Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 54 – Mai 2022

Sommaire

EDITO 4

Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales 4

DOSSIER DU MOIS 6

Bilan & perspectives de l'ODD 17 en France 6

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux 12

- **Domaine du mois : la mobilité** 13
- **La hausse de l'énergie et des carburants affectent grandement les patrons de TPE-PME.** 15
- **CEE précarité : attention aux effets pervers** 16
- **L'OCDE publie un rapport sur la trajectoire ODD de ses pays membres** 18
- **ODD & crises : quelles perspectives ?** 19
- **Réindustrialisation : en 2030 la France n'aura toujours pas rattrapé son retard** 21
- **Le Fonds pour la résilience et la durabilité du FMI impose des conditions « prohibitives », selon certains pays vulnérables** 22
- **Complément de rémunération : les énergies renouvelables permettent des économies aux finances publiques** 23
- **World Hapiness Report: l'indice du bonheur prend de l'ampleur** 24

L'ESS en mouvement 26

- **Première discussion sur l'ESS à l'Organisation Internationale du Travail** 27
- **Le nombre de fonds et de fondations a plus que doublé en 20 ans** 28
- **Mesure d'impact : pour un regard critique** 29
- **Rapport sur l'évaluation des actions associatives** 31
- **Enquête sur les fonds purs solidaires** 32

RSE et engagement des entreprises 35

- **Comment les entreprises et les investisseurs s'engagent-ils pour la biodiversité ?** 36
- **Les ONG poussent les médias à mieux traiter les enjeux écologiques** 37
- **Mécènes, accompagnez l'engagement citoyen de la jeunesse !** 38
- **Plus de trafic, moins de CO2 : le pari d'Air France pour 2030** 39
- **Le renoncement : nouveau crédo RSE des entreprises engagées** 40

Transformation digitale 42

Un atlas en ligne pour mieux connaître les politiques culturelles dans les territoires 43

Les freelance du numérique au prisme de l'économie collaborative 44

+ 84% de croissance en en un an pour le crowdfunding 45

Découvrez IMPACT-Alliances, la base d'exemples inspirants ! 47

La plateforme un début de réseau, au service de l'insertion des jeunes 49

Mutations du travail & des compétences 50

L'engagement sera-t-il demain une case à cocher ? 51

L'égalité des chances et l'insertion professionnelle au féminin : quelle place pour les mécènes ? 55

L' « empowerment » des femmes dans les communautés forestières : une clé du développement et de l'atteinte des objectifs climatiques 57

Territoires innovants 59

Le renouveau démocratique de l'UE passera par les territoires, pour les villes et régions d'Europe . 60

PFUE appel à « ruraliser l'Europe » : vers une politique européenne des territoires ruraux ? 62

Transition écologique et résilience des territoires : le Forum pour l'avenir franco-allemand veut renforcer l'action des collectivités 64

Festival des ODD de Renescure 65

In'VD : les vélotos, une alternative à la voiture pour les territoires ruraux 66

Territoires ruraux : premier rapport de solutions dédié de de l'IMPACT TANK 69

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement 71

Dans le 3ème volume de son rapport d'évaluation : le GIEC se penche sur les solutions aux dérèglements climatiques 72

L'Agence Internationale de l'Energie voit son mandat élargi à l'atteinte de la neutralité carbone 76

Transition écologique en France : le constat sévère de l'autorité environnementale 77

L'Inde accablée par une vague de chaleur extrême, mais ultra-dépendante au charbon 79

Une sixième limite planétaire franchie : le cycle de l'eau douce 81

Enquête : 425 « bombes carbone » en projet dans le monde 82

Au Canada, des ONG saisissent la justice pour arrêter de nouveaux projets pétroliers 85

Une résolution de 11 petits actionnaires pour forcer TotalEnergies à se mettre en conformité sur l'Accord de Paris 87

Pour aller plus loin 89

Evènements clés 90

A découvrir 91

EDITO

Accélerer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales

Le 12 avril dernier le secrétaire général de l'ONU ne cachait pas son inquiétude quant à la réalisation des 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 en déclarant que « la crise climatique, la Covid-19 et la guerre en Ukraine menacent les ODD ». Néanmoins volontariste, il ajoutait avec force « il n'y a aucune excuse à l'inaction ! ». Ce bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale de mai 2022 s'inscrit dans cette logique volontariste avec la conviction qu'il est possible de « faire » et de « faire ensemble » pour redonner une perspective de progrès à un monde désordonné et bousculé par les crises successives. Le point de départ, ce sont les territoires qui sont les lieux de résilience face à une situation de plus en plus complexe. Ils sont les lieux de construction des alliances entre acteurs qui ont chacun un bout de la solution et dont aucun ne peut prétendre l'avoir à lui seul.

C'est la raison pour laquelle ce bulletin propose un dossier du mois très fourni consacré au bilan et aux perspectives de la stratégie collective du « faire alliance », de l'ODD17 en France. Deux ans après la remise au gouvernement du rapport « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales » rédigé par la députée Cathy Racon-Bouzon et Charles-Benoît Heidsieck, président-fondateur du RAMEAU, un premier bilan de la mise en œuvre a été réalisé. Ce bilan est positif. Parmi les 21 mesures du rapport, 12 ont dépassées les objectifs initiaux, 7 sont conformes aux objectifs initiaux et 2 n'ont été que partiellement mises en œuvre faute d'un cadre juridique adéquat. Ce résultat démontre la montée en puissance des alliances multi-acteurs dans les territoires. Nous revenons également, dans la rubrique « A lire, à découvrir », sur le riche contenu du cahier de recherche « ODD 17 : Alliances & Engagement » publié par Le RAMEAU, en partenariat avec l'Institut de recherche de la Caisse des Dépôts, qui confirme ce besoin d'alliances en territoires.

Les crises se succèdent et se conjuguent. Ainsi, la crise climatique s'approfondit selon le GIEC alors que les solutions existent. C'est ce qui ressort du 3ème volume du 6ème rapport du GIEC que nous détaillons de façon approfondie dans ce bulletin. La crise énergétique mondiale s'est accélérée avec la guerre en Ukraine. Notre partenaire André Letowski revient dans ce bulletin sur un sondage publié en mars auprès de 1523 dirigeants de TPE-PME qui fait apparaître que, pour 49% d'entre eux, la hausse des prix de l'énergie et des carburants est la principale difficulté actuelle.

Difficile dans ce contexte de crises à répétition de trouver de bonnes nouvelles ou au moins quelques avancées. Pourtant, nous en détaillons quelques-unes dans ce bulletin. Par exemple, le baromètre annuel de la philanthropie publié récemment par la Fondation de France, nous apprend que le

nombre de fondations et fonds de dotation a doublé en 20 ans pour concerner maintenant 5 000 structures qui ont engagées 11,2 milliards d'euros en 2021. Cette montée en puissance de la générosité est confirmée par le baromètre du crowdfunding 2021 qui fait apparaître une augmentation de 84% en 1 an des financements participatifs avoisinant les 5 milliards d'euros. La générosité ne fait pas tout, elle n'apporte pas de solutions systémiques à la situation complexe que nous connaissons, mais son développement est source d'espoir.

Autre avancée que nous mentionnons dans ce bulletin, la décision de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de s'intéresser, lors de sa conférence annuelle de juin, pour la première fois de façon approfondie au développement de l'économie sociale et solidaire. Pour l'OIT, cette économie apparaît, notamment dans les suites de la crise sanitaire, comme un nouveau modèle qui, à travers l'emploi décent, permet la résilience des populations et de leur environnement.

Et le bonheur dans tout cela ? L'indice du bonheur (World Happiness report) créé par l'ONU prend de l'ampleur en venant comme d'autres indices mesurant la santé, l'empreinte carbone compléter le PIB, indicateur dominant jusqu'à présent mais fortement critiqué pour son insuffisance. Au passage on apprend dans l'édition 2021 que si la Finlande, le Danemark et l'Islande se place en tête de l'indice, les pays développés les plus peuplés sont plutôt mal classés, la France apparaissant en 20ème position.

Nos contributeurs réguliers et partenaires (Convergences, Orse, Admical, Pro Bono lab, ICDD) nous proposent dans ce bulletin plusieurs articles stimulants. Ainsi, l'ORSE nous détaille une étude consacrée aux « Engagements biodiversité des entreprises » où il apparaît que la mobilisation pour la biodiversité progresse mais qu'il reste beaucoup à faire. Pro Bono Lab nous livre une réflexion approfondie sur la notion d'engagement qui, en quelques années, est devenu un mot référence décrivant l'idée d'un passage à l'action au service de causes de bien commun et d'intérêt général. Convergences nous fait partager son rapport sur la mesure d'impact social sur laquelle l'association propose de jeter un regard critique.

Enfin, pour en revenir aux territoires, notre bulletin signale la création le 14 juin prochain de la Fondation des Territoires sous l'égide de la Fondation de Lille avec 3 missions essentielles : partager les expériences pionnières, expérimenter des solutions collectives et éclairer sur la diversité des moyens de co-construction. Bon vent à ce nouvel outil !

Bernard SAINCY

Président Fondateur du cabinet Innovation Sociale Conseil

Bilan & perspectives de l'ODD 17 en France

ODD 17 : Résultats de la stratégie collective du « faire alliance » en France

Comment développer le « jouer collectif » en France ? En octobre 2019, le Secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL confie une mission ministérielle à la Députée Cathy RACON-BOUZON et à Charles-Benoit HEIDSIECK, président-Fondateur du RAMEAU. Après 6 mois de mobilisation de plus d'une centaine de réseaux, le rapport « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales » lui est remis le 7 mai 2020. Grâce à la création du Fonds ODD 17, la DJEPVA et Le RAMEAU sont alors chargés de co-piloter la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle des 21 mesures pour répondre à 4 objectifs structurels : mobiliser, soutenir, éduquer et légaliser les alliances d'intérêt général en France. Le 7 mai 2022, un bilan final a été réalisé.

Après 2 ans de mobilisation collective, les résultats sont au rendez-vous ! Le bilan final, et sa note de synthèse, en rendent compte. Sur les 21 mesures proposées, 12 ont pu dépasser les objectifs initiaux, 7 sont conformes à l'objectif initial et seulement 2 n'ont été que partiellement mises en œuvre. L'une de ces dernières est le cadre juridique pour lequel une proposition de loi d'expérimentation d'un droit d'alliance d'intérêt général a été déposée à l'Assemblée Nationale en février 2021 ; mais n'a pas pu être mise en débat en raison d'un agenda parlementaire très contraint. L'autre est l'inscription des alliances stratégiques aux agendas des institutions. Le rapport « ODD Tout est lié ! » remis au Premier Ministre par la Députée Florence PROVENDIER souligne l'urgence de se saisir du cadre institutionnel de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable, et notamment de l'ODD 17 pour réussir les défis structurels devant nous.

Le bilan final de la « feuille de route » a été remis au Gouvernement à la date du deuxième anniversaire de sa mise en œuvre. Gageons que le prochain Gouvernement se saisira de ces avancées afin d'aller plus loin dans notre capacité à « faire alliance » pour incarner l'ODD 17 en pratiques.

Au-delà de la (re)connaissance institutionnelle du « faire alliance » en France, et du renforcement des infrastructures nécessaires pour déployer une stratégie ambitieuse qui a pu être expérimenté grâce au Fonds ODD 17, les 2 ans d'actions ont été l'occasion d'une mise en œuvre collective des conditions d'accélération des alliances d'intérêt général sur les territoires, au plus près des réalités de terrain.

Afin d'activer les 3 leviers de l'intérêt général, des réponses concrètes ont été apportées aux besoins qualifiés avec les différents profils d'acteurs :

- **Une vision partagée de l'utilité du « faire alliance » : le cap et le cadre sont éclairés !**
  De l'étude auprès des citoyens, réalisée lors de la remise du rapport en 2020 qui soulignait qu'en plein cœur de la crise que 81% des Français attendaient le développement du « jouer collectif » au recensement de 1.000 exemples inspirants en 2022, la dimension tous acteurs, tous domaines, et tous territoires de l'ODD 17 est aujourd'hui très largement illustrée. Comme le prouve l'étude d'impact réalisée par l'Observatoire des partenariats, la France est passée du « devoir d'alliance » à « l'envie d'alliance » qu'il nous faut collectivement valoriser pour réussir ensemble ce qu'aucun de nous ne peut faire seul.

- **Une capacité d'action des acteurs de terrain renforcée : les ressources sont partagées !**
  Du kit « l'ODD 17 en pratiques » en 2020 à la plateforme de capitalisation partagée odd17.org pour mettre en accès libre les données, outils et compétences afin de pouvoir agir ensemble efficacement, les ressources pédagogiques et méthodologiques sont aujourd'hui accessibles à tous. Elles sont hebdomadairement animées par les « Jeudis de l'ODD 17 » et mensuellement par un webinaire prospectif « Cap 2030 vers de nouveaux modèles socio-économiques ».

- **Une gestion optimisée des interactions par et avec les institutions : les leviers sont définis !**
  De l'espace d'information « Alliance et Territoires » du site association.gouv.fr à la création de la Fondation des Territoires le 14 juin prochain, en passant par la proposition de loi d'expérimentation d'un droit d'alliance d'intérêt général et la co-construction de la « charte du faire alliance », les conditions du déploiement du « faire alliance » en France sont aujourd'hui clairement posées.

Fort de ces résultats, il reste maintenant à mobiliser les réseaux publics et privés, nationaux et territoriaux, les institutions, les acteurs académiques et les investisseurs. Pour y contribuer, l'implication des médias devient un levier d'amplification des avancées de l'ODD 17 en pratiques en France. L'invitation à l'émission Carnet de campagne de France Inter le 2 mai et l'interview du Point du 7 mai sont des signes encourageants de l'envie des journalistes de se faire les relais de notre capacité collective à relever les défis qu'aucun ne peut affronter seul.

Le « pari de la confiance » n'est pas une utopie, mais une réalité déjà à l'œuvre sur les territoires. À mi-chemin de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable, réjouissons-nous de ces preuves par l'exemple des impacts du « faire alliance », et mobilisons-nous pour en démultiplier les effets !

ODD17 : 3 bonnes nouvelles pour les Territoires !

Compétences, financement et nouvelles alliances… Trois bonnes nouvelles sont à partager avec les acteurs locaux qui souhaitent mettre leur Projet de Territoire sous le signe de la co-construction afin d'inventer des solutions qu'aucun seul ne saurait faire émerger. Ils ne sont pas seuls à mobiliser leur écosystème, les énergies s'organisent pour valoriser le « jouer collectif ». Partageons-les !

Après l'annonce de résultats sur les Territoires, de la stratégie collective du « faire alliance » en France, trois « bonnes nouvelles » viennent en prolonger les effets. Elles confirment l'importance de se mobiliser collectivement pour valoriser la diversité des dynamiques locales et inventer ensemble les nouvelles ingénieries d'alliance nécessaires à leur mise en œuvre.

Commençons par les bonnes nouvelles sur les compétences. Fort des avancées 2021, le Conseil d'administration du Réseau des 350 « catalyseurs territoriaux » s'est réuni le mardi 10 mai pour définir la **stratégie du Réseau à horizon 2026**. Cette dernière sera mise en débat lors du Comité stratégique de la semaine prochaine, puis **présentée le 5 juillet prochain lors de la 8ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire**. Après un très fort investissement en 2021 sur la plateforme « l'innovation territoriale en actions ! » et sur l'outillage des « catalyseurs » au travers de la formalisation de 7 parcours méthodologiques « Agir ensemble en Territoire », le Réseau se mobilise cette année sur la manière d'engager les acteurs locaux dans les dynamiques de co-construction de leur Projet de Territoire. Le cycle des webinaires 2022 éclaire au premier semestre le « comment faire alliance » à partir de la « Charte du faire alliance », et au second semestre le « comment mettre en œuvre concrètement un Projet de Territoire ». Le Réseau est aussi très impliqué dans une diversité d'expérimentations, et il s'est très largement mobilisé pour la **création de la Fondation des Territoires** qui verra le jour le 14 juin prochain après 5 ans de préfiguration. Ensemble, ils préparent activement le **lancement du programme « Chef de projets innovation territoriale »**, présenté le 5 juillet prochain, pour aider les Collectivités territoriales volontaires pour accélérer le « jouer collectif » face aux défis locaux. Côté compétences, elles sont donc largement au rendez-vous ! Elles s'élargissent progressivement pour répondre aux nouveaux besoins qualifiés sur le terrain. Les Territoires qu'ils

soient « pionniers », « actifs », « premiers pas » ou « en questionnement » peuvent se rapprocher du Réseau afin d'être mis en relation avec les « catalyseurs » les plus près de leur ancrage local.

Côté financement, tos les acteurs de terrain savent que le plus difficile reste celui de l'ingénierie, notamment dans les « petits et moyens » territoires ! Là aussi les nouvelles sont très bonnes. Fort des premiers résultats de l'évaluation de la cinquantaine d'expérimentations territoriales et nationales soutenues pour (dé)montrer la valeur de l'ingénierie d'alliance, le **Fonds ODD 17** vient de décider de renforcer son engagement. Il va notamment investir dans la consolidation de 7 dispositifs collectifs favorisant le « jouer collectif » au plus près des besoins locaux, ainsi que dans les travaux de modélisation de la « prime à l'alliance » nécessaire pour le déploiement des alliances d'intérêt général. La visite du lundi 16 mai de l'équipe du Fonds ODD 17 au **collectif de PME Persée 3C et au PTCE CI&EL** à Montargis a donné l'occasion de mieux **comprendre comment utiliser la diversité des moyens mis à disposition des initiatives partenariales** (*cf. schéma*). Pour co-construire efficacement et établir une relation de confiance, la Charte du « faire alliance » a servi de base pour décliner une charte d'engagement réciproque entre le Fonds ODD 17 et les projets soutenus. Elle invite à inventer ensemble la manière d'utiliser la capitalisation afin d'être plus frugal. Les premiers résultats de l'évaluation du Fonds ODD 17 prouvent que c'est efficace ! Par nature, l'investissement dans l'ingénierie invite à de nouvelles alliances qui créent un effet d'entrainement. C'est ce que traduit l'étude d'impact de l'ODD 17 en France, réalisée entre 2018 et 2022 par l'Observatoire des partenariats avec le soutien de l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts.

Côtés nouvelles alliances, il est indispensable d'aller voir ce qui se passe sur les Territoires. A l'image du 3ème Festival des ODD, organisé le samedi 14 mai à Renescure en Haut-de-France, de plus en plus de dynamiques locales s'attachent à engager **l'émergence d'un « Projet de Territoire » mobilisateur de tous**. Que ce soit à partir d'initiatives locales ou de programmes nationaux comme les CRTE (Contrats de Relance et de Transition Energétique), l'impulsion vers une mobilisation des énergies pour inventer ensemble ce qu'aucun ne peut faire seul se multiplie. Ces dynamiques restent malheureusement encore trop souvent « sous les radars » car elles ne sont pas encore clairement identifiées … et donc très largement sous valorisées. Pour ceux qui souhaitent s'outiller utilement pour « faire alliance », la **plateforme odd17.org** met à disposition en accès libre la capitalisation des pratiques de terrain qui ont fait leurs preuves. En fonction de ses objectifs et de sa maturité, chacun peut y trouver des ressources utiles pour Agir ensemble dès aujourd'hui. Toutes les semaines, le flash'info des **« Jeudis de l'ODD 17 »** éclaire une donnée, un outil, un acteur ou une compétence pour mieux appréhender les pratiques partenariales. Le jeudi 12 mai dernier, ce sont celles des acteurs académiques qui ont été mises à l'honneur avec la fiche Repère « dynamique d'engagements académiques » de l'Observatoire des partenariats. Vous pourrez découvrir de nouvelles informations inspirantes, de données, d'outils ou de compétences, en vous inscrivant aux « Jeudis de l'ODD 17 ». Autre bonne nouvelle, afin d'accompagner le passage de la connaissance à la compétence du « faire alliance », les acteurs de l'ingénierie membres de l'espace de dialogue inter-ingénieries issu de la démarche d'anticipation de sortie de crise en 2020 ont décidé le lundi 9 mai de se mobiliser collectivement. Ils souhaitent agir ensemble afin de promouvoir la diversité des chemins pour réussir territorialement une contribution active à l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable. C'est une réponse - modeste mais engagée - face à la déclaration très pertinente du Secrétaire National des Nations Unies, le 12 avril dernier : « il n'y a aucune excuse à l'inaction ! ».

Les compétences, le financement et les nouvelles alliances sont donc à portée de main ! L'étude d'impact de l'ODD 17 à l'échelle de la France prouve que les alliances d'intérêt général sont créatrices d'innovation, de performance et de confiance. Alors, qu'attendons-nous pour nous mobiliser sur les Territoires où chacun de nous est implanté ? Nous pouvons porter ensemble les Projets de Territoires qui rendront possible l'atteinte des Objectifs de Développement Durable afin d'assurer aux générations futures un Avenir fécond !

Fondation des Territoires : vers une nouvelle étape pour l'ODD17 en pratiques au plus près des réalités de terrain !

Après 5 ans de préfiguration, la Fondation des Territoires a le plaisir de vous partager son récit et de vous annoncer sa création le 14 juin prochain, sous l'égide de la Fondation de Lille. Le Conseil de création a arrêté la liste des 21 co-fondateurs pressentis, et invite tous ceux qui le veulent à rejoindre l'initiative !

Un espace de dialogue et d'action au service des Territoires

La Fondation des Territoires est un **lieu d'interconnaissance, de dialogue et d'expérimentations** à l'écoute des réalités territoriales. Son objectif est d'**apprendre à faire alliance par l'expérience de terrain** entre acteurs de profils, d'échelons territoriaux et domaines d'actions différents pour mieux articuler les complémentarités.

La Fondation des Territoires repose sur **3 missions** : **partager** les expériences pionnières, **expérimenter** des solutions collectives et **éclairer** sur la diversité des moyens de co-construire des solutions territoriales pertinentes face à nos défis communs.

5 ans pour co-construire une solution adaptée aux besoins

La création de la Fondation des Territoires a fait l'objet d'une démarche apprenante de co-construction par étape. Chaque étape fait l'objet d'une capitalisation rigoureuse afin d'en tirer les enseignements et d'élargir le cercle des acteurs mobilisés.

Lancée en juillet 2018, la démarche de préfiguration de la Fondation des Territoires a été structurée autour de 3 étapes : un **dialogue entre acteurs publics et économiques** pour qualifier l'envie et les conditions d'agir ensemble (07/18-07/19)**,** une série d'**expérimentations territoriales** pour vérifier les besoins à partir de pratiques de terrain (08/19-11/20) et une phase de **mobilisation sur la base des premiers résultats obtenus.**

Un cheminement en 3 étapes

Pour en savoir plus, vous pouvez prendre connaissance du **récit de la co-construction de la Fondation des Territoires** (à télécharger ici).

Participer à la Fondation des Territoires

En tant qu'espace de dialogue et de co-construction, la Fondation des Territoires est ouverte à tous.

Les conditions pour participer à **la Fondation des Territoires** :

- **Se (re)connaitre dans la** Charte du « faire alliance » : en accepter les 7 principes, les 7 actions et les 7 moyens à mettre en débat pour permettre à chacun d'inventer son propre chemin du « faire alliance ».
- **Contribuer à la co-construction** : avoir mis en œuvre au moins une action de co-construction qui puisse faire l'objet d'un partage d'expériences.
- **Avoir envie d'apprendre à faire alliance avec d'autres acteurs aux profils différents :** être à l'écoute des différences et de la nécessité de construire ensemble ce qu'aucun acteur seul ne peut réussir.

Pour toute information : Elodie JULLIEN, Secrétaire générale de la Fondation des Territoires (ejullien@lerameau.fr / 01-53-66-99-70).

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Domaine du mois : la mobilité 13

La hausse de l'énergie et des carburants affectent grandement les patrons de TPE-PME. 15

CEE précarité : attention aux effets pervers..... 16

L'OCDE publie un rapport sur la trajectoire ODD de ses pays membres 18

ODD & crises : quelles perspectives ?..... 19

Réindustrialisation : en 2030 la France n'aura toujours pas rattrapé son retard..... 21

Le Fonds pour la résilience et la durabilité du FMI impose des conditions « prohibitives », selon certains pays vulnérables 22

Complément de rémunération : les énergies renouvelables permettent des économies aux finances publiques..... 23

World Hapiness Report: l'indice du bonheur prend de l'ampleur 24

Domaine du mois : la mobilité

Le cycle de webinaires « Cap 2030 vers de nouveaux modèles » propose en 2022 une vision prospective de la diversité des chemins pour réussir l'Agenda 2030 des ODD. Retour sur les enseignements partagés sur la mobilité le 20 avril dernier.

Après avoir exploré la transformation digitale, la transition énergétique et l'emploi, la 4e escale avait pour thème : « Modèles socio-économiques : Cap 2030 vers de nouveaux modèles de la mobilité au plus près des besoins des Territoires ! ». Elle a réuni le réseau d'élus l'ANPP (Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays), l'association Wimoov, le groupe Renault et la Fédération des Entreprises de la Propreté (FEP).

Des enjeux systémiques

L'exposé des motifs a mis en perspective les défis de la mobilité. La rétrospective de la recherche empirique a souligné le passage progressif des constats perceptibles en 2010, à la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) de 2019. Comme pour tout projet d'innovation, la loi a favorisé le déploiement de projets de mobilité qu'il soit en fonction des spécificités territoriales, à l'instar des programmes intégrés dans les « Projets de territoires » promus par l'ANPP, ou sectoriel, comme le développe la Fédération Nationale des Entreprises de Propreté. Les « pionniers », qu'ils soient associatifs comme Wimoov ou entreprises comme Renault, ont un rôle majeur à jouer en éclairant les pratiques pertinentes. Le domaine de la mobilité incarne parfaitement les étapes du chemin de l'innovation sociétale où progressivement les actions, les modèles socio-économiques et les systèmes d'évaluation évoluent pour permettre de passer des expérimentations innovantes au déploiement des solutions ayant démontré leur « preuve de concept ». Comme toujours, il ne s'agit pas de croire qu'une solution peut répondre à tous les besoins, mais bien de valoriser la diversité des solutions qui permet de couvrir le spectre des besoins.

Transversal, le sujet de la mobilité incarne particulièrement bien la nécessité de mobiliser toutes les énergies pour conduire l'innovation de son émergence à son déploiement. La mobilité nécessite d'hybrider les 3 leviers des modèles socio-économiques – les richesses humaines, les financements et les alliances – en inventant de nouvelles voies, au travers d'alliances stratégiques entre profils d'acteurs complémentaires.

Une vision croisée des solutions au travers de 4 points cardinaux

Besoins et enjeux des territoires ruraux, co-invention de solutions avec l'écosystème, mobilisation des entreprises dans des projets partenariaux innovants, accompagnement des membres d'un réseau professionnel : le dialogue a illustré à la fois la capacité d'innovation de chacun des acteurs et la diversité des profils de l'écosystème de la mobilité.

Jean-Sébastien CAILLEUX, Chargé de mission du réseau d'élus de projets de territoires, l' ANPP, a éclairé un enjeu territorial : *Quels sont les enjeux et besoins de mobilité d'élus de Petits et de Moyens Territoires* ? Pour l'ANPP, association d'élus représentant plus de 268 Territoires de projets, en grande partie ruraux, la mobilité s'inscrit dans les services fondamentaux à la population. Dans les territoires ruraux, où vivent 33% des Français, la mobilité est un sujet prioritaire. Elle concerne à la fois l'accès aux services (commerce, école, culture, santé), l'isolement des personnes âgées et des jeunes, la pression budgétaire (la mobilité correspond à 18% du budget moyen d'un ménage) et l'impact environnemental, causé par le fait de se déplacer seul en voiture : l'autosolisme.

Pour répondre aux besoins des territoires ruraux, l'ANPP a lancé des expérimentations sur des programmes de mobilité partagée, de « covoiturage du quotidien ». En partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, CertiNergy et La Roue verte, elle a ainsi massifié le covoiturage du quotidien dans les territoires ruraux et périurbains, à l'image des lignes Vercors – Grenoble, menant d'une zone rurale à un pôle d'activité. Un autre exemple est celui du programme « A côté » : il sensibilise, co-construit et expérimente avec 18 territoires engagés. Les lignes La Flèche – Le Mans et Lans – Seyssins sont déjà en place.

Florence GILBERT, Directrice de l'association Wimoov, a présenté l'enjeu de co-construction avec l'ensemble de l'écosystème : *Comment capter des besoins et co-inventer ensemble des solutions* ? Né du covoiturage en 1995, Wimoov est devenu en 1998 un opérateur de mobilité inclusive, pour conseiller l'ensemble des modes de mobilité auprès de publics fragiles au sein de ses plateformes territoriales, qui couvrent aujourd'hui 150 zones d'emploi dans 11 régions avec 300 salariés. Il existe 5 manières de capter les besoins sur un territoire : se tromper, expérimenter, mener un diagnostic territorial des besoins de mobilité, mener des études macro des besoins (cf. Laboratoire de la Mobilité Inclusive, et baromètre – national et régional - de la mobilité du quotidien), établir un diagnostic individuel des freins à la mobilité de bénéficiaires, d'ordres matériels, psychologiques et/ou financiers …
Pour co-inventer des solutions, Wimoov mobilise dans les territoires son écosystème de partenaires (prescripteurs, financeurs, opérateurs de transport …), pour identifier des formes adaptées de réponses, comme l'adaptation des horaires de bus à des zones d'activité, le prolongement de pistes cyclables, le développement du transport multimodal. En France, 13 millions de personnes sont en « précarité mobilité », selon le baromètre Wimoov de la mobilité du quotidien. Selon ce même baromètre, 45% des Français subissent ces déplacements, et ce chiffre peut monter à 85% dans les territoires ruraux. Aussi, l'enjeu du déploiement à grande échelle de solutions est majeur, en particulier dans les territoires ruraux, sur lesquels Wimoov expérimente actuellement.

François ROUVIER, Expert leader Social Business du Groupe Renault, a développé l'enjeu de mobiliser l'engagement des entreprises : *Comment mobiliser l'entreprise localement dans des projets de mobilité* ? C'est dans le cadre de sa politique RSE que l'entreprise a réfléchi dès 2010 à son engagement dans la mobilité inclusive, et commencé ses actions en 2012. Cette mobilisation des collaborateurs et des distributeurs locaux a été possible grâce à l'implication de mentors, de bénévoles (retraités du groupe) et de garages solidaires, volontaires pour effectuer de la réparation et de la maintenance à prix coûtant auprès d'un public fragile.

La stratégie actuelle vise à passer de l'innovation sociale à une stratégie d'entreprise. Ainsi, le dispositif de LOA (Location avec Option d'Achat) solidaire, expérimentée et menée en France, va se déployer à l'international. L'écosystème de mobilité inclusive de Renault se compose d'une diversité de prescripteurs de bénéficiaires (financeurs du micro-crédit, Pôle Emploi, services sociaux, opérateurs de mobilité inclusive comme Wimoov), d'inscriptions directes en ligne et de l'apport de bénévoles. L'offre véhicule neuf en LOA se déploie avec des partenaires financeurs, les véhicules Dacia et Renault, 50 garages solidaires du groupe, tandis que l'offre

entretien et réparation mobilise les 320 garages solidaires du groupe pour la réparation et un partenaire finançant le véhicule de remplacement.

Véronique VANSTEENE, Cheffe de projet RSE au sein de la FEP, a témoigné sur l'enjeu d'accompagnement des entreprises : *Comment un réseau accompagne-t-il ses membres en matière de mobilité* ? Le secteur des entreprises de propreté représente 550 000 emplois et 16 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Selon la FEP, la mobilité est un sujet social fort déjà présent dans les entreprises (frein au recrutement, pouvoir d'achat, risque routier), un enjeu environnemental majeur (réchauffement climatique et qualité de l'air – santé), et réglementaire : la loi Climat et Résilience impose de réduire les émissions de gaz à effet de serre des flottes de véhicules d'entreprises et d'instaurer des zones à faible émissions mobilité d'ici à fin 2024 dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

Pour accompagner ses membres dans leurs plans mobilité, la FEP a construit une offre globale mobilité durable structurée en 5 volets : faire un diagnostic, réduire les déplacements et éviter la mobilité, promouvoir les alternatives à la voiture, optimiser l'usage de la voiture et des flottes de véhicules, et déployer sa démarche. Cette offre est constituée de fiches pratiques, de vidéos, d'un parcours de formation pour référents propreté. Un outil, la calculette Carbone des prestations de propreté, est au service de la relation clients et de la démarche de progrès des entreprises de propreté.

Passons de l'Action aux Interactions pour inventer des modèles socio-économiques solides à horizon 2030 !

La mise en débat prospective a souligné 4 leviers majeurs pour accélérer le déploiement de solutions de mobilité adaptées aux défis actuels :

- **Gouvernance** autour d'un nouveau dialogue… dans le **cadre institutionnel existant mais non utilisé**,
- **Approche systémique** pour comprendre les besoins à leurs racines en accompagnant les acteurs **au plus près des réalités locales**,
- **Diversité des réponses**… et donc **des financements** en tenant compte des ingénieries locales indispensables,
- Mener des **expérimentations collectives** assorties d'un **cadre juridique adapté**.

Pour bénéficier de la richesse de ces échanges, nous vous invitons à consulter en replay le webinaire « Modèles socio-économiques : Cap 2030 vers de nouveaux modèles de la mobilité au plus près des besoins des Territoires ! ».

Retrouvez l'ensemble des ressources de ce programme sur la page dédiée.

La hausse de l'énergie et des carburants affectent grandement les patrons de TPE-PME.

En partenariat avec André Letowski

"Envolée des prix de l'énergie et des carburants : quel impact pour les TPE-PME ?", CPME, mars 2022

Méthodologie : sondage auprès de 1 523 dirigeants de TPE-PME, adhérents de CPME, interrogés en ligne entre le 1er et le 25 mars.

49% des dirigeants pointent la hausse des prix de l'énergie et des carburants comme la principale difficulté actuelle, devant les questions d'approvisionnement (prix et délais) avec 21%, et les difficultés de recrutement (16%).

⇒ Qu'en est-il à propos de l'énergie ?

C'est que **87% des entreprises (97% les HCR) ont recours à l'électricité, et 34% au gaz (58% l'industrie), 20% au fuel et 4% au bois.**
55% des TPE ont souscrit un contrat d'électricité soit réglementé, indexé, soit fixe ou garanti vs 18% au prix du marché ; 27% n'ont pas su répondre.

Pour 56% cette hausse est structurelle et pour 44% conjoncturelle.
La hausse des prix de l'énergie conduit pour **86% à une baisse des marges, et pour 22% à une hausse des prix de vente ;** 8% des entreprises industrielles ont connu une baisse de la production. 18% s'inquiètent de la poursuite de leur activité.

⇒ En ce qui concerne la hausse des carburants,

L'impact est pour 93% une baisse des marges, pour 65% une limitation des déplacements et pour 36% une hausse des prix de vente. Pour 46% cette hausse a aussi conduit à une baisse du chiffre d'affaires et pour 48% à une dégradation de la relation avec leurs clients.

⇒ Pour remédier à cette situation,

1/3 ont envisagé, ou déjà mis en œuvre, l'achat de matériels ou de véhicules plus économes ; mais 1/3 pensent le coût des véhicules trop élevé, de même 18% celui de matériel ; noter que 26 à 29% estiment que les matériels ou véhicules permettant des économies, n'existent pas.

Pour en savoir davantage : [Ukraine] Impact de la crise sur l'activité des TPE et PME [Enquête CPME] (artisanat.fr)
Source : https://letowski.fr/la-hausse-de-lenergie-et-des-carburants-affectent-grandement-les-patrons-de-tpe-pme/

CEE précarité : attention aux effets pervers

Nous reprenons ci-après une tribune de Matthieu Glachant, Victor Kahn, François Lévêque, Mines Paris-PSL, et Amélie Darmais, Université Paris Dauphine-PSL traitant des effets bénéfiques ou non, des CEE précarité créés par l'Etat en 2016.

La forte inflation des prix de l'énergie exacerbée par la guerre en Ukraine vient aggraver la précarité énergétique dans laquelle vivent près de 4,5 millions de ménages en France. Elle diminue leur pouvoir d'achat, mais aussi leur santé comme le montre un nombre grandissant de travaux de recherche pointant les conséquences sanitaires de la vie dans un logement mal chauffé. La rénovation énergétique des logements occupés par des familles modestes et les politiques publiques pour la promouvoir constituent plus que jamais des nécessités absolues.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) joue un rôle de premier plan dans le financement des travaux de rénovation des logements. On estime ainsi qu'environ 2,5 milliards d'euros d'aides ont été versés aux ménages ayant réalisé des travaux en 2019. Contrairement à la subvention

publique MaPrimeRénov' financée par l'impôt, les primes CEE sont financées par les fournisseurs d'énergie, EDF, Engie, et TotalEnergies en tête. Ces derniers répercutent ensuite le coût des primes dans le prix de l'énergie, soit une augmentation de 3% à 4% du prix du gaz, de l'électricité ou des carburants. Le dispositif associe donc une subvention et une quasi-taxe sur l'énergie, créant ainsi une double incitation à la réduction de la consommation d'énergie.

Cette combinaison est susceptible d'aggraver la précarité énergétique et les inégalités économiques. En effet, si tous les ménages subissent l'augmentation du prix de l'énergie induite par les CEE, seuls ceux réalisant des travaux de rénovation énergétique perçoivent des primes. Or, faute de liquidités, les ménages les plus modestes ont plus de difficultés à investir que les autres. Ils sont donc susceptibles de financer via la hausse de leur facture énergétique les travaux de rénovation énergétique réalisés par les ménages aisés.

Pour limiter ce risque, l'Etat a créé en 2016 des CEE dits "précarité" qui obligent les fournisseurs d'énergie à financer un certain volume d'investissements dans des logements occupés par des ménages modestes. En complément, il a introduit des bonifications pour cette même catégorie de travaux. Les bonifications ont été fortement renforcées en 2019 dans le cadre des opérations dites « coup de pouce isolation » et « coup de pouce chauffage », d'où la multiplication des opérations « à un euro » annulant le reste à charge de l'investissement pour les ménages.

A court terme, ces réformes ont produit l'effet escompté. D'après les estimations des chercheurs, en prenant en compte les primes reçues et l'augmentation de la facture énergétique, le dispositif a induit en 2019 un bénéfice net de 700 millions d'euros pour les 25 % de ménages les plus modestes, tandis qu'il coûtait 400 millions d'euros aux 50 % des ménages les plus aisés.

Si les CEE « précarité » font sens, les « Coups de Pouce » ont toutefois généré des effets pervers qui ont conduit l'Etat à supprimer l'essentiel des bonifications à compter du 1er janvier 2022. Leur première conséquence est d'avoir affaibli l'impact énergétique du dispositif. C'était attendu : le régulateur a choisi d'inciter les fournisseurs à offrir des primes très généreuses, en réduisant l'ambition de leurs obligations, puisque les bonus obtenus ne récompensent aucune économie d'énergie réelle. Une incitation suffisamment forte pour générer un phénomène comparable à une « ruée vers l'or », attirant de manière désordonnée de nombreux acteurs vers les travaux éligibles à ces bonifications, y compris des entreprises aux pratiques commerciales douteuses et responsables de malfaçons.

Surtout, ce boom des opérations « à un euro » limite aujourd'hui la contribution des CEE à la réduction de la précarité. Les travaux bonifiés réalisés de 2019 à 2021 ont en effet généré un stock de CEE « précarité » utilisable par les fournisseurs d'énergie aujourd'hui et dans les années qui viennent pour justifier du respect d'une part significative de leur obligation sans avoir à soutenir de nouveaux travaux. On estime que ce stock correspond à 40% de l'obligation « précarité » fixée sur la période 2022-2025. Autre conséquence, le prix d'un CEE « précarité » sur le marché des certificats est égal à celui d'un CEE classique, ce qui signale que les obligations « précarité » ne sont plus contraignantes. En d'autres termes, le dispositif produirait le même effet sur la précarité si l'on supprimait l'obligation de réaliser une part des rénovations chez les plus modestes. Il est revenu à la logique qui prévalait avant l'introduction en 2016 des CEE « précarité ».

D'aucuns proposent de remettre des pièces dans la machine en réintroduisant des bonifications « Coup de Pouce ». L'expérience en a montré les limites, notamment l'augmentation d'un stock de CEE «

précarité » utilisés plus tard pour ne pas réaliser de travaux. En conclusion pour les chercheurs, si l'on souhaite lutter contre la précarité, utilisons l'outil qui vise directement ce résultat : il s'agit ainsi que réhausser les obligations de réalisation de travaux éligibles aux CEE « précarité ».[1]

L'OCDE publie un rapport sur la trajectoire ODD de ses pays membres

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un rapport sur les progrès accomplis par ses 38 pays membres dans la réalisation des objectifs des ODD et sur la probabilité de les atteindre d'ici 2030. Selon ce rapport, les pays de l'OCDE ont atteint ou sont sur le point d'atteindre 25 % des cibles pour lesquelles les performances peuvent être mesurées. Le rapport met également en évidence les « angles morts » actuels des statistiques sur les ODD dans les pays de l'OCDE. Le rapport intitulé "*The Short and Winding Road to 2030 : Measuring Distance to the SDG Targets*" (La route courte et sinueuse vers 2030 : mesurer la distance par rapport aux cibles des ODD) constate que les progrès vers 21 cibles sont « *loin d'être sur la bonne voie* ».

Dix cibles ont été atteintes, et 18 autres sont sur le point de l'être. Beaucoup d'entre elles concernent les besoins fondamentaux, couvrant des domaines tels que :

- l'accès à l'assainissement, à l'eau douce et à l'énergie ;
- la réduction de la mortalité maternelle et infantile
- l'accès à l'éducation de la petite enfance
- la mise à disposition d'infrastructures éducatives modernes ; et
- l'octroi d'une identité légale à tous les citoyens.

L'éradication de la faim sévère est un domaine dans lequel la plupart des pays de l'OCDE sont proches de la réalisation. Toutefois, peu de gouvernements « *seront en mesure de prévenir totalement l'exclusion sociale ou de réduire la malnutrition d'ici 2030* », prédisent les auteurs.

En ce qui concerne les objectifs axés sur l'environnement, le rapport constate des progrès dans de nombreux domaines, tels que l'intensité énergétique, la consommation d'eau et la gestion des déchets municipaux. Mais une partie de ces progrès est due au transfert de la production à l'étranger dans des secteurs à forte intensité de ressources et de pollution. En outre, « *l'utilisation de ressources matérielles pour soutenir la croissance économique reste élevée, et de nombreux matériaux précieux continuent d'être éliminés sous forme de déchets*. »

En ce qui concerne l'action climatique (ODD 13), les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été quelque peu découplées de la croissance du PIB, mais les émissions totales ne diminuent pas au rythme nécessaire. En ce qui concerne la biodiversité (ODD 14 et 15), le rapport fait état de menaces croissantes et indique qu'aucun des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité qui auraient dû être atteints d'ici 2020 ne l'a été par tous les pays de l'OCDE.

[1] CEE précarité : attention aux effets pervers – pour en savoir plus :
- https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/contribution-des-certificats-d-economies-d-energie-a-la-reduction-de-la-precarite-energetique-attention-danger-907243.html
- https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-quand-les-economies-denergie-deviennent-fictives-1275587

Les données manquent toujours pour les pays de l'OCDE. Le rapport constate que 136 des 169 cibles des ODD sont couvertes par des données disponibles, mais même celles-ci peuvent présenter des lacunes, notamment en termes d'actualité ou de granularité. Elles ne permettent donc pas de se faire une idée suffisante des résultats actuels ou des performances dans le temps. Pour éclairer les décisions à prendre à l'horizon 2030, les gouvernements doivent suivre avec précision leurs progrès en matière d'ODD, mais dans de nombreux cas, les données sont encore insuffisantes. Comme l'écrivent les auteurs, « *si le cadre de présentation des rapports sur les ODD est incomplet ou non actualisé, ou s'il ne représente pas tous les segments de la population, toute déduction sur l'efficacité des politiques risque d'être erronée. Il en va de même si les outils de diagnostic ne peuvent pas fournir une évaluation complète des tendances les plus récentes, surtout en période d'incertitude*. »

Le rapport propose également quelques enseignements pour stimuler la réflexion sur le cadre d'action mondial qui succédera aux ODD. Il souligne la nécessité d'examiner comment un nouveau cadre pourrait saisir les liens entre les différents objectifs, cibles et indicateurs et leur cohérence globale. Les instruments mondiaux de suivi et d'évaluation tels que le système de comptabilité économique de l'environnement (SEEA) devraient être promus en tant que "biens publics" essentiels, et les mesures des instruments politiques et les mesures des résultats finaux devraient être séparées, afin de mieux identifier la chaîne causale des intrants aux processus, aux extrants et aux résultats dans les évaluations du cadre.

Une dernière leçon concerne la tension entre l'adoption d'un cadre large et la concentration sur un petit nombre d'indicateurs de haut niveau. Pour faire face à cette tension, le rapport suggère que « *la mise en œuvre doit être sensible aux besoins et priorités nationaux, ainsi qu'aux ressources limitées* », les dialogues nationaux - informés par les cadres internationaux - se chargeant de sélectionner les objectifs et les indicateurs. [2]

ODD & crises : quelles perspectives ?

Invitée au séminaire « Economie & Sens » de l'Ecole de Paris le 11 mai dernier, Bettina LAVILLE est venue faire le récit de l'émergence de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), et présenter ses convictions sur la capacité de résistance de ce cadre de référence mondial face aux crises actuelles.

De la Conférence de Stockholm en 1972 (émergence des questions écologiques au rang des préoccupations mondiales) aux ODD en 2015 (Agenda 2030), en passant par Rio en 1992 (Sommet de

[2] L'OCDE publie un rapport sur les Objectifs de développement durable – pour en savoir plus :

- https://www.oecd.org/wise/the-short-and-winding-road-to-2030-af4b630d-en.htm
- http://sdg.iisd.org/news/oecd-report-measures-distance-to-sdg-targets-on-the-short-road-to-2030/

la Terre avec l'Agenda 21) et Copenhague en 2002 (qui sépare les questions environnementales des questions de pauvreté traitées par les Objectifs du Millénaire), le chemin de la gouvernance mondiale face à nos défis structurels est tout sauf un long fleuve tranquille ! Pourtant – même lentes – les avancées ont le mérite d'exister, et qu'en serait-il si la « machine » ONUsienne n'existait pas ? Verre à moitié plein diront certains, à moitié vide d'autres… Quoi qu'il en soit, l'Agenda 2030 des ODD connait de sérieux revers que le Secrétaire National des Nations Unis ne cache pas récemment « crise climatique, Covid-19 et guerre en Ukraine menacent les ODD » (12/04/22). Les crises successives ont réduit la lueur d'espoir d'une « face lumineuse de la mondialisation » … et pourtant, avons-nous d'autres choix ? La société civile est traversée de contradictions, et les ferments de révolte s'accroissent ; plus aucun acteur ne peut croire pouvoir maitriser seul l'ampleur de nos défis collectifs. Alors que faire ?

En réponse à la question de savoir si les Territoires ne sont pas les lieux de résilience face à une situation qui semble de plus en plus complexe à piloter de manière systémique, la Présidente du Comité 21 donne 4 raisons d'être à l'écoute des Collectivités locales engagées dans des démarches de co-construction de solutions concrètes, adaptées à la spécificité de leur situation :

- Elles sont proche du terrain et donc de l'action,
- Elles peuvent être agiles et adaptables face aux urgences et situations de crise,
- Elles « emportent » les personnes et peuvent les mobiliser autour d'un Projet commun de Territoire,
- Elles peuvent plus facilement coopérer « entre pairs » avec les terrains en difficulté.

… mais, Bettina LAVILLE tempère immédiatement : « seule 15% des Collectivités sont aujourd'hui à maturité pour être force d'entrainement et impulser une réelle dynamique de transformation ». Ce sont celles qui ont commencé le chemin depuis déjà longtemps, car l'appréhension systémique prend du temps. Il n'est pas facile de sortir des silos pour se doter d'une vision transversale. En France, la maturité collective n'est pas au rendez-vous. Il en va de même au niveau international : côté des pays du Sud, il existe une réelle rancune face au traitement de la pandémie par les pays du Nord qui n'ont fait preuve que d'une solidarité pour le moins réservée, et côté européen, mise à part l'Italie et les pays Scandinaves, le temps d'appropriation n'a pas eu le temps de s'inscrire dans les planifications nationales.

A mi-chemin l'Agenda 2030 est compromis. L'élan initial a été coupé par la crise sanitaire. Si, lors de l'ouverture du Forum de Haut-Niveau de juillet 2021, le Secrétaire Général des Nations Unies gardait encore l'espoir : « les ODD restent à portée de main (…) ils peuvent contribuer à une reprise durable et résiliente », il a changé de ton début 2022 : « il n'y a aucune excuse à l'inaction ! ».

Alors faut-il désespérer ? Non car l'importance d'un cadre de référence reste une nécessité pour donner du sens à l'action. Paradoxalement, ce sont aujourd'hui les entreprises qui se sont le plus saisies de l'Agenda 2030. Sans doute ont-elles conscience qu'il n'y a aucun développement possible dans un désert, mais aussi que pour conduire le changement, un cap collectif est indispensable pour favoriser l'engagement et libérer les énergies créatrices. Seules elles ne peuvent rien, et c'est donc sur les Territoires au travers de nouvelles alliances qu'il est possible d'envisager une sortie des crises, mais plus encore une capacité à anticiper et à apprendre à mieux gérer les prochaines.

Si l'Agenda 2030 devient celui de la reconstruction, si la gestion des crises successives sont intégrées à son pilotage, et si les Territoires se saisissent de l'opportunité d'en faire un outil pour élaborer des Projet de Territoire ambitieux et mobilisateurs, alors les ODD deviendront un véritable levier de pédagogie, de grammaire commune et de transformation autour d'objectifs partagés. Il est indispensable de le promouvoir auprès de Territoires[3]. S'ils savent s'en saisir pour mobiliser les énergies locales, notamment auprès des jeunes, dans un cadre de cohérence avec les besoins mondiaux, alors il y a une chance de réussir la « Grande Transformation »[4] nécessaire.

Les Territoires s'en saisiront-ils ? L'avenir seul nous le dira…

Réindustrialisation : en 2030 la France n'aura toujours pas rattrapé son retard

Les différents plans déployés actuellement comme France 2030 devraient permettre à l'industrie de gagner deux points de part de PIB d'ici à 2030, selon une étude de PWC Strategy&. Pas de quoi cependant totalement rattraper le retard vis-à-vis des partenaires européens[5].

Plan de relance de 100 milliards dont 35 consacrés à l'industrie, plan France 2030 doté de 34 milliards d'euros pour positionner la France dans 10 domaines de rupture, sécurisation des chaînes d'approvisionnement, sans parler du plan de "résilience" destiné à limiter l'impact de la hausse des prix sur l'économie. Les initiatives appelant à une "reconquête industrielle" n'ont pas manqué ces derniers mois.

Mais derrière les effets de manche quelle sera la situation de la France en 2030 après des décennies de désindustrialisation ? C'est ce qu'a voulu savoir PWC Strategy&.

Dans cette étude non encore publiée mais dont les principaux résultats ont été rendus publics, Olivier Lluansi (ancien délégué aux territoires d'industrie) et Vladislava Iovkova ont dressé trois scénarios : l'un "conservateur", l'autre dit "de référence" et un troisième plus "offensif".

Le scénario médian table sur l'hypothèse la plus probable : pour un euro public investi, le privé apportera 2,5 euros. Un calcul qui se fonde sur les montant investis dans le plan hydrogène. Il correspond à la moyenne de ce que McPhy a reçu pour l'hydrogène, ACC pour les batteries et Arcelor Mittal pour la décarbonation… Dans cette optique, l'industrie recevrait 100 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires d'ici à 2030, la valeur ajoutée de l'industrie augmenterait de 70 milliards d'euros et le déficit commercial des biens manufacturés, qui va de record en record, passerait de 61 à 12 milliards d'euros (sur un an, le déficit global se monte à 100 milliards d'euros). Et 430.000 emplois directs et indirects seraient créés. La part de l'industrie dans le PIB passerait de 10,1% en 2019 à 12% en 2030. Une inversion de tendance appréciable mais qui laisserait la France encore loin de la moyenne européenne à 16%. Rappelons qu'elle est à 22% en Allemagne. L'industrie a retrouvé des couleurs en 2021 avec un solde de 120 nouvelles usines (176 ouvertes pour 56 fermées), selon les dernières données de Trendeo (voir article LOCALTIS du 11 avril 2022). Mais plusieurs nuages assombrissent le ciel de la reprise : montée des taux d'intérêt, endettement public, inflation et risques de ruptures d'approvisionnement dans le contexte de guerre en Ukraine…

[3] Guide ODD & Collectivités territoriales piloté par le Comité 21, accessible librement sur odd17.org
4 Rapport prospectif du Comité 21, février 2021
[5] Source – article LOCALTIS publié le 12 mai 2022 : Réindustrialisation : en 2030 la France n'aura toujours pas rattrapé son retard (banquedesterritoires.fr)

Près de la moitié des PME et TPE prévoient que le conflit "pénalisera fortement leur activité", d'après le baromètre trimestriel Rexecode et Bpifrance Le Lab. Pour plus de 70% d'entre elles, le problème vient de la hausse des prix de l'énergie et des difficultés d'approvisionnement énergétiques et non-énergétiques (délais de livraison, pénuries, coût du transport) engendrés par la guerre.

Le Fonds pour la résilience et la durabilité du FMI impose des conditions « prohibitives », selon certains pays vulnérables

Le Fonds monétaire international a approuvé la création d'un fonds de 50 milliards de dollars destiné à renforcer la résilience climatique des pays vulnérables, mais les conditions à remplir risquent d'exclure de nombreuses nations dans le besoin.

Alors que le combat contre la COVID-19 se poursuit, il ne faut surtout pas négliger le défi à plus long terme consistant à transformer les économies pour les rendre plus résilientes aux chocs et créer une croissance durable et inclusive. Le Fonds pour la résilience et la durabilité (Resilience and Sustainability Trust, RST) vise à aider les pays pauvres et vulnérables à revenu intermédiaire à mieux se relever de la pandémie de Covid-19. Accablés par le ralentissement économique et la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires, nombre d'entre eux disposent d'une marge de manœuvre budgétaire limitée pour préparer l'avenir.

La coalition V20 des nations vulnérables a accueilli favorablement la création de fonds, affirmant qu'il comble un vide dans le financement concessionnel à long terme pour faire face à la crise climatique, mais a mis en garde contre l'imposition de conditions « prohibitives ». L'obligation pour les pays de disposer déjà d'un programme du FMI pour pouvoir bénéficier d'un soutien est l'un des critères les plus restrictifs.

Le FMI a estimé que 70 pays solliciteraient son aide au cours des dix prochaines années. Cette hypothèse sera complètement hors de portée si le fonds impose des conditions aussi onéreuses.

Le RST est un véhicule permettant aux nations riches de redistribuer leur aide du FMI en cas de pandémie, connue sous le nom de droits de tirage spéciaux (DTS), aux pays plus pauvres sous la forme de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt. Le FMI a émis des DTS à ses pays membres pour les aider à faire face à la pandémie. L'aide a été allouée en fonction de la taille de leurs économies, ce qui signifie que les pays à faible revenu ont reçu moins que les pays plus riches.

Dans un communiqué de presse, le FMI a déclaré qu'environ trois quarts de ses membres sont éligibles à un financement au titre du fonds fiduciaire. Mais tous les pays éligibles ne le seront pas.

Pour être éligibles, les pays doivent montrer qu'ils peuvent rembourser le prêt au FMI, présenter un ensemble de mesures politiques sur la manière dont ils utiliseront le soutien, telles que des mesures de réduction du carbone et d'adaptation, et avoir déjà un programme de réformes politiques avec le FMI. Seuls 45 pays en développement ont un programme avec le FMI. Cela exclut certains des pays les plus vulnérables au climat, notamment le Vietnam, le Bangladesh, les Philippines, la Tanzanie et le Zimbabwe.

Le Zimbabwe est l'un des 23 pays africains confrontés au surendettement ou à un risque élevé de l'être. Le pays d'Afrique australe consacre davantage de fonds au service de sa dette qu'aux mesures de protection climatique et sociale. Parce que sa dette est jugée insoutenable, le Zimbabwe n'est pas éligible à un programme du FMI et ne peut prétendre à une aide au titre du RST. Mais ceci revient à sanctionner les populations vulnérables du pays de l'incurie de l'administration.

Lors de la conception du fonds fiduciaire, les responsables du FMI sont partis du principe que le fait de pouvoir bénéficier d'une aide au titre du RST inciterait les pays vulnérables à adhérer à un programme du FMI. Or, ces programmes ne sont pas axés sur la lutte contre les risques à long terme tels que le changement climatique, mais fournissent un soutien financier pour atteindre la stabilité économique à court terme, ce qui implique souvent des mesures d'austérité impopulaires.

L'ensemble des réformes politiques qu'un pays doit accepter en échange d'un soutien financier rend de nombreux pays "hésitants" à accepter le soutien du FMI.

Au Mozambique, le sentiment anti-FMI s'est agrandit dans le pays. À la fin de 2021, la dette du Mozambique a grimpé en flèche pour atteindre 112,4 % de son PIB. Les dépenses en matière d'infrastructures, de santé et d'éducation ont été stoppées. Il y a une pénurie de médicaments et un gel des recrutements dans le secteur public signifie que les professionnels de la santé et les enseignants sont en nombre insuffisant. Le Mozambique ne peut ainsi pas se passer du FMI…

Mais beaucoup de Mozambicains pensent que les réformes politiques imposées par le FMI se font au détriment de la protection de l'emploi et du bien-être de la population. Les perdants sont les petites entreprises et les personnes qui ne possèdent que leur terre.

Le V20 craint en outre que le soutien, qui prend la forme de prêts, n'aggrave les problèmes d'endettement des nations à court d'argent et a demandé que les paiements d'intérêts soient subventionnés pour les plus vulnérables.

Les dirigeants du FMI quant à eux rappellent que l'obligation de disposer d'un programme du FMI ou d'y adhérer pour bénéficier de l'aide "*est un élément de conception essentiel*" pour permettre aux réformes politiques de porter leurs fruits et garantir que les pays sont en mesure de rembourser le fonds fiduciaire.[6]

Complément de rémunération : les énergies renouvelables permettent des économies aux finances publiques

Les énergies renouvelables coûtent de l'argent à l'Etat. Trop, selon leurs détracteurs. Mais, quand les cours du marché de l'électricité s'envolent, elles peuvent aussi en rapporter. Les éoliennes et les panneaux solaires du pays devraient permettre de verser aux finances nationales 14,4 milliards

[6] Le Fonds pour la résilience et la durabilité du FMI impose des conditions « prohibitives », selon certains pays vulnérables – pour en savoir plus :

- https://www.climatechangenews.com/2022/04/27/imfs-resilience-fund-out-of-reach-for-some-nations-in-need-analysts-warn/
- https://www.imf.org/fr/News/Articles/2022/01/20/blog012022-a-new-trust-to-help-countries-build-resilience-and-sustainability

d'euros. Du moins, selon les estimations présentées par le syndicat patronal France Energie Eolienne (FEE), le 12 avril, entre les deux tours de l'élection présidentielle.

« *L'Etat a d'abord investi dans l'accompagnement d'actifs à travers les tarifs d'achat garantis ou les compléments de rémunération*, rappelle Michel Gioria, délégué général de FEE. *Maintenant, ce système permet de redistribuer les fruits de la transition énergétique à la population.* »

Les dispositifs des compléments de rémunérations s'indexent à partir d'un prix prédéterminé. Si les tarifs du marché passent bien au-delà du tarif fixe, les producteurs ont alors à reverser le trop-perçu. Soit 3,3 milliards d'euros au titre de 2021, et 5,1 milliards prévus pour 2022. S'y ajoutent des recettes : 6 milliards d'euros net, dont 3,7 fournis par l'éolien à lui seul.

Pour le premier trimestre 2022, le prix moyen de l'électricité sur le marché avoisinait les 231 euros par mégawattheure, indique FEE, contre 108 euros en 2021, et 50 euros en moyenne en 2020 avant la crise due au Covid-19. Or, les derniers appels d'offres pour le solaire et l'éolien ont permis d'atteindre des tarifs de rachat autour de 60€ par MWh.

Dans le contexte de prix de l'électricité élevés sur le marché de gros, quand l'Etat autorise un parc éolien aujourd'hui, il gagne de l'argent. Plaidant pour sa filière, Michel Gioria estime que *« le retard sur le développement des énergies renouvelables prive l'Etat de recettes ».* L'éolien et le photovoltaïque, dont le stockage en grande quantité reste à inventer, ont produit respectivement 7 % et 2,7 % de l'électricité française en 2021. Loin derrière le nucléaire (69 %), mais aussi derrière les barrages hydrauliques (12 %).

Si les prix de marché se maintiennent à des niveaux aussi élevés, la filière éolienne assure être en mesure de restituer aux finances nationales, dès la fin de l'année 2024, l'équivalent de ce qu'elle a perçu depuis 2003. Soit 11 milliards d'euros, selon FEE. Sur la base des contrats signés jusqu'à la fin de l'année 2017, la Cour des comptes a livré par le passé une projection moins optimiste. Selon ses calculs, les montants des soutiens publics au déploiement de l'ensemble des énergies renouvelables : éolien, solaire, voire biométhane, correspondraient à une somme de 121 milliards d'euros entre 2018 et 2046.

Selon les calculs ministériels pour l'ensemble des énergies renouvelables, « *les dépenses de l'Etat correspondantes devraient progresser jusqu'à 6,2 à 7,8 milliards d'euros par an à l'horizon 2025 selon les hypothèses de prix de l'électricité. »* Elles étaient *« de l'ordre de 5,5 milliards d'euros par an jusqu'en 2020 ».* L'Etat prévoit d'utiliser ces recettes afin de financer le bouclier tarifaire, qui a permis de geler les prix du gaz ou du fioul pour les consommateurs particuliers au début 2022. [7]

World Hapiness Report: l'indice du bonheur prend de l'ampleur

Le "World Happiness Report" (WHR) crée par l'ONU mesure le bonheur à partir de six variables : revenu, liberté, confiance dans le gouvernement, espérance de vie en bonne santé, soutien social et

[7] Complément de rémunération : les énergies renouvelables permettent des économies aux finances publiques - pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/05/09/la-flambee-des-cours-d-electricite-permet-aux-energies-eolienne-et-solaire-de-devenir-rentables_6125357_3234.html
- https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/electricite-letat-met-la-main-sur-la-cagnotte-de-leolien-et-du-solaire-1405837

générosité. Il dresse un classement de 150 pays dominé par la Finlande, le Danemark, l'Islande, la Suisse, les Pays-Bas puis la France en 20ème position.

Cet indicateur tend à prendre de plus en plus de poids, alors que le PIB qui mesure la valeur ajoutée crée dans un pays, ne recouvre qu'une composante de l'équation. « *Il faut relativiser le PIB et l'agrémenter d'autres indices qui prennent notamment en compte la santé, l'empreinte carbone ou le bien être* », estime Dominique Méda, directrice de l'Institut Interdisciplinaire en Sciences Sociales (Iris), qui milite de longue date pour un remplacement de cet indicateur. Le World Happiness Report établi à la demande des Nations Unies vient en effet combler ce vide.

Comme les cinq années précédentes, il place la Finlande en tête de palmarès avec une note de 7,82 sur 10. Le pays de 5,5 millions d'habitants est suivi par le Danemark, l'Islande, la Suisse et les Pays-Bas. Quant à la France, elle gagne une place et fait son entrée parmi les 20 pays les plus heureux au monde. L'Hexagone décroche ainsi son meilleur classement depuis que l'étude existe, derrière la Belgique (19e), la République Tchèque (18e), le Royaume-Uni (17e), les Etats-Unis (16e) ou le Canada (15e).

L'enquête, qui signe cette année sa dixième édition, se base sur des données subjectives, les sondages Gallup demandant aux habitants leur propre niveau de bonheur, mais aussi des indicateurs objectifs comme le PIB et des évaluations concernant l'espérance de vie en bonne santé, le niveau de solidarité, de liberté individuelle et de corruption. Cet indicateur conçu pour épauler les États dans l'élaboration de leurs politiques publiques n'a jamais paru si essentiel après deux années de virus. « *La récente pandémie a probablement eu un fort impact sur les conceptions populaires de ce qui est le plus important pour la vie, et même sur la manière dont la société peut favoriser des améliorations collectives du bien-être* », constatent les auteurs du World Happiness Report. Ils notent une multiplication des références aux concepts de bonheur et de bien-être dans les champs universitaires et politiques.

La Finlande a montré la voie. Depuis 2019, le lauréat du classement de l'Onu a choisi de mesurer le bien-être et de piloter ses politiques publiques en conséquence. La Nouvelle-Zélande (10e au World Happiness Report) a de son côté voté un budget bien-être en 2019, une première mondiale. Ce budget intègre une hausse des dépenses publiques dans les domaines de la santé mentale, des allocations pour les populations indigènes, ainsi que pour la lutte contre la pauvreté infantile et les violences familiales. « *Nous avons dit que nous voulions être un gouvernement qui fait les choses différemment, et avec ce budget, c'est précisément ce que nous avons fait. Nous avons créé les bases non seulement d'un "budget bien-être", mais aussi d'une approche différente de la prise de décision gouvernementale dans son ensemble* », avait déclaré Jacinda Ardern, à la tête du gouvernement.

Ces expériences démontrent la pertinence de construire des indicateurs alternatifs aux PIB et à sa croissance. Le PIB est régulièrement critiqué pour ne recouvrir qu'une partie de l'équation. En outre, celui-ci peut potentiellement s'accroître via la hausse d'activités destructrices de l'environnement, de guerre, etc. [8]

[8] World Hapinness Report: l'indice du bonheur prend de l'ampleur – pour en savoir plus :

- https://worldhappiness.report/
- https://happiness-report.s3.amazonaws.com/2022/WHR+22.pdf
- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/l-indice-du-bonheur-de-l-onu-prend-de-l-ampleur-alors-que-le-pib-decline-150715.html

L'ESS en mouvement

Première discussion sur l'ESS à l'Organisation Internationale du Travail..... 27

Le nombre de fonds et de fondations a plus que doublé en 20 ans..... 28

Mesure d'impact : pour un regard critique 29

Rapport sur l'évaluation des actions associatives 31

Enquête sur les fonds purs solidaires 32

Première discussion sur l'ESS à l'Organisation Internationale du Travail

À l'occasion de la 110e session de la Conférence internationale du Travail de juin 2022, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) s'intéressera, pour la première fois de façon approfondie, au sujet du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'impact de cette manière d'entreprendre sur le travail.[9]

La contribution de l'ESS au travail décent

Alors que l'ESS gagne en notoriété mondiale, le Conseil d'administration de l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** **a décidé d'aborder le sujet pour la première fois dans une discussion sur le travail décent.** Pour ce faire, le rapport *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire* a été publié en amont de cette discussion et traduit en de nombreuses langues.

Selon ce nouveau rapport de l'OIT, l'ESS s'impose, aujourd'hui, à l'international comme étant un modèle d'emploi durable et juste, notamment dans les suites de la crise sanitaire et l'ESS apparaît comme **modèle nouveau d'entreprise qui, à travers l'emploi, permet la résilience des populations et de leur environnement.**

Bien que l'ESS reste difficile à définir à un niveau international - car chaque pays définit cette manière d'entreprendre de façon plus ou moins précise, en usant de critères souvent divergents - **l'OIT juge essentielles**, d'une part, **l'élaboration d'une définition commune et mondiale** à l'ESS et, d'autre part, **l'évaluation de la contribution de l'ESS** au travail décent dans le monde. Selon l'organisation, il est également important de pouvoir **sensibiliser et accompagner les responsables politiques** au sujet de l'ESS, notamment au sein de pays dans lesquels l'entrepreneuriat social reste encore méconnu.

La discussion générale de la Conférence internationale du Travail est prévue pour **juin 2022**, en présence de 187 représentants des pays-membres.

> Pour en savoir plus, consultez le rapport de l'OIT *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (ESS)*

[9] Source : https://www.avise.org/actualites/premiere-discussion-sur-less-a-lorganisation-internationale-du-travail

Le nombre de fonds et de fondations a plus que doublé en 20 ans

La Fondation de France a dévoilé le 7 avril son nouveau Baromètre annuel de la philanthropie, réalisé par l'Observatoire de la Philanthropie[10]. En 20 ans, le nombre de fondations a plus que doublé pour atteindre près de 2 800 structures actives en 2021. En y intégrant les fonds de dotation, le nombre atteint près de 5 000 structures, qui ont engagé collectivement 11,9 milliards d'euros de dépenses pour l'intérêt général en 2020.

En deux décennies, une très forte croissance du nombre des fondations

• Depuis 2001, le nombre de fondations a été multiplié par 2,5. Cette progression est essentiellement liée aux fondations d'entreprise (six fois plus nombreuses) et aux fondations abritées, dont le nombre a triplé.

• Croissance globale du secteur : aujourd'hui, les fondations abritées et les fonds de dotation - nouvel outil créé en 2008 - représentent les trois quarts des structures philanthropiques en France. Cette tendance témoigne de la force de l'engagement privé, particuliers comme entreprises, pour l'intérêt général après cette période de crise sans précédent.

« *Le dynamisme du secteur de la philanthropie n'a pas faibli pendant la crise sanitaire, bien au contraire ! Il démontre la confiance des acteurs privés dans la capacité de la philanthropie à répondre aux enjeux actuels de notre société, à avoir un impact sur le monde qui les entoure. Cette volonté de s'engager est aussi forte pour les particuliers que les entreprises, et pour ces dernières, la crise a même joué un rôle d'accélérateur.* » déclare Axelle Davezac, directrice générale de la Fondation de France.

• Ce dynamisme peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- **L'évolution du cadre fiscal et juridique**, avec plusieurs lois qui ont facilité l'engagement des particuliers ou des entreprises (loi de 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, loi TEPA de 2007 pour la relance économique, loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014) ;
- **Le développement des politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE),** qui a joué un rôle moteur dans la croissance des fondations d'entreprise. La complémentarité des approches RSE et de la philanthropie permet aux entreprises de s'engager de façon globale et cohérente pour l'intérêt général.

• Autre indicateur de la montée en puissance du secteur philanthropique : son poids économique. En près de 20 ans, les actifs des fondations comme leurs dépenses ont été multipliés par 4, atteignant 32 Mds € d'actifs et 11, 9 Mds € de dépenses en 2020 (contre 8 Mds € d'actifs et 3,1 Mds € de dépenses en 2001).

Les fondations abritées : un modèle attractif pour les familles et les entreprises

• Si le nombre de fondations abritées progresse, c'est entre autres parce que ce statut particulier permet de bénéficier d'un accompagnement tant juridique que méthodologique, et ainsi, de mutualiser les expertises et les coûts. Il offre également aux fondateurs l'occasion de rejoindre un réseau, de s'ouvrir aux échanges et aux collaborations autour de causes communes.

[10] Source : CP_barometre FDF_07042022 (fondationdefrance.org)

- Les familles s’avèrent de plus en plus nombreuses à créer des fondations abritées. Il devient aujourd’hui fréquent de voir jusqu’à trois générations se mobiliser autour d’un projet philanthropique, réfléchi et construit en famille.
- Autre tendance forte, la création de fondations abritées par des entreprises, qui représentent, par exemple, près de la moitié des nouvelles fondations accueillies par la Fondation de France (première fondation abritante dans notre pays) en 2021. Il s’agit essentiellement de PME qui se sont mobilisées en 2020 pour répondre à l’urgence de la crise sanitaire, et souhaitent désormais pérenniser cet engagement.

• Ces nouvelles fondations veulent apporter des réponses concrètes et efficaces face aux grands enjeux actuels de notre société.

- La volonté **d’accompagner la transition écologique** et de **protéger la biodiversité** est au cœur de l’engagement de près de 30 % des nouvelles fondations abritées à la Fondation de France.
- D’autres causes liées aux **vulnérabilités** sont également très présentes dans les missions des fondations. Notamment, la lutte contre les inégalités et les violences faites aux femmes, la précarité ou la santé mentale des jeunes, mais aussi l’éducation et la culture, particulièrement touchées ces deux dernières années.

Mesure d’impact : pour un regard critique

En partenariat avec Convergences :

Cet outil est issu du cycle 2020 des Petits déjeuners de la mesure d’impact, animés par Convergences et co-pilotés avec l’Avise et Improve. Retardé par la pandémie mondiale, il a été lancé lors de l’événement de Printemps 2022 de Convergences, durant lequel a également eu lieu le séminaire de programmation des Groupes de travail en vue du Forum Mondial 3Zéro 2022 et le lancement du Baromètre des Solutions Durables 2022.

La mesure d’impact est devenue un enjeu primordial pour l’ensemble des parties prenantes (porteurs de projets, pouvoirs publics, financeurs etc.), du fait notamment de l’importance des besoins et des moyens déployés pour y répondre. Alors que ce champ se développe considérablement, il apparaît particulièrement important de s’attacher à la transparence et la qualité des rapports, analyses et données produites. Partant de ce besoin, les Petits déjeuners de la mesure d’impact ont élaboré un outil pratique dédié à l’analyse de la qualité des productions de mesure d’impact.

Il vise à fournir des clés de compréhension à celles et ceux qui lisent et utilisent les productions relatives à l’impact des organisations afin de les

aider dans leur travail d'analyse et de décryptage. Il ne s'agit en aucun cas de définir ce qui relèverait d'une bonne mesure d'impact ou d'une mauvaise mesure d'impact, mais de fournir des éléments objectifs et généralement acceptés permettant d'exercer son esprit critique à la lecture de productions de données d'impact, dans la perspective d'en tirer le meilleur.

Ce livrable s'intéresse particulièrement à la mesure d'impact social, dont les enjeux diffèrent de ceux de la mesure d'impact environnemental. De nombreuses ressources répertoriées dans le Vademecum de la mesure d'impact social permettent de compléter les éléments fournis ici.

Le document se compose de quatre parties répondant à différentes questions essentielles pour poser un regard critique sur les mesures d'impact communiquées par les structures. Ces questions sont accompagnées de clés de lecture et d'exemples concrets pour en faciliter la compréhension :

- La première question **« Parle-t-on bien d'impact social ? »** répond au besoin de différenciation des informations relevant de l'impact par rapport aux autres types d'informations disponibles, comme les résultats de l'activité par exemple ;

- La deuxième question **« L'impact social est-il recherché par l'organisation ? »** permet de s'assurer que l'impact présenté par la structure est effectivement issu d'une volonté d'action et questionne la manière dont cette volonté est formalisée ;

- La troisième question **« L'organisation est-elle transparente sur les données d'impact qu'elle avance ? »** insiste sur l'importance de la transparence de l'organisation quant aux éléments clés de l'étude et aux méthodes employées pour les collecter ;

- La quatrième question **« Que fait l'organisation de ces données d'impact ? »** met en avant l'utilité effective de l'évaluation d'impact, autrement dit : à quoi a-t-elle servi ? A-t-elle permis à la structure d'évoluer ?

Télécharger le livrable

Les 5 et 6 septembre prochain, dans le cadre du Forum Mondial 3Zéro, vous pourrez retrouver le livrable issu des travaux du cycle 2022 lors d'une session dédiée.

Loreleï Ursenbach, chargée de programmation et mobilisation, Convergences

Romane Tremouilhe, Assistante programmation et mobilisation, Convergences

Rapport sur l’évaluation des actions associatives

Le rapport « Évaluation des actions associatives » rédigé à la demande de la Secrétaire d’État Sarah El Haïry a été publié publié. Il questionne le développement de l’évaluation des actions associatives au regard des politiques publiques[11].

Cette mission ministérielle a été confiée à 4 co-rapporteurs : Suzanne Chami (déléguée générale de l’Institut IDEAS), Philippe Bolo (député de Maine-et-Loire), Bernard Bazillon (directeur national économie sociale et solidaire chez KPMG) et Philippe Da Costa (président de la Croix Rouge française).

Ce rapport est le fruit d’une enquête et de nombreuses auditions menées auprès d’acteurs pluridisciplinaires et de personnes qualifiées.

Quelles en sont en synthèse les enseignements ?

Très souvent les évaluations menées par les associations le sont en réponse à une injonction de leurs financeurs, dans un objectif de contrôle de l’efficience des subventions. Cette situation se heurte au principe de liberté associative, pénalisant l’image de l’évaluation vécue comme un exercice imposé. L’identité associative se conjugue difficilement avec une obligation d’évaluation. L’innovation sociétale, ADN du fait associatif, ne doit être dévoyée par l’évaluation, au motif du contrôle de l’utilisation de l’argent public. Une autre logique d’évaluation est souhaitable. Cependant, le contrôle des subventions publiques, et donc de l’argent public, ne serait être remis en cause. Une perspective plus large doit donc être recherchée par l’évaluation des associations. Cette perspective, c’est celle d’une démarche d’amélioration continue de l’action associative et, par conséquent, d’un renforcement de la confiance dans la relation entre pouvoirs publics et associations. Dans un jeu à somme positive, chaque partie doit ressortir gagnante de la mise en œuvre de l’évaluation. Pour les pouvoirs publics, l’évaluation demeure un cadre d’assurance du bon usage des subventions. Pour les associations, elle devient le prétexte à interroger la gouvernance, la stratégie, l’organisation, la mise en œuvre des actions et leurs impacts, avec des bénéfices autant pour les bénéficiaires que pour les bénévoles ou les salariés.

Cette nouvelle manière d’envisager l’évaluation permet de révéler l’impact social et, plus globalement, la valeur créée par les actions associatives. Ce nouveau regard impose des angles d’observations et une posture adaptée aux spécificités du monde associatif. La révélation de l’impact social, comme celle de la valeur créée, demandent des méthodes robustes et adaptables à la multiplicité des terrains d’intervention des associations.

Ces perspectives justifient l’ambition de développer la pratique de l’évaluation auprès du secteur associatif. Les leviers de ce développement sont multiples. Ils concernent l’amélioration de l’image de

[11] Source : https://ideas.asso.fr/actualites/actualites-secteur/publication-rapport-evaluation-des-actions-associatives/

l'évaluation, la co- construction du cadre évaluatif, la mobilisation des parties prenantes, l'inscription de la démarche dans le temps long, la montée en compétences. Cette multiplicité des conditions de réussite ne doit pas être comprise comme un obstacle insurmontable mais comme la capacité d'adapter la démarche d'évaluation, au cas par cas, pour répondre au plus près aux spécificités des associations, de leur domaine d'activité, de leurs bénéficiaires.

Le développement de l'évaluation dans le secteur associatif repose donc sur la capacité à faire basculer l'exercice d'une logique de contrôle de la performance financière vers une logique de démarche de progrès, construite autour de la mesure de l'impact social et de la valeur créée. Un basculement qui bénéficie aux associations, à leur organisation, à leurs pratiques, à leurs bénéficiaires, à leurs bénévoles et salariés et à leurs financeurs.

Ce rapport formule en conclusion **5 recommandations** :

- Animer un centre de ressources
- Reconnaître, par le soutien financier, le caractère innovant de l'évaluation
- Prendre en compte la valeur révélée par l'évaluation
- Harmoniser les pratiques ministérielles en matière d'évaluation
- Généraliser le recours à l'évaluation auprès des plus petites associations

Enquête sur les fonds purs solidaires

L'association FAIR (Financer, Accompagner, Inspecter, Rassembler) publie une étude sur les fonds purs solidaires, dont la demande est en forte croissance.

Les FPS solidaires sont utilisés dans la finance solidaire comme des fonds concentrant l'investissement dans les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). C'est-à-dire qu'ils sont composés d'actifs divers, comme des parts de capital ou des titres de dette, d'entreprises appartenant à l'ESS, et plus spécifiquement ayant l'agrément ESUS.

Les FPS de la finance solidaire sont constitués de titres d'entreprises de l'ESS - des produits de taux (obligations, titres participatifs, billets à ordre) ou des parts du capital – et de parts de fonds monétaire. Les FPS sont couplés avec ce que l'on appelle des fonds « 90-10 ». Ces fonds sont composés de deux poches :

- une poche cotée, qui représente 90% de l'encours, composée de titres d'entreprises traditionnelles. Cette poche peut être gérée selon une approche Investissement Socialement Responsable (ISR),
- une poche non cotée, qui représente les 10% restant, constituée de titres émis par des entreprises solidaires.

Concernant la partie non cotée, il y a deux manières de la constituer : soit via un investissement direct en achetant des actions (par exemple, des actions France Active ou Habitat et Humanisme), soit en investissant dans un fonds, qui est lui-même solidaire, le FPS solidaire. Le FPS solidaire remplace ainsi l'achat habituel de quelques titres solidaires par un investissement plus diversifié, et nous le verrons,

plus liquide. Ces fonds « 90-10 » sont de plus en plus demandés en France, notamment grâce à l'incitation légale mise en place par l'Etat au début des années 2000.

Figure : fonctionnement des FPS solidaires

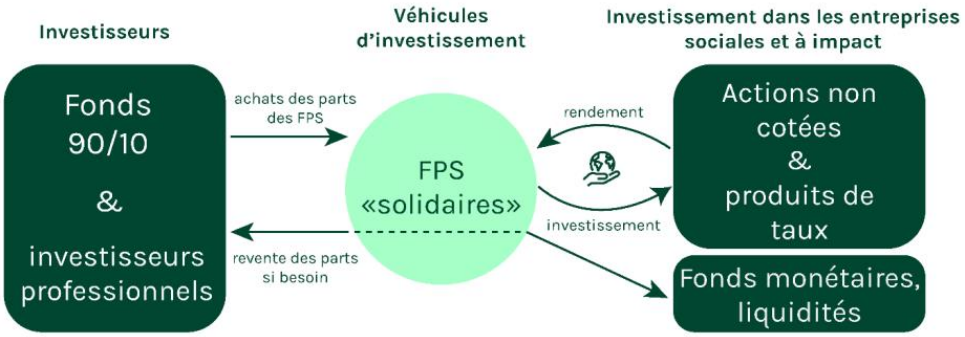

Source : FAIR.

Le premier constat de cette étude est l'hétérogénéité de ces fonds. Ils sont dissemblables sur les encours, les performances, les compositions… Mais les auteurs ont pu constater que ces FPS solidaires revêtent tous 5 avantages :

1- **Ces fonds ont une liquidité relative, ils sont facilement achetables ou revendables.** Ils sont composés d'une part substantielle d'actifs très liquides (les fonds monétaires) représentant entre 25% et 46% du fonds. De plus, les billets à ordre fournissent des liquidités constantes aux fonds et représentent une part importante - entre 46% et 95% - des produits de taux. Enfin, certaines entreprises solidaires ont leurs actions – non cotées – facilement échangeables, car rachetables par les grandes entreprises du secteur. Ces fonds « purs solidaires » peuvent ainsi subvenir aux demandes de leurs clients (les fonds « 90-10 ») quand ils veulent revendre les parts des FPS détenues.

2- **Les FPS sont sélectifs**, les gestionnaires de fonds choisissent avec précaution les entreprises dans lesquelles investir et auxquelles prêter. Des critères excluants sont choisis par les fonds, notamment des critères comptables et financiers. Ces critères excluent également les entreprises aux modèles d'affaires fragiles ou nécessitant des besoins de financement trop conséquents. Les entreprises doivent également avoir un modèle de gouvernance assurant la poursuite de la mission et le partage équitable de la valeur ; c'est ce qu'assure l'agrément ESUS et les investissements se concentrent principalement dans ces ESUS. Enfin, les entreprises doivent pouvoir produire des données sur l'impact qu'elles créent sur leur environnement (combien d'emplois créés, de logement construits, d'hectares de terres utilisés, de kilowattheures produits…). Ces impacts sont synthétisés dans les rapports d'impact des fonds et servent à la justification de l'utilité des entreprises financées pour les clients du fonds.

3- **Les FPS solidaires se comportent, en tant qu'actionnaire, comme une partie prenante favorisant la poursuite de la mission de l'entreprise.** Ils ne favorisent pas la création de valeur pour l'actionnaire (voir sur cette notion : Stout, 2012) mais plutôt la création d'impacts / de résultats, tout en essayant de préserver le capital investi. Les FPS dialoguent et accompagnent

les entreprises financées, leur apportant ainsi une aide non financière importante sur les missions qu'elles mènent. Nous pouvons faire l'hypothèse que cette gouvernance actionnariale contribue à la pérennité de l'entreprise.

4- **Le risque financier, représenté par la volatilité, est faible**. Il est proche de zéro dans ces fonds, ce qui traduit un faible risque de perte de capital mais, également, de faibles revenus pour les clients (les fonds « 90-10 »). Cela invalide, en partie, la nécessité d'autant de fonds monétaire dans le FPS. L'hypothèse étant que si les petites entreprises, non cotées, et qui plus est de l'ESS, sont plus risquées19 et moins liquides, alors les fonds devraient se doter de beaucoup de fonds monétaire. L'univers d'investissement induit des performances faibles et proches de zéro, et cela pour tous les FPS, bien qu'ils soient constitués de manière différente (répartition actions/produits de taux). Les trois composantes principales d'un FPS : actions non cotées d'entreprises sociales, produits de taux (dont majeure partie de BAO) et fonds monétaire sont toutes les trois peu, voire non performantes. Enfin, il est à rappeler que ces fonds n'ont pas pour but de créer une performance financière mais bien de créer de l'impact socio-environnemental à travers l'investissement dans une catégorie bien précise d'entreprise. Et ainsi de fournir la part solidaire des fonds qui en sont clients.

5- **La centralisation de l'investissement solidaire dans un FPS permet de n'avoir qu'un fonds purs solidaire pour plusieurs fonds « 90-10 ».** Cela permet d'éviter les surcoûts, de n'avoir qu'une équipe dédiée, et son utilité croît à mesure que le nombre de clients augmente. De plus, cela facilite la gestion et la diversification des actifs et rend – peut-être – les arbitrages20 moins coûteux. Du côté de l'impact, le FPS solidaire permet de mobiliser l'investissement pour une stratégie cohérente et unique. La communication est ainsi facilitée et l'agrégation des impacts et des résultats des entreprises est plus simple et compréhensible.[12]

[12] Enquête sur les fonds purs solidaires – pour en savoir plus :
- https://www.finance-fair.org/_dwl/2022_etude_fps.pdf
- https://www.finance-fair.org/2022/04/05/tout-sur-les-fps-ces-fonds-purs-solidaires-dont-la-demande-explose/

RSE et engagement des entreprises

Comment les entreprises et les investisseurs s'engagent-ils pour la biodiversité ?..... 36

Les ONG poussent les médias à mieux traiter les enjeux écologiques 37

Mécènes, accompagnez l'engagement citoyen de la jeunesse !..... 38

Plus de trafic, moins de CO2 : le pari d'Air France pour 2030..... 39

Le renoncement : nouveau crédo RSE des entreprises engagées 40

Comment les entreprises et les investisseurs s'engagent-ils pour la biodiversité ?

Crise de confiance et questionnement du rôle de l'entreprise, intensification des phénomènes climatiques, pénuries de matières premières, … Les défis auxquels les entreprises font face sont de plus en plus nombreux. Osons un postulat : se réapproprier la comptabilité leur permettrait de voir plus clairement le paysage qui se dessine.

En partenariat avec l'Orse :

Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises

La perte de biodiversité, marquée par la diminution alarmante du nombre d'espèces, met en danger les services écosystémiques menaçant à la fois la société et les entreprises qui en dépendent, ainsi que les investisseurs qui s'appuient sur le bon fonctionnement de la nature.

L'ORSE et le cabinet BL évolution ont souhaité mener une étude intitulée « Les engagements biodiversité des entreprises et des investisseurs » pour évaluer la façon dont le CAC 40 et un échantillon d'une quarantaine de sociétés de gestion d'actifs basées en France prennent en compte ce constat inquiétant dans leurs stratégies et leurs communications.

L'analyse a été réalisée à partir des déclarations des acteurs dans leurs publications annuelles (notamment les déclarations d'enregistrement universel (DUE) et leurs rapports de gestion).

En synthèse, l'étude montre que la mobilisation en faveur de la biodiversité progresse aussi bien dans les entreprises que chez les investisseurs. Cette progression met en évidence que l'importance de la biodiversité et son caractère stratégique ont bien été saisis par un nombre croissant d'acteurs.

Cette prise en compte révèle néanmoins, si l'on pousse l'analyse, que des marges de progrès restent à accomplir pour faire de la biodiversité un enjeu traité au même niveau que la transition énergétique. Surtout, cette prise en compte s'avère très inégale. Si de clairs leaders se dégagent, ils restent encore minoritaires. Or le déficit de financement de la biodiversité demeure très important. On estime à environ 1 000 milliards de dollars par an les investissements nécessaires pour avoir un effet positif sur la nature, alors qu'ils atteignent aujourd'hui à peine les 150 milliards, dont 80 % d'argent public.

L'étude met en avant, en conclusion, plusieurs leviers à même d'accélérer la mobilisation :

1. **L'intégration progressive** de la biodiversité dans les réglementations européenne (ex : taxonomie verte) et française (ex : article 29 de la loi Énergie-climat et de son décret d'application) ;
2. Le **renforcement du dialogue autour de la biodiversité** entre entreprises et investisseurs pour conforter la connaissance et la compréhension réciproque des bénéfices induits par la conservation des écosystèmes ;
3. **L'accélération et la coordination des efforts** pour faire émerger des instruments de mesure bien adaptés aux besoins des acteurs quelle que soit leur taille et celle de leurs projets, comme en a l'ambition la TNFD (Task-Force on Nature-related Financial Disclosure) qui se positionne comme l'équivalant de la TCFD pour le climat ;

4. La **poursuite de l'effort de mise sur le marché de produits d'épargne** (ex : fonds d'investissement dédiés) et d'instruments de financements (ex : solutions associant financements publics et privés afin de réduire les risques des projets) à même de répondre à la demande des épargnants et des entreprises.

Anne-Sixtine Enjalbert, Chargée de mission Finance responsable à l'Orse

Les ONG poussent les médias à mieux traiter les enjeux écologiques

Dans la nuit du 21 au 22 avril, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Terre, les militants new-yorkais d'Extinction Rebellion ont bloqué des imprimeries de plusieurs titres de presse dont le Wall Street Journal. Ce blocage visait à dénoncer la couverture médiatique de l'urgence climatique jugée trop faible « *Les entreprises médiatiques américaines doivent se rappeler leurs responsabilités - réveiller, informer et inciter les gens à agir. (...) Cela inclut une couverture plus importante de l'urgence climatique et écologique à la une des journaux* », explique la branche New-yorkaise d'Extinction Rebellion sur Twitter.

Ce n'est pas la première fois que des journaux sont la cible de militants écologistes. En 2018, à Londres, ville berceau d'Extinction Rebellion, les activistes avaient ciblé la BBC et le Guardian. Ce dernier a d'ailleurs fait évoluer son traitement médiatique du climat depuis cette interpellation. Le quotidien financier The Financial Times a quant à lui déployé une section dédiée au Climat au printemps 2022, signe de la prise de poids de plus en plus importante des enjeux climatiques dans les décisions financières.

En France, c'est en février dernier que l'action la plus percutante a été menée. Les militants se sont réunis devant les locaux de France Télévisions pour interpeller les rédactions. Une action menée avec d'autres organisations comme Greenpeace, Care France ou Youth for Climate scandant un chiffre : 2,7 %. Soit le temps de parole des débats présidentiels accordés à la crise climatique au 22 février.

En 2019, Reporters d'espoir avait calculé que seulement 3,80 % des sujets de la presse quotidienne nationale évoquaient le climat. Dans les matinales radio, le taux tombait à 1 % en moyenne. Si la campagne du premier tour a été très faiblement tournée vers les enjeux écologiques en raison notamment de la guerre en Ukraine, la mobilisation de Quota Climat, qui réclamait au moins 20 % du temps du débat de l'entre-deux tours consacré au climat a permis de faire progresser le sujet.

Si la pression s'alourdit sur les rédactions, le faible score des écologistes aux Présidentielles avec moins de 5 % pour Yannick Jadot, a poussé certains mouvements à reconsidérer leur "ligne". Dans cette perspective, Eva Morel de Quota Climat, appelle à développer davantage le journalisme de solutions. En attendant, le collectif va faire pression sur l'Arcom, le régulateur de l'audiovisuel, l'ancien CSA, pour qu'il publie un guide des bonnes pratiques sur les enjeux climatiques à destination des journalistes comme il l'a fait sur les questions de parité.[13]

[13] Les ONG poussent les médias à mieux traiter les enjeux écologiques – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/extinction-rebellion-quota-climat-comment-les-ong-poussent-les-medias-a-traiter-l-urgence-climatique-150733.html
- https://morningstaronline.co.uk/article/w/extinction-rebellion-nyc-mark-earth-day-blockading-new-york-times-wsj-and-usa-today

Mécènes, accompagnez l'engagement citoyen de la jeunesse !

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Le mécénat de compétences, sujet très « à la mode », est de plus en plus déployé par les entreprises. Parmi les raisons évoquées, la volonté d'accompagner les collaborateurs qui souhaitent se mobiliser auprès d'organismes d'intérêt général. Mais au-delà de cette politique, certains mécènes vont plus loin en soutenant, au travers d'appels à projet, de programmes ou de prix spécifiques l'engagement de ceux qui feront note société de demain : les jeunes. Focus sur quatre d'entre eux.

Avec le Prix de la Solidarité étudiante, la Fondation Veolia encourage par exemple la prise d'initiative des étudiants au service de projets d'intérêt général dans l'un de ses trois domaines d'intervention : l'aide au développement, le lien social et l'accompagnement vers l'emploi et la protection de l'environnement. Les lauréats se partagent une dotation de 10 000 € et bénéficient d'un soutien technique grâce aux expertises des salariés du groupe, en France et à l'international.

De son côté, la Fondation SNCF, qui a revu ses axes d'intervention à l'occasion du renouvellement de son mandat, accorde une place prioritaire à la jeunesse. Elle a lancé en ce sens un appel à projets exclusivement dédié aux jeunes de 11 à 30 ans pour apporter des solutions aux problématiques environnementales. Elle accorde par ailleurs un soutien financier et en compétences à de nombreuses autres structures, à l'image de l'AFEV pour son programme « mentorat d'orientation » qui mobilise des étudiants en charge d'aider des collégiens en difficulté (180 000€) ou encore L'Institut de l'Engagement, dont les actions visent à former une nouvelle génération responsable et citoyenne, qui bénéficie quant à lui d'un soutien de 160 000 €.

L'un de ses axes d'intervention étant la promotion de la culture citoyenne et l'égalité des chances, la Fondation Engagement Médias pour les Jeunes est également très investie sur ce sujet. Avec l'appel à projets « Ma Parole ! », elle se mobilise ainsi pour soutenir des actions ou structures se tournant vers la « reconquête de la parole » grâce à l'expression écrite, orale, l'éloquence et la confiance pour favoriser l'inclusion des jeunes. Parmi les associations déjà accompagnées, on pourra citer l'association D-Clic, Eloquentia, les Têtes de l'Art, ou encore Place aux jeunes Pays de la Loire.

Enfin, sur un tout autre sujet, la Fondation Culture et Diversité a lancé en 2019 le Prix étudiant COAL. L'objectif ? « Accompagner les étudiants des Écoles du champ artistique et culturel qui expérimentent et proposent des solutions concrètes et créatives à la transition écologique. » En plus d'une résidence de 2 mois dans une des 350 réserves naturelles de France, les lauréats bénéficient d'une aide à la production de 5000 €.

Ces différents exemples illustrent la diversité des programmes s'adressant aux jeunes pour les mobiliser sur des sujets de société. Ici, dépassant le statut de « simples bénéficiaires », ils endossent une véritable responsabilité dans la réussite des projets, quelles que soient les thématiques abordées (insertion sociale, éducation, environnement, art…). Ces expériences représentent certainement une étape supplémentaire pour développer leur conscience du rôle et du pouvoir qu'ils ont en tant que citoyen. Et, comme l'illustre le projet de l'Ecole de la philanthropie, il n'y a pas d'âge pour commencer !

Diane Abel, responsable éditoriale d'Admical

Plus de trafic, moins de CO2 : le pari d'Air France pour 2030

Après avoir diminué ses émissions nettes de CO2 de 6% entre 2005 et 2019, malgré un trafic en hausse de 32%, Air France prévoit une nouvelle baisse d'ici à 2030. Et ce, de manière significative puisque la direction table sur un recul des émissions de 12% en valeur absolue d'ici à la fin de la décennie par rapport à 2019. Le tout avec une croissance du trafic d'environ 2% par an d'ici-là. Rapportée au passager-kilomètre, la baisse attendue est encore plus forte : 30%.

Ces objectifs s'appuient sur l'impact favorable du renouvellement de la flotte en cours et sur une utilisation plus soutenue de carburants durables. La compagnie va en effet prendre livraisons d'un grand nombre d'appareils de nouvelle génération moins polluants que leurs prédécesseurs, comme les moyen-courriers Airbus A220 et long-courriers A350.

Par ailleurs, Air France va intensifier le recours aux carburants d'aviation durables, d'origine non fossile, avec « *au moins 10% d'incorporation sur l'ensemble de ses vols (d'ici à 2030), et 63% en 2050* », contre 1% actuellement au départ de France, conformément à la réglementation. Parmi les autres leviers, Air France mentionne l'optimisation des trajectoires de vol et des opérations au sol, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement de l'intermodalité en coopération avec la SNCF.

Pour rappel, Air France vise s'est engagée comme l'ensemble du secteur à atteindre « zéro émission nette » de CO_2 en 2050, grâce à des réductions nettes mais aussi au recours controversé à des compensations carbone.

Ces nouveaux engagements sont révélés au moment où le transport aérien est pointé du doigt pour sa contribution au réchauffement climatique, bien qu'il ne représente qu'entre 2,5 et 3% des émissions totales de CO_2. Mais cette part relative est vouée à augmenter, étant donné le rythme de croissance que le secteur prévoit au-delà des effets du Covid-19, qui a quasiment divisé par trois sa clientèle mondiale en 2020 par rapport à 2019. Cette année-là, 4,5 milliards de voyages en avion ont eu lieu

dans le monde et ce nombre pourrait atteindre 10 milliards en 2050, selon l'Association du transport aérien international (IATA).[14]

Le renoncement : nouveau crédo RSE des entreprises engagées

Une étude intitulée Entreprise et Post-croissance s'intéresse aux entreprises renonçant à une partie de leur chiffre d'affaires afin d'éviter les dommages environnementaux associés à leur activité. Pour Geneviève Férone Creuzet, co-fondatrice de l'agence Prophil qui a publié l'étude *« il faut les encourager et faire évoluer les modèles* ».

L'idée d'un monde en "post croissance", plus sobre en ressources, où les entreprises acceptent de réduire leur activité pour préserver des matières premières fait son chemin. À l'image de Lamazuna, une marque de cosmétiques solides et bio, qui renonce au lancement de produit tant que l'intégralité des ingrédients qui le compose ne donnent pas entière satisfaction. Chez Expanscience, qui commercialise la marque Mustela, le spécialiste des produits pour bébé réfléchit à se retirer du marché des lingettes. En effet, même si le produit représente une indéniable source de croissance pour le groupe, il n'est pas écologique.

De même, Mustela pourrait faire une croix sur des produits rentables mais dont les contenants ne sont pas recyclables, au risque de se priver de clients. Autre initiative récente : la marque mondiale de cosmétiques frais et faits main Lush a fait le choix de suspendre ses comptes sur les réseaux sociaux pour protéger ses clients des « *effets graves de ces médias sociaux sur la santé mentale* ».

De son côté, Camif a décidé de ne plus proposer de produits non européens à la vente. C'est le cas des fours micro-onde dont le distributeur n'a pas trouvé de fabrication en Europe. Pionnier en la matière, Patagonia faisait paraître, dès 2011, dans les journaux une publicité qui disait "N'achetez pas cette veste !". Depuis, la marque de vêtements de sports a fait des émules. Les choix de ces entreprises prouvent que des stratégies de renoncement peuvent aussi être synonymes de réussite. « *Demain, il y aura une forme de croissance respectueuse des limites planétaires* », veut croire Geneviève Férone Creuzet.

Un Observatoire de la Post-Croissance et de la Décroissance (OPCD) vient d'être créé ce 1er avril. L'initiative collective d'acteurs de la recherche, du monde associatif et de citoyens vise à produire et diffuser des connaissances relatives à ces idées, alors que les travaux de recherche sur ces thèmes, s'ils sont de plus en plus nombreux, restent largement minoritaires.

À Clermont-Ferrand, une école traduit ces recherches dans l'enseignement pour former les futurs managers. Le master of science (MSc) baptisé "Strategy & Design for the Anthropocene", conçu par l'école de commerce de Clermont-Ferrand et l'école de design Strate, enseigne un nouveau courant de pensée, celui de l'écologie de fermeture. Les directeurs du master, Alexandre Monnin, Emmanuel Bonnet et Diego Landivar, sont également co-auteurs du livre "Héritage et Fermeture. Une écologie du

[14] Plus de traffic, moins de CO2 : le pari d'Air France pour 2030 – pour en savoir plus :

- https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/air-france-se-fixe-des-objectifs-plus-ambitieux-sur-le-co2-1400416
- https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/greve-a-air-france/air-france-vise-une-baisse-de-12-de-ses-emissions-de-co2-a-horizon-2030_5079586.html
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/plus-de-trafic-moins-d-emissions-de-co2-le-pari-d-air-france-d-ici-a-2030-913910.html

démantèlement" (Divergence 2021) qui propose d'élaborer des protocoles de renoncement à destination des entreprises.

Le renoncement des entreprises à des activités rentables pour des raisons environnementales ou sociales est néanmoins encore loin d'être la norme. À plus ou moins long terme, les pénuries de ressources naturelles ou les nouvelles réglementations pourraient toutefois imposer ces changements. Autant prendre les devants, répondent ainsi les avocats du renoncement.[15]

[15] Le renoncement : nouveau crédo RSE des entreprises engagées – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/le-renoncement-nouveau-dogme-des-entreprises-engagees-150697.html
- https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/greve-a-air-france/air-france-vise-une-baisse-de-12-de-ses-emissions-de-co2-a-horizon-2030_5079586.html

Transformation digitale

Un atlas en ligne pour mieux connaître les politiques culturelles dans les territoires 43

Les freelance du numérique au prisme de l'économie collaborative..... 44

Découvrez IMPACT-Alliances, la base d'exemples inspirants !..... 47

La plateforme un début de réseau, au service de l'insertion des jeunes 49

Un atlas en ligne pour mieux connaître les politiques culturelles dans les territoires

Le ministère de la Culture a mis en ligne le 16 mai un atlas regroupant des données régionales et nationales sur la culture, ses lieux et ses acteurs. Complet et interactif, il constitue un outil au service de diagnostics territoriaux.[16]

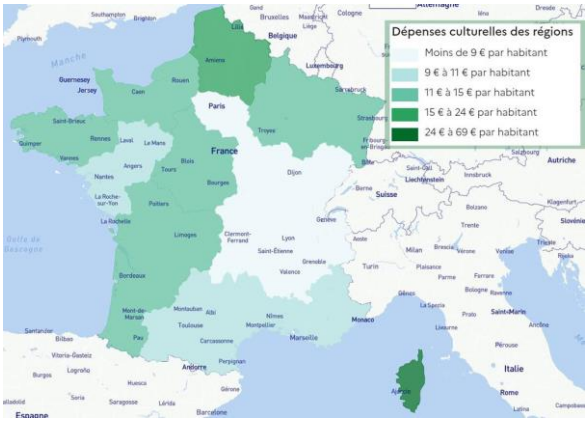

© AtlasSource

Saviez-vous que la Nouvelle-Aquitaine comptait plus de 9.000 lieux et équipements culturels, soit 13% du total national ? Et que parmi ceux-ci on dénombre 230 établissements cinématographiques, 19 monuments nationaux et un peu plus d'une centaine de musées labellisés Musées de France ? Ou encore que 41.700 personnes y exerçaient une profession culturelle, soit 1,8% des actifs ? Tous ces chiffres, et beaucoup d'autres, sont désormais disponibles sur le site internet atlasculture.fr lancé le 16 mai par le ministère de la Culture.

Dans un communiqué, le ministère précise que "l'Atlas Culture est un site internet destiné à aider les professionnels et plus largement les citoyens à appréhender les activités culturelles sur un territoire donné à partir d'un outil cartographique et de fiches portraits de chacune des régions françaises". Pour son promoteur, il s'agit même d'un "outil de connaissance au service de diagnostics territoriaux".

Chaque fiche débute par un long portrait socio-économique précisant les données d'une région au regard de sa démographie, du niveau de vie ou d'instruction de ses habitants, mais encore de la part du parc social dans l'ensemble de ses logements, etc.

La partie proprement dédiée à la culture comprend différents tableaux : offre culturelle, tous secteurs confondus, ainsi que quelques données sur la fréquentation de certains équipements, mais encore emplois et entreprises culturels, dépenses culturelles publiques, avec le détail par niveau de collectivités ou la moyenne par habitant. En reprenant l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine, on apprend que la dépense culturelle moyenne du bloc communal par habitant y est de 107 euros quand les départements, la région et l'État y dépensent respectivement 14, 11 et 32 euros par habitant. Ici également, une comparaison avec l'échelle nationale est proposée.

[16] Source : article publié le 17/05 par LOCALTIS : Un atlas en ligne pour mieux connaître les politiques culturelles dans les territoires (banquedesterritoires.fr)

Carte interactive

Interactivité oblige, une carte de France dynamique permet de visualiser les données d'un simple clic mais également de les croiser. Il est ainsi possible d'afficher l'emplacement des cinémas d'art et d'essai sur un fond de carte consacré à la densité de population.

L'autre intérêt majeur de cet atlas tient dans la possibilité d'aller plus loin que le portrait proposé en consultant les tableaux de données (sous format Excel). On y trouvera des éléments statistiques complémentaires. Par exemple, l'onglet "dépenses culturelles" nous informe qu'en Nouvelle-Aquitaine, ce sont les communautés urbaines qui fournissent l'effort relatif en faveur de la culture le plus important, avec une dépense à hauteur de 10% de leur budget, tandis que les départements ne consacrent à la culture que 1% de leur budget.

Cet atlas s'appuie aujourd'hui sur une base de 71.600 lieux, sites et équipements culturels, auxquels s'ajouteront les milliers de festivals dont le recensement national est en cours, précise le ministère de la Culture. Un outil de visualisation des données viendra dans les prochaines semaines faciliter la lecture des jeux de données et compléter l'approche cartographique.

Pour une synthèse nationale de l'ensemble des données de la culture, on se reportera enfin sur une récente publication du ministère de la Culture : l'Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France.

Les freelance du numérique au prisme de l'économie collaborative

Le rapport de Yannick Fondeur analyse les nouvelles formes productives : le freelancing, la plateformisation et les métiers du numérique[17].

L'économie collaborative et le développement de plateformes d'échanges ont conduit à la diffusion de nouvelles pratiques de consommation, de production et de financement. Les formes diverses que peut prendre cette économie sont encore peu appréhendées par la recherche en sciences humaines et sociales. Quelles formes émergentes d'économie collaborative ? Quelles conséquences sur les modalités d'emploi, les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs collaboratifs ?

La recherche de Yannick Fondeur croise trois champs porteurs d'enjeux majeurs en termes de travail et d'emploi :

- le *freelancing*, régulièrement présenté comme la plaque avancée de « l'avenir du travail » (*Future of Work*) ;
- la plateformisation et l'« économie collaborative », vecteurs supposés d'une transformation profonde des formes productives et d'emploi ;
- les métiers du numérique, segment « en tension » du marché du travail et réservoir supposé d'emplois qualifiés pour les années à venir.

[17] Source : d'après la note d'avril 2022 d'André Letowski, « publications » ; https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-freelances-du-numerique-au-prisme-de-leconomie-collaborative

La focale est portée sur le secteur de la prestation de services intellectuels aux entreprises, et plus particulièrement sur les développeurs indépendants, souvent désignés comme les nouveaux « sublimes » en références aux ouvriers très qualifiés du XIXe siècle, imprimeurs ou mécaniciens, qui pouvaient, dans une configuration de marché qui leur était favorable, maîtriser leurs engagements et leur mobilité, concilier travail et projets personnels.

Pour aller plus loin :

- Consultez l'étude complète et la synthèse

+ 84% de croissance en en un an pour le crowdfunding

D'après le "Baromètre du crowdfunding en France 2021", Financement Participatif France, Mazars, février 2022

En partenariat avec André Letowski

Méthodologie : 125 réponses pour 67 plateformes (l'essentiel de l'écosystème du financement participatif en termes de volumes traités, dont 32 en don (15 en don sans récompense et 17 en don avec récompense), 71 en prêt (5 en prêt non rémunéré, 18 en prêt rémunéré, 3 en prêt garanti par l'État, 8 en minibon, 37 en obligation) et 22 en investissement (20 en capital et 2 en royalties). Des données déclaratives communiquées entre le 6 et le 25 janvier 2022.

Le financement participatif concerne en montants souscrits d'abord les obligations et prêts, loin devant les dons et investissements en capital ; par contre en nombre de souscripteurs, ce sont en direction des dons qui sont les plus nombreux[18].

Depuis 2015, les chiffres ont été multipliés par 11,2, avoisinant les 5Md€ de financement depuis l'émergence du crowdfunding en France, tout modèle transactionnel confondu (don, prêt, investissement).

Le profil des financeurs : âge moyen de 44 à 47 ans ; 71% sont des hommes ; 31% des souscripteurs sont localisés en Ile-de-France.
⇒ Les fonds collectés par typologie

Les prêts/obligations ont concerné 1580,1M€, les dons 196,8M€ et les investissements (notamment en capital) 103,5M€.

♦ Les prêts/obligations :
-Les obligations sont la modalité la plus utilisée de ce groupe avec 1 296,5M€ collectés auprès de 67 939 financeurs (287 775 souscriptions) et 18 730€ de contribution moyenne par financeur.
1 173 projets ont été financés (avec en moyenne 58 financeurs par projet) par un apport moyen de 1 086,4M€, pour une durée moyenne de prêt de 29 mois ; les frais sont de 5,48% et le rendement de 7,56%.

[18] Source : https://letowski.fr/le-crowdfunding-poursuit-sa-croissance-exponentielle-avec-1880mde-de-fonds-recueillis-84-entre-2020-et-2021/

-Les prêts rémunérés : 259,7M€ ont été collectés auprès de 70 131 financeurs (567 401 souscriptions) et 3 655€ de montant moyen par financeur.
1 462 projets ont été financés (avec en moyenne 48 financeurs par projet), par un apport moyen de 175 435€ pour une durée moyenne de prêt de 33 mois ; les frais sont 4,41% et le rendement de 5,93%.

- 2 autres formes encore :
Les minibons avec une collecte de 16,6M€, 4 099 financeurs (5 460 souscriptions) avec une contribution moyenne de 3 999€ et 133 projets financés sur 31 mois ; les frais sont de 4% et le rendement de 6,32%.

Et **le PGE** : 7,3M€ collectés auprès de 8 743 financeurs (57 250 souscriptions) à la contribution moyenne de 833€ ; les frais moyens sont de 0,75% et le rendement de 2%.

– Ce type de financement a profité pour 1 570,6M€ au secteur économique dont 73% pour **l'immobilier** ; il a aussi profité au secteur culturel (93% le patrimoine) pour 6,3M€ et au secteur social (78% l'humanitaire et solidaire) pour 3,2M€.

♦ Les dons :
–**Ceux sans récompense** ont récolté 131,6M€ via 3 026 066 financeurs (4 549 177 souscriptions) avec en moyenne un versement de 47€. 157 378 projets ont été financés, avec 19 financeurs par projet pour un montant moyen de 894€. Un taux de frais de 6,94%.

–**Ceux avec récompense** ont récolté 65,2M€ via 912 964 financeurs (1 081 751 souscriptions) avec en moyenne un versement de 70€. 8 177 projets ont été financés avec 112 financeurs par projet, pour un montant moyen de 7 890€. Un taux de frais de 7,33%.

-Ces dons ont été fléchés en direction du secteur culturel pour 105,9M€ (57% pour les arts plastiques et le spectacle vivant), du secteur social pour 50,7M€ (63% humanitaire et solidaire), et du secteur privé pour 40,2M€ (30% l'environnement, 25% les commerces et services).

♦ Le financement participatif en investissement :
-98% concernent le financement du capital avec 101,9M€ de fonds collectés via 24 438 financeurs (57 648 souscriptions), en moyenne 4 130€ par financeur au profit de 257 projets (un montant moyen de 392 370€) ; les frais sont de 6,02%.

-Les royalties (1,6M€ collectés) ne concernent que 1 574 financeurs pour 46 projets (36 520€ par projet) ; taux de frais, 6%).
⇒ Les projets financés

Les particuliers ont été au nombre de 105 090, les acteurs de l'ESS 49 843, les entreprises 7 112 et les start-up 4 508, les opérateurs immobiliers 1 346, les collectivités locales 120.

Le nombre de projets présentés en moyenne par plateforme et durée moyenne de la collecte :
-Associations : financement par don, 293 projets proposés par semaine avec une durée de la collecte de 31 jours,
-PME : financement par prêt rémunéré, 6 projets proposés par semaine , durée de la collecte : 2 jours,

-Immobilier : financement obligataire, 2 projets proposés par semaine, durée de la collecte : 3 heures,
-Infrastructure, énergie durable : financement obligataire, 2 projets proposés par mois, durée de la collecte 38 jours,
–**Start-up** : financement en capital, 1 projet proposé par mois, durée de la collecte : 72 jours

Pour en savoir davantage : CP février 2022 | Baromètre du crowdfunding en France en 2021 | Mazars – Financement Participatif France – Mazars – France

Découvrez IMPACT-Alliances, la base d'exemples inspirants !

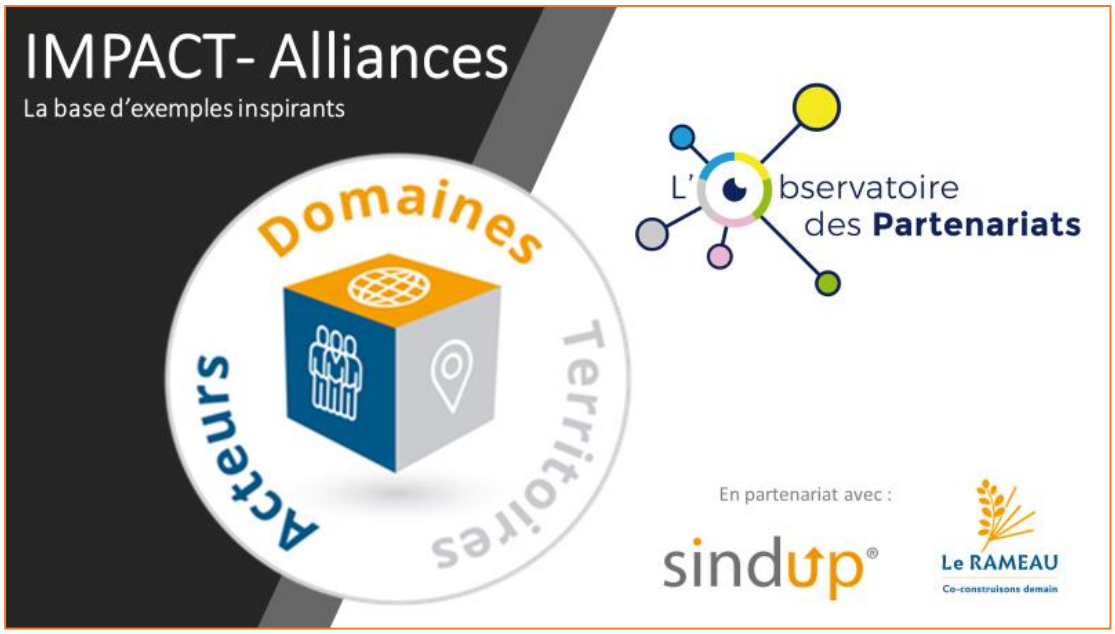

L'Observatoire des partenariats a lancé le 12 avril IMPACT – Alliances, sa base d'exemples inspirants, en partenariat avec Sindup, la Fédération nationale des Caisse d'Epargne et Le RAMEAU. Cette base constitue un bien commun de cas pratiques qualifiées, accessibles à tous … au service des actions et des acteurs engagés sur les Territoires !

Eclairer les pratiques, du local à l'international

Créé en 2008 par la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU, l'Observatoire des partenariats a pour objectif de qualifier les enjeux des relations partenariales, d'identifier les pratiques innovantes et de témoigner de l'évolution des dynamiques d'alliances en France.

Dans le cadre de son programme IMPACT, l'Observatoire des partenariats a qualifié depuis 2019 plus de 650 exemples inspirants qui illustrent la diversité des acteurs, des domaines et des territoires déjà engagés dans des dynamiques de co-construction, du local à l'international. Ces cas incarnent « l'ODD 17 en pratiques ! ».

Ce référencement est désormais disponible en ligne sur la plateforme Sindup afin de faciliter sa consultation.

En partenariat avec Sindup, plateforme collaborative de veille stratégique et Le RAMEAU, l'Observatoire des partenariats met à votre disposition, en libre accès, des tableaux de bord régulièrement mis à jour afin d'identifier des cas pratiques de co-construction territoriale, de partenariats (ré)conciliant économie et intérêt général, ainsi que de pratiques d'engagement des organisations publiques et privées.

Un lancement auprès des catalyseurs territoriaux

En partenariat avec le Réseau des pionniers des alliances en Territoire, **la base IMPACT – Alliances a été inaugurée le 12 avril à l'occasion d'un Atelier avec les « catalyseurs territoriaux »**. Ils en seront en effet des utilisateurs avertis. Ce nouvel outil les aide en effet à valoriser les dynamiques territoriales qui mobilisent des profils d'acteurs complémentaires pour relever ensemble des défis communs. Connaître la variété d'actions mise en œuvre concrètement permet à chacun de se situer dans le mouvement de « faire alliance » qui se développe à partir des Territoires engagés.

Avec les 350 « écosystème territoriaux » animés par le Réseau des pionniers des alliances en Territoire, ce sont ainsi 1.000 exemples qui incarnent l'ODD 17 en pratiques en France (cf. Vademecum du « faire alliance »). Gageons que ces illustrations donnent envie d'aller plus loin dans les coopérations d'intérêt général !

Participer à la base IMPACT-Alliances, au service de vos actions

La base IMPACT-Alliances est un outil au service des actions et réflexions de tout acteur sur les partenariats. Elle peut être utilisée en consultation, relais d'information, formation … Les modalités d'usage sont multiples.

Cette base a notamment vocation à **éclairer les pratiques** des acteurs engagés, dans leur diversité : têtes de réseaux, investisseurs, accompagnateurs, porteurs de projets, institutions, académiques, journalistes ; d'une échelle micro-locale à internationale.

Des réseaux volontaires pourront contribuer à **valoriser** les initiatives de leurs membres. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en parler !

Consultez la base IMPACT-Alliances en vous inscrivant sur https://lerameau.sindup.net/

Pour toute information : contactez Yann ULLIAC, Directeur de l'Observatoire des partenariats (yulliac@lerameau.fr / 01-53-66-99-70).

Le programme IMPACT a été mené en partenariat avec la Caisse des Dépôts, l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, Le Groupe La Poste, la Fondation TotalEnergies et Le RAMEAU :

La plateforme un début de réseau, au service de l'insertion des jeunes

La plateforme « Un début de réseau » a été officiellement présentée le 13 février 2022 dans les locaux de Publicis à Paris par Arnaud FIMAT et Ségolène DELAHALLE, les fondateurs de Ça me regarde, expert de l'engagement solidaire pour les entreprises. Cette plateforme vise à initier et développer un réseau professionnel pour s'insérer durablement. En France, plus de 60% des emplois sont obtenus grâce au réseau en 2017.

Un Début de Réseau propose un cadre à la mise en relation et à la rencontre bienveillante entre des jeunes en insertion motivés et des professionnels volontaires. Elle comprend 4 volets pour faciliter ces rencontres : le réseau social, l'organisation d'événements, le partage d'offres d'emplois, de stages et de bons plans.

Les différents modules accompagnent les jeunes dans le développement de leur maturité et posture, dans la découverte du monde de l'entreprise, l'élaboration et la concrétisation de leurs projets : rencontres avec des professionnels, mécénat de compétences, journées en entreprise à la découverte des métiers, des organisations… et offres d'emplois et de stages.

De chaque côté les a priori et les croyances s'envolent, les frontières se repoussent, pour laisser la place à la rencontre.

Pour en savoir plus, découvrez la plateforme « Un début de réseau ».

Mutations du travail & des compétences

L'engagement sera-t-il demain une case à cocher ? 51

L'égalité des chances et l'insertion professionnelle au féminin : quelle place pour les mécènes ? . 55

L' « empowerment » des femmes dans les communautés forestières : une clé du développement et de l'atteinte des objectifs climatiques..... 57

L'engagement sera-t-il demain une case à cocher ?

En partenariat avec Pro Bono Lab :

Pro Bono Lab a rassemblé le 21 avril quatre invité.es pour réfléchir à la notion d'engagement et à la place que prend ce mot ces dernières années.

Les échanges ont eu lieu en présence de :

- Charlotte Debray, déléguée générale de la Fonda,
- Aymeric Marmorat, directeur du Bachelor Act (ESSEC et Université de Cergy),
- Olivia Féré, déléguée générale de la Fondation Roole,
- Antoine Clément, Software Developer & Volunteering Ambassador chez SAF France.

Les mots ont une histoire

L'engagement est ce que l'on appelle un attracteur sémantique : c'est un terme utilisé partout, tout le temps, mais qui décrit, sans l'expliciter réellement, des réalités différentes.

Pour nous aider à préciser son sens, Charlotte Debray part de l'étymologie du mot engager (en gager du latin *invadiare*) : l'engagement, c'est l'action de mettre en gage, de donner un gage. Historiquement, il est utilisé dans le champ lexical de l'armée mais aussi du mariage, deux domaines où l'on trouve une notion de contrat, de soumission à un ordre, de moralité.

Le mot engagement n'était jusqu'alors que peu utilisé dans le domaine associatif où on lui préférait la notion de militantisme. Il n'était pas non plus utilisé dans le monde de l'entreprise.

Depuis quelques années maintenant, le terme a évolué et s'est popularisé pour devenir un mot de référence décrivant l'idée d'un **passage à l'action au service de causes de bien commun et d'intérêt général**. On le retrouve employé dans les milieux associatif et entrepreneurial, mais aussi dans le monde de l'entreprise et notamment des grandes entreprises (depuis la promulgation de la loi PACTE[19] en mai 2019).

Pourquoi s'engage-t-on ?

Charlotte Debray nous propose de visualiser une **matrice de l'engagement** avec :

- Une abscisse qui va de la « liberté individuelle » au « devoir ». Liberté car l'engagement correspond à notre éthique personnelle, aux valeurs qui nous touchent. À l'inverse, il peut être de l'ordre du devoir implicite : dans une société où l'engagement serait une « case à cocher », les citoyen.nes seraient jugé.es sur leur capacité à se rendre utile et apporter des compétences à des causes d'intérêt général.
- Une ordonnée qui va de « pour soi » à « une cause universelle ». On s'engage pour soi ou, dans un horizon plus large, pour son quartier, sa commune, sa ville, sa région (etc.), voire pour changer le monde.

[19] Loi PACTE - plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, promulguée en mai 2019 : https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte

À noter qu'il pourrait y avoir un troisième axe : il correspondrait à la motivation de prendre des responsabilités ou de développer ses compétences. Ce n'est néanmoins pas la première motivation que nous observons dans le mouvement individuel qui incite à l'engagement – notons que pour les jeunes cependant, cette dimension semble avoir son importance.
On remarque aussi qu'un des grands moteurs de l'engagement est **la cooptation :** dans plus de 50% des cas, elle est à l'origine de l'engagement au service d'une cause. C'est sur la recommandation de quelqu'un que l'on s'engage dans une association.

Finalement, en fonction de la priorité de chacun.e, le format d'engagement privilégié varie : il peut être inclusif, graduel, collectif, individuel, à court terme ou à long terme. Cette diversité des formes d'engagement représente indéniablement un atout en ce qu'il permet d'épouser les nombreuses aspirations des individus qui souhaitent d'engager. En revanche, cette multiplicité introduit, de fait, une complexité pour le monde associatif, à savoir : la mise en place et l'animation de ces différentes formes d'engagement. C'est cette variété de formats qui donne toute leur légitimité aux acteurs de l'intermédiation.

3 hypothèses qui vont à l'encontre des idées reçues :

L'engagement n'est pas inné : il s'apprend

C'est en étant convaincu de ce postulat – qu'il a par ailleurs pu vérifier à travers son parcours – qu'Aymeric Marmorat a créé, en 2022, le Bachelor ACT[20] : cette formation permet de procurer aux étudiant.es les acquis nécessaires à un engagement professionnel impactant pour eux-mêmes et pour la société. La formation part du constat suivant : pour être engagé.e, encore faut-il avoir eu l'occasion d'apprendre à l'être.

L'objectif de ce Bachelor est de former des étudiants à devenir des professionnels de l'accompagnement et de la conduite de projets au service des transitions écologiques, citoyennes et sociétales.

Elle propose aux étudiant.es un apprentissage théorique et pratique de 3 ans pour mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Aymeric Marmorat relève quatre thématiques à étudier pour répondre aux intentions de la formation :

- Le système terre : qui nous invite à étudier la biologie, la chimie etc.
- L'humain : l'étude de la psychologie permet de mieux comprendre, à l'échelle individuelle, les comportements de celles et ceux qui nous entourent.
- La société : il est plutôt question de l'étude des formes de pouvoir, des inégalités, etc.
- L'organisation : c'est un niveau essentiel d'analyse duquel émerge la compréhension du management, de la sociologie des organisations, etc.

Les compétences pratiques étant également essentielles, le Bachelor ACT développe un enseignement autour de la posture, de la gestion de projets, des enquêtes, etc. Tous ces apprentissages permettent aux étudiant.es d'apprendre à se connaitre, à savoir pourquoi ils et elles agissent, ce qu'ils et elles ont envie d'apporter et comment le faire. En somme, bien apprendre pour bien s'engager !

[20] Bachelor ACT: https://bacheloract.fr/

L'engagement en entreprise : il s'accompagne

Apprendre l'engagement, même en entreprise ? Réponses avec Antoine Clément et Olivia Féré.

Antoine partage l'idée suivante : tout le monde peut s'engager, notamment en entreprise. L'engagement est, selon lui, accessible et multifacette, chaque facette correspondant au besoin, au désir d'un individu. Seulement, cet engagement nécessite un prérequis : le temps. Développer son engagement et le faire durer dans le temps est un des enjeux majeurs pour que celui-ci soit impactant. Impulser une dynamique d'engagement pour les collaborateur.rices et pour soi-même est souvent facile à mettre en place, mais il n'est pas toujours évident de la pérenniser sur un temps long. Du côté de l'entreprise : qui se charge d'animer cette dynamique en interne ? Quels moyens sont mis en place pour l'ancrer dans la culture ?

Antoine nous propose d'apprendre à entretenir son engagement : cela peut passer par l'appel à des tiers (intermédiaires) qui cadrent ce dernier, lui donnent du sens en le clarifiant au regard des enjeux de l'entreprise, proposent une animation, des outils, etc. Sans accompagnement mise en place au sein de l'entreprise, l'engagement est difficile à pérenniser, ou bien il repose sur la bonne volonté de quelqu'un.es.

Olivia appuie cette nécessité d'avoir recours à des structures intermédiaires et parle de l'importance de penser l'engagement comme un tout qui se prépare, se vit mais aussi « se digère ». L'entreprise doit créer un cadre qui facilite et rend possible l'engagement de ses collaborateur.rices. Chez Roole, l'engagement est rendu possible grâce au déploiement, en interne, de moyens importants qui permettent son accompagnement :

- La mise en place d'1,5 jours de mécénat de compétences **par mois** par salarié.e,
- La mise en place d'un plan de recrutement afin de gérer la charge de travail non réalisée pendant ce moment d'engagement sociétal des salarié.es,
- La mise en place de formations pour le middle management,
- La mise en place de formations de gestion des émotions et de la vulnérabilité,
- La mise en place d'une aide psychologique pour les salarié.es touché.es par des conditions de vie qu'ils et elles n'ont pas l'habitude de côtoyer.

Olivia conclut son propos par un mot que nous nous proposons de retenir : « **La bonne volonté ne suffit pas** ». Parler d'engagement au sein d'une entreprise, c'est se donner des moyens qui permettent de lui donner une réalité et un cadre serein.

Si l'engagement prend de plus en plus de place, le désengagement aussi

S'engager est exigeant et les attendus des citoyen.nes ou des salarié.es qui y croient le démontrent. Quels impacts directs vais-je avoir ? Est-ce que cette action a réellement une utilité pour le ou la bénéficiaire ? Y a-t-il un sens à continuer mon action bénévole ?

Toutes les associations détentrices de valeurs et les entreprises affichant une raison d'être doivent, aujourd'hui, pouvoir le prouver à celles et ceux qui sont prêt.es à donner de leur temps. C'est une des

contreparties de l'engagement : si elle n'est pas remplie, le désengagement est possible voire immédiat.

Par ailleurs, la volonté de s'orienter vers des parcours qui œuvrent pour le bien commun ne doit pas se transformer en un piège dont on ne peut s'extirper. Le désengagement doit pouvoir être abordé de façon compréhensive et sans jugement de valeur voire de sanctions de la part de l'entreprise, de l'association ou des autres collaborateurs et collaboratrices. **On est libre de s'engager – et sur n'importe quelle cause –, de ne pas s'engager et de se désengager** !

Au cours de notre échange, nous avons pu nous rendre compte de l'importance de la liberté : l'engagement oui, mais **si et seulement s'il reste libre**.

Une société où l'engagement serait obligatoire ? Oui… et non !

Nos invité.es partagent un point de vue commun : l'engagement ne doit pas être obligatoire pour les individus. Il doit être alimenté et impulsé par une envie, un souhait pour rester engageant et cohérent.

Il y a néanmoins un « mais » lorsque notre questionnement dépasse l'échelle individuelle pour se positionner à l'échelle des entreprises. Nos quatre intervenant.es font alors consensus autour de l'idée d'enjoindre les entreprises à se positionner comme facilitatrices de l'engagement de leurs collaborateurs et collaboratrices.

L'engagement n'est donc pas une case à cocher à l'échelle individuelle mais **créer un cadre qui reconnait, facilite, accompagne les collaborateur.rices dans ce processus est une case à cocher pour les entreprises.**

Antoine ajoute qu'il devrait y avoir une obligation de cohérence (voire de congruence) pour l'entreprise entre son engagement et son activité cœur de métier afin que ce processus soit impactant et durable. Pour Olivia, la conjoncture actuelle et son évolution vont fortement inciter les entreprises à développer ce volet « engagement » si elles veulent rester crédible et attirer des collaborateurs et collaboratrices[21] demain.

En résumé, nous ouvrons collectivement cette porte : l'entreprise serait tenue de porter l'engagement de ses collaborateur.rices en se positionnant comme un facilitatrice des démarches pour une question de survie et d'ancrage dans un monde qui change.

In fine, l'engagement sera-t-il demain une case à cocher ?

Pour les individus, cette proposition n'est absolument pas souhaitable. Nous espérons, chez Pro Bono Lab, qu'il sera demain intrinsèque à la vie de toutes et tous : qu'agir pour la planète, pour la solidarité, pour l'inclusion de personnes en difficulté sera « normal », et non célébré. Que chacun et chacune d'entre nous trouve la place adéquate pour construire un autre monde : car comme on aime le dire, il faut de toutes et de tous pour faire un (autre) monde.

Pour les entreprises, il est de bon ton de penser que l'engagement sera une case à cocher. Les sociétés dans lesquelles nous évoluons les pousseront à se transformer : les jeunes talents qu'elles

[21] 2022, Les étudiant.es d'AgroParisTehc appellent à déserter : https://www.youtube.com/watch?v=SUOVOC2Kd50

souhaiteront recruter, les collaborateurs et collaboratrices qui y travailleront, les client.es ou les consommateurs et consommatrices qu'elles devront fidéliser pour continuer à exister… Et dont nous faisons partie !

Agathe Leblais, Directrice Générale et Elsa Chaucesse, Directrice impact, communautés et communication,

Pro Bono Lab

L'égalité des chances et l'insertion professionnelle au féminin : quelle place pour les mécènes ?

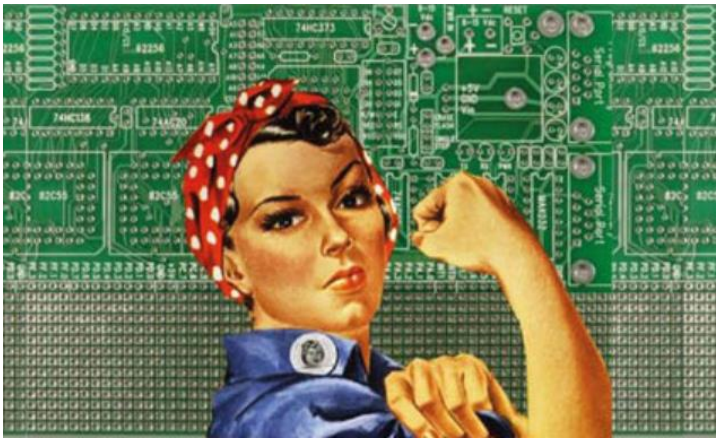

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Le mécénat dans le domaine du social est très large et aborde de nombreuses problématiques différentes : l'accès au logement, le sans abrisme, la mobilité, l'égalité des chances, l'insertion sociale ou encore l'insertion professionnelle, une thématique sur laquelle les mécènes s'impliquent particulièrement, notamment auprès des jeunes. Mais dans ce domaine, de nombreuses statistiques révèlent que femmes et hommes ne partent pas avec les mêmes chances… Alors comment les mécènes peuvent-ils contribuer à faire changer les choses ?

Changer les représentations de certaines professions auprès des jeunes filles

L'égalité des genres en matière d'accès à l'emploi est une difficulté à laquelle les jeunes filles peuvent être confrontées. Afin de lutter contre ce phénomène, plusieurs programmes de sensibilisation et d'accompagnement ont été développés pour encourager les femmes à s'orienter vers des branches qu'elles n'avaient pas envisagées. Ainsi, pour contribuer à rendre les carrières scientifiques plus attractives et inciter les jeunes filles à se tourner vers la recherche, la Fondation L'Oréal a lancé en 2014 en France son programme *Pour les filles et la Science*. En cinq ans seulement, 150 ambassadrices scientifiques ont rencontré plus de 54 000 jeunes filles partout en France.

Sur les métiers du numérique et de la tech, un secteur à forte employabilité, la sous-représentation des femmes est également frappante : par exemple, seules 5% des actifs dans le secteur de l'intelligence artificielle sont des

femmes ! Pour lutter contre ce fléau, la Fondation *Femmes@Numérique* réunit autour de 6 associations fondatrices un collectif de plus d'une cinquantaine d'associations et d'une quarantaine d'entreprises partenaires. Objectifs ? Sensibiliser les filles aux métiers du numérique ; favoriser la mixité dans les métiers du numérique ; rendre visible et valoriser les femmes travaillant dans le secteur et assurer les synergies entre les acteurs impliqués.

Source : Fondation Femmes@Numérique

La Fondation Orange, particulièrement engagée sur ce sujet, en est un des mécènes fondateurs. Elle soutient par ailleurs les associations *Elles bougent* et *Femmes ingénieurs* pour encourager les vocations d'ingénieures et de techniciennes. Elle a également créé en 2012, en partenariat avec les Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, l'association *Capital Filles* qui accompagne les collégiennes de 3e et lycéennes des quartiers populaires et des zones rurales. Son action repose sur l'engagement conjoint de « Marraines », collaboratrices volontaires des entreprises et institutions partenaires, et des enseignant-es qui, ensemble, favorisent les choix d'orientation des jeunes filles et leur rencontre avec le monde de l'entreprise.

Véritable vecteur d'insertion, le sport peut également être une chance pour les jeunes filles au moment de leur orientation professionnelle. C'est sur cette conviction que Sporsora a développé le programme L dans la Ville, soutenu entre autres par la Fondation Chanel, la Fondation FDJ, l'OL Fondation et BNP Paribas. Une étude d'impact réalisée en 2019 souligne les effets positifs du programme auprès des filles accompagnées : 84% d'entre elles sont optimistes sur leur avenir professionnel (vs 61% au niveau national), 61% pensent que le programme L dans la Ville a eu un impact positif sur leur vision du rôle des femmes dans la société et 94% pensent que les postes à responsabilité ne sont pas réservés aux hommes.

Accompagner l'entrepreneuriat féminin

De nombreuses entreprises mécènes aident également les femmes désireuses de créer leur entreprise à se lancer via des soutiens financiers ou des programmes de mentorat. La Fondation Entreprendre accompagne ainsi plusieurs réseaux associatifs qui favorisent des solutions d'entraide et de soutien par des pairs en amont et lors de la création d'entreprise : un soutien structurel sur 3 ans à hauteur de 150 000 € pour l'association Femmes

des Territoires et 80 000 € pour l'association Les Premières. Avec La Ruche, la Fondation CHANEL s'engage sur le programme Les Audacieuses qui cible les femmes avec une double ambition : inspirer et inciter les femmes à entreprendre et soutenir concrètement l'émergence de projets à fort impact social et/ou environnemental. L'objectif du programme est de lever tous les freins à la création d'entreprise : manque de confiance en soi, difficultés d'accès aux réseaux pertinents ou encore manque d'outils pratiques pour consolider son projet. On pourra également citer l'association LED by Her qui fournit aux femmes fragilisées et victimes de violences des outils et des opportunités pour reconstruire leur vie personnelle et professionnelle autour de leurs ambitions entrepreneuriales.

Que ce soit par des actions de mentorat, de mécénat, ou par une politique de recrutement volontariste, le rôle des entreprises est déterminant pour faire évoluer une situation inégalitaire entre hommes et femmes qui perdure dans le monde du travail. Alors que cette question s'installe en profondeur dans le débat public et que de plus en plus de voix s'élèvent, elles n'ont d'autre choix, à présent, que de renforcer leurs engagements.

Diane ABEL, responsable éditoriale d'Admical

L' « empowerment » des femmes dans les communautés forestières : une clé du développement et de l'atteinte des objectifs climatiques

À travers la planète, environ un milliard de femmes dépendent des forêts pour leurs moyens de subsistance, contribuant à nourrir leur famille et au revenu du ménage - et développant des connaissances spécialisées sur les meilleures façons de gérer et d'utiliser les forêts de manière durable.

Qu'il s'agisse de la collecte de produits forestiers pour le chauffage, les médicaments, le fourrage pour le bétail ou la nourriture sauvage pour leur propre usage ou pour la vente, les femmes des communautés forestières rurales sont des utilisatrices actives de la forêt. On estime que, dans le monde, 80 % de la collecte non rémunérée de bois de chauffage est effectuée par des femmes et des filles.

Pourtant, le rôle de ces femmes reste souvent invisible et non reconnu. Les femmes continuent de travailler dans l'économie informelle et sont souvent moins bien payées que les hommes. Leur accès à la technologie, au crédit et à la formation est limité ou parfois refusé. Trop souvent, elles n'ont pas leur mot à dire dans les décisions qui concernent leurs propres forêts et leur contribution n'est pas documentée de manière appropriée.

Dans le même temps, les femmes qui dépendent des forêts pour subvenir aux besoins de leur famille ont souvent des connaissances particulières sur ces précieuses ressources naturelles et sur la manière de les gérer et de les utiliser de manière durable. Ces connaissances pourraient et devraient être mises à profit lorsque nous considérons les forêts comme un élément clé de la solution à notre crise climatique. Les femmes devraient être activement impliquées dans la planification et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, dans les activités de restauration et dans les initiatives liées à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Les femmes ont tendance à considérer les forêts comme une ressource naturelle précieuse qui peut fournir un large éventail de services lorsqu'elle est gérée de manière durable, plutôt que comme un atout purement économique. Une étude menée en Suède a révélé que les femmes propriétaires de forêts mettent davantage l'accent sur la valeur sanitaire, récréative et environnementale des forêts.

Reconnaître le rôle clé des femmes dans les communautés forestières pourrait être grandement bénéfiques en contribuant à la réalisation de nombreux ODD, notamment ceux concernant la pauvreté (objectif 1), la faim (objectif 2), l'égalité des sexes (objectif 5), le changement climatique (objectif 13) et la vie sur terre (objectif 15).

Parmi les solutions pour renforcer l'autonomie des femmes dans les communautés forestières, d'une manière générale, il convient d'accorder plus d'attention à la mise en œuvre de lois et de politiques tenant compte de la dimension de genre, de renforcer la sécurité des droits fonciers des femmes et de fixer des objectifs en matière d'équilibre entre les sexes dans les organes décisionnels.

Les femmes ont également besoin d'un soutien accru pour gérer les entreprises forestières, du commerce légal du bois au tourisme durable, et pour participer aux efforts de conservation et de surveillance des forêts. Il s'agit notamment de proposer des programmes de formation différenciés selon le sexe, conçus pour s'adapter aux heures dont disposent les femmes pour étudier.

Des exemples ont montré que le changement est possible. En Colombie, le gouvernement et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se sont efforcés d'accroître le dialogue entre les femmes et les hommes, contribuant ainsi à faire entendre la voix et les priorités des femmes. La participation des femmes à la foresterie communautaire dans le pays est passée de 15 % en 2018 à 40 % en 2020.

Enfin, il est nécessaire de se pencher sur l'image du secteur forestier lui-même. La foresterie moderne peut et doit être une carrière attrayante pour les jeunes femmes - et les jeunes en général - avec l'accent croissant qu'elle met sur la conservation de la biodiversité, la gestion des paysages et des écosystèmes, et la restauration.

Pour encourager davantage de jeunes femmes à faire carrière dans le secteur forestier, nous devons mieux communiquer et démontrer clairement le large éventail de carrières disponibles, en touchant les jeunes par des campagnes de communication ciblées et une nouvelle approche de l'éducation forestière. Nous devons également œuvrer à une plus grande visibilité des femmes forestières afin qu'elles puissent servir de modèles d'inspiration.

À l'heure où l'humanité est confrontée à de multiples défis, les forêts sont plus que jamais essentielles, offrant des solutions pour le changement climatique, la biodiversité, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire. Et les femmes doivent avoir un droit de regard égal sur la façon dont elles sont protégées, utilisées et gérées.[22]

[22] L' « empowerment » des femmes dans les communautés forestières : une clé du développement et de l'atteinte des objectifs climatiques – pour en savoir plus :

- http://sdg.iisd.org/commentary/guest-articles/international-womens-day-empowering-women-in-forest-communities-is-key-to-achieving-climate-goals-and-sdgs/

Territoires innovants

Le renouveau démocratique de l'UE passera par les territoires, pour les villes et régions d'Europe 60

PFUE appel à « ruraliser l'Europe » : vers une politique européenne des territoires ruraux ? 62

Transition écologique et résilience des territoires : le Forum pour l'avenir franco-allemand veut renforcer l'action des collectivités..... 64

Festival des ODD de Renescure 65

In'VD : les vélotos, une alternative à la voiture pour les territoires ruraux 66

Territoires ruraux : premier rapport de solutions dédié de de l'IMPACT TANK 69

Le renouveau démocratique de l'UE passera par les territoires, pour les villes et régions d'Europe

C'est à l'occasion de la Journée de l'Europe et de la restitution du rapport de la conférence sur l'avenir de l'Europe, le 9 mai dernier à Strasbourg, que les villes et régions d'Europe ont réitéré leur demande d'un renouveau démocratique de l'UE qui passerait par un rôle accru des territoires, notamment via le Comité des régions, dans la gouvernance européenne. Insistant sur la notion de subsidiarité, les participants à la conférence demandent cette évolution, ainsi qu'une meilleure prise en compte des collectivités territoriales dans des domaines tels que la transition énergétique, la santé et la jeunesse.[23]

Source : Conférence sur l'avenir de l'Europe

"Il est temps que l'Union se rapproche de ses citoyens", pour le Comité européen des régions (CdR). La conférence sur l'avenir de l'Europe s'est achevée officiellement le 9 mai 2022 à Strasbourg (cf. article de LOCALTIS à ce sujet). Elle a donné lieu à "plusieurs milliers d'événements" partout en Europe, à "17.000 idées" publiées sur la plateforme numérique multilingue mise en place pour l'occasion, à des panels citoyens européens auxquels 800 citoyens "représentatifs de la diversité sociologique et géographique de l'UE" ont pris part et à des panels citoyens nationaux organisés dans six pays (Allemagne, Belgique, France, Italie, Lituanie et Pays-Bas), selon le rapport final, qui a été remis aux présidents du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil. Ce travail a donné lieu à 49 objectifs et 300 propositions. Huit grands thèmes sont abordés : le changement climatique et l'environnement ; la santé ; l'économie, la justice sociale et l'emploi ; l'UE dans le monde ; les valeurs et droits, l'état de droit, la sécurité ; la transformation numérique ; la démocratie européenne ; les migrations ; l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports.

Pourtant, pour le CdR, la véritable proximité et le rétablissement de la confiance entre l'UE et les citoyens passeront par une nouvelle étape de la gouvernance de l'UE consistant à "conférer un rôle accru aux pouvoirs publics locaux et régionaux". Saluant le processus et estimant que "de nombreuses propositions portent une réelle volonté de changement pour le fonctionnement de l'Union européenne", l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (Afccre) appelle également "de ses vœux la mise en œuvre de ce renouveau

[23] Source : d'après un article de LOCALTIS publié le 13/05/2022 : Pour les villes et régions d'Europe, le renouveau démocratique de l'UE passera par les territoires (banquedesterritoires.fr)

démocratique plus que jamais nécessaire dans le contexte que nous vivons, renouveau qui doit passer par un ancrage territorial fort de la démocratie européenne".

Subsidiarité active et gouvernance multi-niveaux, piliers de la démocratie européenne

"La pandémie et la réponse humanitaire à la guerre en Ukraine ont montré combien l'Union européenne est tributaire en des périodes de crise de ses régions, de ses villes et de ses villages", met en avant le CdR dans son communiqué. Est en outre souligné le rôle des villes et régions dans la transition énergétique, "pour décentraliser la production d'électricité, stimuler l'investissement dans une énergie propre et financer la rénovation des bâtiments". Ou encore le fait que **les élus locaux mettent en œuvre "70% de la législation de l'Union"**. "Il est temps de faire pleinement valoir ce rôle capital, par le truchement du Comité européen des régions, qui devrait sortir du cadre de sa fonction consultative actuelle pour assumer un rôle contraignant pour les questions où se manifeste clairement une dimension territoriale", appelle le CdR. Ainsi pour ce dernier "il sera ainsi possible d'améliorer la réglementation et d'accroître la légitimité démocratique au sein de l'Union européenne."

Cette proposition de renforcer le rôle du CdR figure dans le rapport de la conférence sur l'avenir de l'Europe, dans un ensemble de propositions ayant trait à la subsidiarité au chapitre portant sur la démocratie européenne. "La subsidiarité active et la gouvernance à plusieurs niveaux constituent des principes essentiels si l'on veut que l'Union européenne fonctionne de manière démocratique et responsable", peut-on y lire également. Il est proposé un "recours systématique à une définition commune de la subsidiarité, approuvée par toutes les institutions européennes" pour "définir plus clairement à quel niveau (européen, national ou régional) les décisions doivent être prises". Cet appel à s'appuyer sur le principe de subsidiarité pour mieux reconnaître le rôle de chacun (local, régional, national et européen) est abordée ailleurs dans le rapport, par exemple en matière de santé. Une plus grande reconnaissance du rôle des collectivités est également demandée en matière de transition écologique et de gouvernance économique de l'Union – avec l'idée de mieux associer les collectivités comme les partenaires sociaux au Semestre européen "afin d'en améliorer l'application et la responsabilité".

Associer les collectivités pour une "expérience citoyenne complète"

Sur la démocratie, plusieurs propositions de la conférence ont trait à l'information des citoyens, à la participation et à la jeunesse. Pour accroître l'implication des citoyens et "créer une *expérience citoyenne complète* pour les Européens", il est notamment proposer d'associer davantage les collectivités territoriales aux processus participatifs, de créer "un système de conseillers locaux de l'Union" ou encore de soutenir de façon structurelle les autorités locales dans la mise en place de conseils locaux de la jeunesse. En matière d'information, il est recommandé de multiplier les lieux-ressources type "maisons de l'Europe" au niveau local, des lieux qui seraient chargés d'informer mais également d'écouter les citoyens et les associations pour "faire remonter" leurs points de vue au niveau européen.

Régions de France, la région Grand Est et le Comité européen des régions se sont montrés volontaires dans ces domaines le 9 mai, en invitant à Strasbourg "plus de 200 jeunes lycéens, apprentis et/ou membres des Parlements régionaux de la jeunesse pour les sensibiliser aux enjeux européens et écouter leurs revendications sur la place qu'ils souhaitent occuper dans l'Europe de demain". Les échanges ont notamment porté sur "l'engagement des jeunes dans la sphère publique européenne grâce à la culture et au cinéma", en présence de l'équipe de la série de France télévision "Parlement" qui met en scène un jeune attaché parlementaire européen découvrant les coulisses des institutions.

"L'UE et ses États membres doivent se concentrer sur les besoins spécifiques des jeunes dans toutes les politiques pertinentes, y compris la politique régionale de l'Union européenne", demandent les citoyens dans le rapport de la conférence. Ils proposent d'ouvrir la voie au droit de vote à 16 ans aux élections au Parlement européen, "parallèlement à un renforcement de l'éducation à la citoyenneté et sur l'UE". Ils réclament en outre davantage de moyens au titre de NextGenerationEU pour mettre en œuvre la garantie européenne renforcée pour la jeunesse. Autre revendication : des mesures spécifiques permettant d' "éviter la fuite des cerveaux de

certaines régions et de certains pays au sein de l'Union en raison de l'insuffisance des possibilités offertes aux jeunes". Enfin, pour "encourager une culture d'échange et promouvoir l'identité européenne et la diversité européenne dans différents domaine" - multilinguisme, protection des langues régionales, du patrimoine… -, "les autorités locales et régionales, sous les auspices du Comité des régions, doivent jouer un rôle de premier plan".

Pour aller plus loin :

- Le rapport de la conférence sur l'avenir de l'Europe

PFUE appel à « ruraliser l'Europe » : vers une politique européenne des territoires ruraux ?

La France peut montrer la voie à ses voisins, alors qu'une bonne partie de l'Europe court au déclin démographique et que les campagnes se vident. Tel était le pari de l'Association nationale Nouvelles Ruralités à travers son appel à "ruraliser l'Europe" dans le cadre d'un cycle qui s'est déroulé tout au long de la présidence française. Retour sur la conférence de clôture qui s'est tenue à Lyon le 13 mai.[24]

En Espagne, 41 millions d'habitants vivent sur 30% du territoire et 6 millions sur 70%, le tout sur fond de natalité déclinante. Une situation telle que le gouvernement s'est doté d'un secrétaire d'État spécialement chargé du "défi démographique", Francisco Boya, venu témoigner à Lyon, le 13 mai, lors du colloque organisé par l'Association nationale Nouvelles Ruralités et le Parlement rural français, tous deux présidés par le sénateur de la Nièvre Patrice Joly. La rencontre, labellisée par la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), est venue clore le cycle de débats menés sous la bannière "Ruralisons l'Europe", dans le but de faire avancer l'idée d'un agenda rural européen. Ou en tout cas d'une politique européenne dédiée aux territoires ruraux. Pour le représentant du gouvernement espagnol, il faudra des années à son pays pour "sortir de ce déséquilibre". L'État aide les mairies à mettre en place des "écosystèmes pour essayer d'avoir de nouvelles perspectives pour les ruralités" avec, par exemple, l'implantation de campus ruraux publics-privés destinés à permettre aux jeunes étudiants de terminer leurs études dans le rural. À côté des endroits où se concentre la main-d'œuvre ou les flux touristiques, "tout l'intérieur de l'Espagne est vide", s'est alarmé le secrétaire d'État.
L'Italie n'est guère mieux lotie. Avec 1,2 enfant par femme, la natalité a chuté de 31% depuis 2008. Ce qui a conduit le pays à organiser les 12 et 13 mai des "états généraux de la natalité"… À cet égard, la France peut s'enorgueillir d'une certaine vitalité démographique de ses campagnes. L'adoption d'un Agenda rural, dans la foulée de la crise des gilets jaunes, a aussi marqué un changement dans l'accompagnement de ces territoires qui, selon la nouvelle définition de l'Insee, réunissent 88% des communes en France et 33% de la population. L'Association des maires ruraux de France (AMRF) en est à l'origine, même si, comme son président Michel Fournier l'a rappelé, elle aurait préféré une grande loi pour la ruralité.

"La connexion est comme le système de circulation du corps humain"

La prise de conscience des besoins d'une politique spécifique, censée notamment pouvoir fixer les jeunes populations, est aujourd'hui européenne. En présentant le 30 juin 2021, sa "vision à long terme pour l'avenir des

[24] Source : d'après un article de LOCALTIS du 16/05/2022 : PFUE - "On est à un moment clé pour l'avenir de la ruralité" (banquedesterritoires.fr)

zones rurales à l'horizon 2040", la Commission européenne a posé les jalons d'un "pacte rural". "Cette communication n'apporte pas de financement supplémentaire, ce sont des orientations stratégiques à horizon 2040. Il s'agit de mettre un maximum de coordination dans les politiques, la gouvernance, d'activer les acteurs ruraux", est venu expliquer Mihaïl Dumitru, directeur général adjoint à la direction générale agriculture et développement rural de la Commission européenne. Cette dernière entend mettre en place un "mécanisme de rural proofing" (le fait de prendre en compte la ruralité dans toutes les politiques) et créer un observatoire rural. Originaire d'un petit village de montagne en Roumanie, le directeur sait bien ce que recouvrent les enjeux de mobilité, de connectivité. En Europe, les habitants de zones rurales vivent en moyenne à 8 km d'une école primaire, 10 km des commerces, 13 km d'une banque, 17 d'une école secondaire, 21 d'un service d'urgence et 27 d'un cinéma, a-t-il développé. Selon lui, "la connexion est comme le système de circulation du corps humain, si une partie ne va pas, le reste ne va pas, c'est une des priorités si on veut donner une chance à ces territoires". Il faut "faire en sorte que les politiques européennes approchent la question rurale d'une autre manière, un peu plus qu'à travers la seule question agricole", a posé en ouverture Patrice Joly. «Ce ne sont rien moins que les perspectives de la cohésion de nos sociétés qui sont en jeu. (…) Nous sommes allés vers des concentrations toujours plus grandes, des entreprises mais aussi des services publics", a-t-il dit, appelant à sortir de "cette logique centre-périphérie". Ce que permet plus facilement aujourd'hui l'économie en réseaux, comme l'essor du télétravail est venu le démontrer au moment de la crise sanitaire.

"C'est maintenant qu'il faut enclencher ce changement de cap"

Si l'association Nouvelles Ruralités défend depuis plusieurs années une vision positive de la campagne, de nombreuses entreprises sont aujourd'hui sur cette ligne. Ainsi de l'assureur mutualiste Groupama qui a décidé de s'engager dans le développement du territoire. "Il y dix ans, mon prédécesseur me laissait un testament : la fermeture de 20 agences et de quatre centres de gestion sur huit. Nous avons fait le contraire. Nous avons réouvert une vingtaine d'agences, plutôt dans le rural", a témoigné Francis Thomine, directeur général de Groupama Rhône-Alpes (qui compte 310 agences et 8 centres de gestion). "Ce monde rural, il faut l'accompagner d'infrastructures", a-t-il dit. Avec la région et le Medef, le groupe entend créer un campus et un incubateur pour "réfléchir sur les transitions écologiques". Il accueillera "une série d'associations à des prix préférentiels".

Pour le sénateur du Cantal Bernard Delcros, fervent défenseur de la ruralité, "on est à un moment clé où peut se jouer l'avenir de l'espace rural, on a une carte à jouer, c'est maintenant qu'il faut enclencher ce changement de cap". Si les services au public constituent "le premier critère d'attractivité", la révolution numérique peut offrir de "formidables opportunités pour les jeunes", veut-il croire. Ils peuvent aujourd'hui "travailler là où ils ont envie d'habiter, c'est une inversion complète dès lors que les infrastructures numériques sont au rendez-vous". Selon lui, "les médias ont un rôle essentiel à jouer dans cette aventure". "Ce ne sont plus des handicaps qu'il faut compenser, ce sont des atouts qu'il faut valoriser." C'est aussi le message que cherche à faire passer l'AMRF. "J'en ai un peu marre qu'on ne parle que de ces difficultés. C'est un choix de vivre dans le rural. Ce ne sont pas que des contraintes. On ne parle jamais de toutes les contraintes de la ville", a lancé John Billard, secrétaire général de l'AMRF. Dans un message télédiffusé, la vice-présidente de la Commission européenne Dubravka Suica a donné rendez-vous le 15 juin pour une grande conférence sur le Pacte rural européen.

Transition écologique et résilience des territoires : le Forum pour l'avenir franco-allemand veut renforcer l'action des collectivités

Créé en 2019 pour renforcer la coopération et l'intégration franco-allemande en formulant des recommandations de politiques publiques, le Forum pour l'avenir franco-allemand a publié ce 12 mai sept recommandations pour "accélérer la transition écologique et sociale", inspirées par l'action de plusieurs collectivités territoriales pionnières de part et d'autre du Rhin. Il appelle notamment à repenser les outils de financement de l'action climatique des collectivités, à renforcer les dispositifs de coopération inter-institutionnelle au niveau local ou encore à développer les systèmes alimentaires locaux et durables[25].

"Renforcer la capacité des acteurs locaux, principalement des communes, dans leur volonté de transformation" : tel est l'objectif des sept recommandations de politiques publiques portant sur la transition écologique et la résilience économique et sociale des territoires publiées ce 12 mai par le Forum pour l'avenir franco-allemand. Fruit de 18 mois de dialogue, d'analyses et de concertations avec des acteurs locaux et de la société civile des deux côtés du Rhin, elles seront adressées aux gouvernements allemand et français ainsi qu'à l'Assemblée parlementaire franco-allemande.

Ces propositions résultent du premier cycle de travail du Forum, qui a été créé par le Traité d'Aix-la-Chapelle signé en janvier 2019 par le président Emmanuel Macron et la chancelière Angela Merkel. Constitué de 40 acteurs des deux pays (issus de collectivités territoriales, de la société civile, de l'administration et du monde académique), le Forum, dont la gouvernance est assurée par un Comité d'orientation de seize membres, et par un Secrétariat réunissant France Stratégie et l'Institute for Advanced Sustainability Studies de Potsdam (IASS), a pour vocation de renforcer la coopération et l'intégration franco-allemande en formulant des recommandations de politiques publiques à partir d'expériences de terrain et de dialogues inédits entre acteurs de secteurs très variés.

Six collectivités territoriales ont pris part à ses premiers travaux qui se sont déroulés en 2020 et 2021 : en Allemagne, les communes de Marbourg (Hesse), Nebelschütz (Saxe), Burgenlandkreis (Saxe-Anhalt) et en France, celles de Dunkerque, Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais) et Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).

Ces recommandations visent notamment à :

- « Repenser » les outils de financement de long terme de l'action climatique des collectivités,
- Donner des moyens aux collectivités afin qu'elles assurent un suivi efficace des émissions de gaz à effet de serre au niveau local,
- Soutenir les collectivités dans leur mise en œuvre de stratégies alimentaires locales innovantes,
- Sensibiliser au rôle de l'action culturelle participative comme stratégie de développement territorial,
- Soutenir des formats de coopération continue entre autorités publiques, société civile et citoyens.

[25] Source : article inspiré de l'article de LOCALTIS publié le 12 mai 2022 : Transition écologique et résilience des territoires : le Forum pour l'avenir franco-allemand veut renforcer l'action des collectivités (banquedesterritoires.fr)

Festival des ODD de Renescure

C'est à l'occasion du 3e Festival des ODD organisé le 14 mai dernier à Renescure, dans les Hauts-de-France, qu'une table ronde a mis en débat le 30e anniversaire du Sommet de la Terre de Rio.

Le Festival des ODD est co-organisé par la députée Jennifer de Temmerman, et Alain Dubois, président des Acteurs Régionaux du Développement Durable. Il sensibilise les citoyens aux enjeux et aux pratiques des ODD, avec des ateliers ludiques, des animations et des conférences.

Focus sur la table ronde « Rio, 30 ans après ? ».

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement organisée à Rio de Janeiro en juin 1992, appelée aussi **Sommet de la Terre**, a été un événement historique pour la Planète qui a réuni 120 chefs d'Etat et de gouvernements et 189 pays. Elle a adopté la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, connue sous le nom des « Principes de Rio » ou « Action 21 », englobant un programme d'actions pour le développement durable dans le monde, et des instruments juridiquement contraignants sur les changements climatiques et la biodiversité.

Cette table ronde a croisé les regards d'acteurs institutionnels, d'ONG, de citoyens et de la recherche empirique, dans une perspective historique - le contexte, les avancées et les perspectives du Sommet de Rio, et prospective – les défis et enjeux restant à relever, à l'instar de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable.

Y ont témoigné Brice LALONDE, ancien Ministre de l'Environnement, nommé en 2012, coordinateur exécutif de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio +20 » ; Vaia TUUHIA, déléguée générale de l'Association 4D, qui a coordonné la vision des ONG pour la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 ; Charles-Benoît HEIDSIECK, Président-Fondateur du Rameau, au sujet des partenariats stratégiques (ODD 17) ; et Mathéo BAPTISTE, co-fondateur de l'association étudiante « Les citoyens de l'Anneau », pour exprimer les aspirations de la jeunesse.

Pour en savoir plus :

- Retrouvez le programme du **3ème Festival des Objectifs de Développement Durable**

In'VD : les vélotos, une alternative à la voiture pour les territoires ruraux

ICDD depuis 10 ans sélectionne des initiatives citoyennes « simples, puissantes, peu coûteuses, d'intérêt national ». Pour Innovation Sociale, nous repérons celles qui sont portées par le territoire où elles ont émergé : sans l'aide du territoire, sans leur accueil et leur soutien elles auraient percé beaucoup plus difficilement. En retour, leur développement va créer de l'emploi et valoriser le territoire.

En partenariat avec :

ICDD Innovation citoyenne et développement durable

Prototype P3, en cours d'utilisation. Michel Jacquemin In'VD et Michèle Castan, VP Communauté de Communes du Gévaudan. 01 mai 2022 © invd.

L'association In'VD – Innovation Véhicules Doux, est née en Aveyron, en décembre 2018 autour d'un constat : trop peu de personnes imaginent qu'il est possible de se déplacer autrement qu'en voiture dans les territoires ruraux. Il est vrai que les contraintes sont fortes : les longues distances (des trajets supérieurs à 35 km aller/retour), les dénivelés importants (800 mètres positifs, aller/retour), l'habitat dispersé et clairsemé (20 habitants par km2) rendent compliquée et coûteuse la mise en place de transports en commun. L'auto-stop spontané ou organisé (Rézo Pouce) présente un caractère aléatoire qui le rend difficilement adoptable par les actifs. Quant aux solutions de co-voiturage et de véhicules partagés, leurs contraintes de mise en œuvre et d'usage pèsent lourd sur la population concernée : des travailleurs déjà soumis à un rythme de vie intense par leurs activités professionnelles et leur vie familiale (parents avec enfants) et qui ne veulent pas s'ajouter une charge mentale supplémentaire, avec son volant d'incertitudes. Toute forme de dépendance à une autre personne augmente les risques d'aléas : attendre le covoituré et arriver en retard, devoir faire le plein de la voiture alors qu'il aurait dû être fait par le précédent emprunteur etc...

Ainsi, parce qu'elle assure aux individus la maîtrise maximale des risques, la voiture individuelle reste l'outil principal de la mobilité dans les territoires ruraux. Avec un taux d'occupation de 1,1 personne par véhicule, une vitesse moyenne variant de 49 à 77 km/h([26]) selon les routes, elle est utilisée pour 80 % des déplacements. Conséquence logique : la voiture représente 30 % des dépenses énergétiques de notre territoire.

([26]) Source https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etudes-et-recherches/comportements-en-circulation/observations/observatoire-des-vitesses

La voiture individuelle, synonyme d'autonomie et de liberté, reste fortement ancrée dans les usages des ruraux. C'est une aubaine (bien soutenue par les campagnes de marketing et les primes à la casse) pour les constructeurs automobiles qui ont du mal à répondre à une demande en forte hausse : +79% en février 2022 par rapport à février 2021.

Si elle est tenue, la promesse du Président Macron de rendre accessible une voiture électrique à un tarif de location de 100 euros par mois, devrait permettre à un plus grand nombre de ménages d'accéder à un véhicule plus économique, moins énergivore et moins polluant à l'usage, qu'une voiture thermique.

L'électrification du parc automobile rural français est-elle LA solution de transition énergétique des territoires ruraux ? Comme souvent, cela dépend du point de vue.

Le leurre de la voiture électrique

Certes, la voiture électrique présente des avantages par rapport à la voiture thermique : elle ne consomme pas d'énergies fossiles donc n'émet pas de CO2 et elle est silencieuse. Ce sont ces caractéristiques qui permettent aux constructeurs automobiles de justifier l'impérieuse nécessité de transformer le parc automobile français en tout électrique, comme une réponse adaptée à la transition énergétique et conforme aux préconisations du GIEC.

Focaliser l'attention du public sur des critères de pollution ou de consommation énergétique, permet de passer sous silence une caractéristique singulière et rarement soulignée, de l'automobile : son poids. En effet, un automobiliste utilise un véhicule qui pèse 1233 kg ([27]) en moyenne pour déplacer 80 kg (en moyenne également). Ainsi, 93 % de l'énergie consommée par le véhicule sert à déplacer l'outil. C'est une aberration.

Cette aberration, Michel Jacquemin, co-fondateur de l'association In'VD, l'a relevée il y a 15 ans, lorsque, sensible aux alertes du GIEC, il s'est décidé à faire son colibri et à tester des solutions de mobilité active, en remplacement de la voiture. Après avoir essayé le vélo musculaire et « s'être cassé le dos », il a été un précurseur du VAE (Vélo à Assistance Electrique), en installant un kit électrique sur son vélo classique. 60 000 kilomètres plus tard, il identifie la grosse limite du VAE sur les routes partagées : la vitesse insuffisante atteinte par le vélo dans les dénivelés augmente le risque de choc par l'arrière.([28])

Mettant ses réflexions bout à bout, Michel dresse une expression des besoins qui préfigure le « veloto », qu'il qualifie de « chaînon manquant entre le vélo et la voiture » :

- Un véhicule ultra-léger, moins de 100 kg et à 4 roues
- Hybride : pédalage et assistance (diverses sources possibles : électrique, thermique...)
- 2 places adultes ou 1 adulte et 2 enfants, avec un coffre
- Partiellement ou totalement carrossé pour protéger des intempéries
- Doté d'une puissance moteur suffisante pour réduire le différentiel de vitesse avec les automobiles, sur les routes partagées (moteur d'une puissance de 2 à 4000 watts, assistance jusqu'à 45 km/h).

En mars 2019, l'association In'VD est reçue au Ministère de la Transition Energétique et des Transports, pour présenter cette expression des besoins à French Mobility Derogation dans le cadre d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Depuis, In'VD est en contact avec une vingtaine de constructeurs français et européens, pour suivre l'arrivée sur le marché de ces véhicules innovants. L'association, partenaire de l'eXtrême Défi de

([27]) source https://carlabelling.ademe.fr/chiffrescles/r/evolutionMasseMoyenne . La voiture électrique pèse au moins 200 kg de plus que la voiture thermique, en raison du poids de la batterie et du système de conversion électrique.

([28]) Selon l'ONISR, en 2014, 4,5 % des blessés, et 4,7 % des tués sont des cyclistes. Ces pourcentages restent quasiment stables d'une année sur l'autre. Si le nombre de cyclistes tués varie d'une quinzaine d'unités en plus ou en moins d'une année sur l'autre, la répartition des tués en ville et hors agglomération reste stable : 2/3 décèdent hors agglomération. De même les blessures sont plus graves en cas d'accidents hors agglomération. La vitesse élevée des véhicules motorisés en est la principale cause. Le vélo dangereux en ville et pas à la campagne est donc un cliché contre lequel faut à tout prix lutter. Source https://www.fub.fr/velo-ville/securite-routiere/accidents-velo

l'Ademe, étudie actuellement un plan d'expérimentation de ces vélotos, sur le territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses, en conditions réelles d'utilisation. Outre l'évaluation des performances individuelles des prototypes testés, cette expérimentation a pour but d'étudier les comportements de l'ensemble des usagers sur les routes du département et de préparer les mentalités à accueillir et à adopter ces nouvelles solutions de mobilité.

Les essais que nous réalisons depuis 6 mois nous permettent d'entrevoir le potentiel de ces véhicules, qui pourraient remplacer efficacement la voiture pour une bonne moitié des trajets effectués quotidiennement sur notre territoire rural, de quoi diminuer drastiquement les consommations énergétiques et contribuer à une meilleure santé des conducteurs de vélotos.

Car, cerise sur le gâteau, ces vélotos nous permettent d'aborder la mobilité dans sa globalité (ce que ne permet pas la voiture thermique ou électrique) :

- Véhicule ne nécessitant pas l'obtention d'un permis de conduite (un niveau BSR est suffisant) et dont l'entretien est du même niveau que celui des VAE, ce qui rend cette solution attractive pour des usagers à faible niveau de revenus (majorité des ménages ruraux).
- Mobilité active : même si le pédalage représente moins de 5% de l'énergie nécessaire au déplacement, le fait de pédaler participe à la lutte contre la sédentarité et contribue à une meilleure santé physique et mentale (plaisir).
- Technologie éprouvée low tech et sobriété de construction : bon nombre des composants de ces vélotos sont des composants de cycles standard et peuvent être fabriqués en France ou en Europe. De plus, le poids total à vide du véhicule est inférieur à 100 kg.([29])

Alors : le véloto est-il le véhicule du futur ? On aimerait y croire, tant il est doté de qualités qui en font le vecteur idéal d'une transition énergétique réussie dans les territoires ruraux. Pour autant, quelques obstacles et non des moindres, sont encore à franchir, tels que l'homologation des vélotos industrialisés et l'émergence d'un marché apte à soutenir les petits constructeurs innovants.

Nous avons là une solution de mobilité qui répond, pour une bonne part, aux besoins de mobilité des ruraux. Il serait dommage que l'absence de politiques publiques ou le lobby des gros constructeurs automobiles empêchent l'émergence de ces vélotos et des industries et services connexes, dont les économies rurales pourraient bénéficier.

Comme l'a souligné avec beaucoup de justesse le chercheur Frédéric Martinez dans son interview parue dans Libération le 19 mars dernier : « *Il ne faut pas perdre de vue que la première violence sociale, c'est de persister, en pleine flambée de l'essence, à vouloir rendre désirables des véhicules énergivores que l'essentiel de la population ne pourra jamais se payer ».([30])*

Hélène JACQUEMIN, pour l'équipe d'In'VD

([29]) A titre de comparaison : avec la batterie de 60 kg de l'AMI de Citroën, on pourrait équiper 6 vélotos, qui auraient la même autonomie que l'AMI (environ 70 km).
([30]) - source : https://www.liberation.fr/environnement/mobilites-vertes-laveyron-se-la-roule-douce-20220419_RF4N57SPXJCFLJ5ZHGIC2NYUSA/

Territoires ruraux : premier rapport de solutions dédié de de l'IMPACT TANK

En partenariat avec la Fondation RTE et l'ADEME, l'IMPACT TANK a mené en 2021 une démarche d'analyse des principaux défis en milieu rural, et de recensement de solutions – sur la base de leur mesure d'impact social –, afin de repérer les conditions de leur réussite.[31]

Matrice issue du rapport de solutions - IMPACT TANK (2022)

Un groupe de travail et le recensement de 13 initiatives

L'objectif de ce rapport de solutions est de multiplier les innovations sociales contribuant à la revitalisation des territoires ruraux à travers **un travail de recensement de 48 initiatives et d'analyse de 13 d'entre elles ayant mené une démarche dédiée de mesure de leur impact**.

Afin de le construire, l'IMPACT TANK a réuni un groupe de travail entre autres composé de l'ANCT, l'ADEME, l'Avise, le CNAM, la Fondation Entreprendre ou encore de la Fondation RTE. A la suite d'un temps de cadrage, une démarche de consultation a été menée auprès d'une cinquantaine d'acteurs de terrain, chercheurs spécialistes et décideurs publics et privés autour des enjeux de l'innovation sociale en ruralités.

On retrouve parmi les 13 initiatives analysées au sein du rapport le réseau de garages solidaires **Agil'ESS**, le programme Commune Mesure de **Plateau Urbain**, l'association **Les Concerts de poche**, **Ecov**, **Energie Partagée** ou encore **InSite**.

Une matrice de contribution des projets au bien-être territorial

A travers l'analyse des démarches de mesure d'impact de ces 13 initiatives et des référentiels sur le bien-être territorial, l'IMPACT TANK s'est notamment attaché à **identifier la contribution de ces innovations sociales au**

[31] Source : https://www.avise.org/actualites/le-premier-rapport-de-solutions-de-limpact-tank-dedie-aux-territoires-ruraux

bien-être territorial (et notamment aux transitions sociale, économique et écologique) autour de grandes catégories et en proposant des indicateurs dédiés utilisés par les porteurs de projet.

Comme le rappelle le rapport, « *le bien-être territorial peut être défini comme tout ce qui nous affecte positivement en tant qu'individus, que communautés et citoyens, inscrits dans un territoire. Le bien-être territorial renvoie à la fois à des facteurs environnementaux, sociaux et économiques. L'échelon territorial, ou local, est considéré comme le niveau de base des transitions écologique et sociale et des stratégies de réponse à la multi-dimensionnalité des crises. Il représente un espace légitime et compréhensible de conception et de mise en œuvre des politiques publiques et représente le premier espace du vivre-ensemble* ».

Cette notion intègre notamment **l'importance de coconstruire les indicateurs de ce bien-être à un niveau local en impliquant les acteurs du territoire**.

Les trois conclusions du rapport : Le rapport dresse trois conclusions majeures :

1. **Une culture de l'impact à la portée de tous** : « *l'impact est d'abord un enjeu de connaissance partagée, utile pour tous. Reconnaître cet enjeu revient à sortir d'une vision étroite de l'impact et à **dépasser les logiques de performance et de financement**. Pour cela, il convient de rester ouvert sur les approches et les méthodes.* »

2. **Une entrée territoriale et décloisonnée au cœur des dynamiques de bien-être** : « *il convient de dépasser les logiques en silos de l'action publique (éducation, emploi, santé, agriculture...) pour trouver des solutions transversales. Cela suppose de **travailler en réseau et de favoriser les coopérations**. Les initiatives étudiées montrent aussi **l'importance à accorder au temps long et aux composantes non matérielles de la démonstration de l'impact** : récits oraux, partages d'expériences entre pairs, ...* »

3. **Le bon niveau de contribution au bien-être** : « *si les innovations locales ont un effet positif sur le bien-être, le rapport montre que les initiatives inter-scalaires (croisant échelons local/départemental/régional) sont les plus contributrices au bien-être territorial dans toutes ses dimensions.* »

>> Retrouver l'ensemble du rapport

>> Découvrir les travaux de l'Avise sur l'ESS et l'innovation sociale dans les territoires ruraux

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Dans le 3ème volume de son rapport d'évaluation : le GIEC se penche sur les solutions aux dérèglements climatiques..... 72

L'Agence Internationale de l'Energie voit son mandat élargi à l'atteinte de la neutralité carbone . 76

Transition écologique en France : le constat sévère de l'autorité environnementale 77

L'Inde accablée par une vague de chaleur extrême, mais ultra-dépendante au charbon 79

Une sixième limite planétaire franchie : le cycle de l'eau douce 81

Enquête : 425 « bombes carbone » en projet dans le monde 82

Au Canada, des ONG saisissent la justice pour arrêter de nouveaux projets pétroliers..... 85

Une résolution de 11 petits actionnaires pour forcer TotalEnergies à se mettre en conformité sur l'Accord de Paris..... 87

Dans le 3ème volume de son rapport d'évaluation : le GIEC se penche sur les solutions aux dérèglements climatiques

Un réchauffement qui s'accélère, des impacts qui s'intensifient causant des souffrances sans précédent à l'humanité responsable de cette dévastation, et un seul moyen d'éviter le pire, réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre.

Voici les principales conclusions du 6ème rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) décliné en quelque 10 000 pages et trois rapports - physique du climat, impacts et adaptation, solution de réduction des émissions - publiés en août 2021, février et avril 2022. Comme les précédents cycles d'évaluation qui ont lieu environ tous les six ou sept ans depuis 1990, cette trilogie servira de référence scientifique pour les prochaines années.

N'en déplaise aux climato-sceptiques, les preuves scientifiques ont levé les moindres doutes qui pouvaient subsister : les humains sont « indiscutablement » responsables du réchauffement de la planète qui a gagné environ +1,1°C depuis l'ère préindustrielle.

Si la croissance des émissions de gaz à effet de serre a ralenti au cours de la dernière décennie, les émissions sont toujours en croissance et ont atteint 59 milliards de tonnes de CO_2-eq. en 2019. Celles-ci, au niveau mondial, ont augmenté de 55% depuis 1990.

<u>Figure : évolution des émissions de gaz à effet de serre (1990-2019)</u>

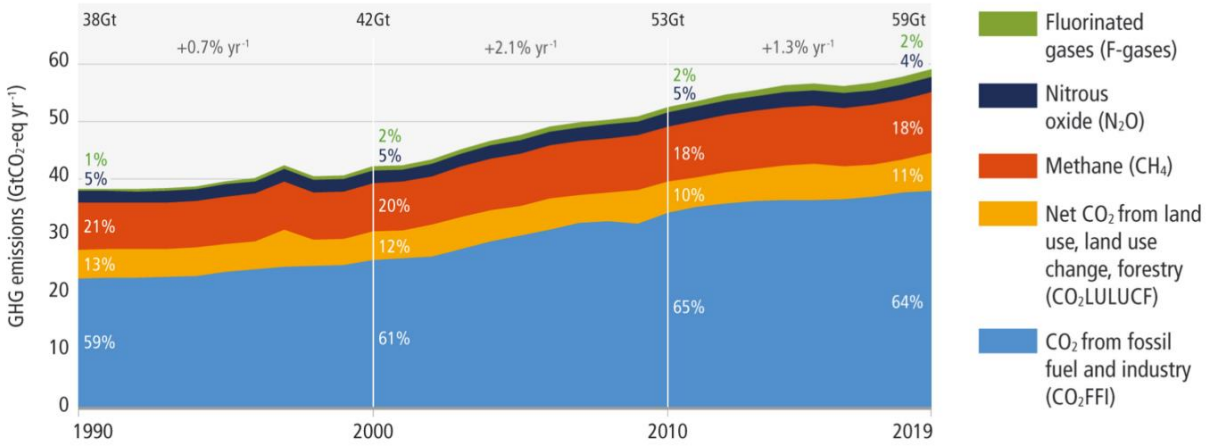

Source : IPCC.

Le rythme d'augmentation de la concentration de CO_2 dans l'atmosphère entre 1900 et 2019, largement liée aux énergies fossiles, est au moins dix fois plus élevé que lors de n'importe quelle autre période des 800 000 dernières années et la concentration de CO_2 dans l'atmosphère n'a jamais été aussi élevée depuis plus de 2 millions d'années.

L'accord de Paris de 2015 vise à limiter le réchauffement "bien en deçà" de +2°C, si possible +1,5°C. Mais dans tous les scénarios envisagés par le GIEC - du plus optimiste ou plus pessimiste -, la température mondiale devrait atteindre +1,5°C ou +1,6°C par rapport à l'ère préindustrielle autour de 2030. Soit dix ans plus tôt qu'estimé précédemment.

Même s'il existe une possibilité de revenir ensuite sous le seuil de +1,5°C d'ici à la fin du siècle, même un dépassement temporaire provoquerait des dommages « irréversibles » sur certains écosystèmes fragiles (pôles, montagnes, côtes), avec des effets en cascade sur les populations. Même si les engagements actuels des Etats pour réduire les émissions d'ici 2030 étaient respectés, ne pas dépasser +1,5°C au moins temporairement serait « *hors d'atteinte* » et atteindre +2°C serait difficile. Sans renforcement des politiques actuelles, le réchauffement pourrait même atteindre 3,2°C d'ici 2100, soit deux fois plus que l'objectif idéal de l'accord de Paris.

Les conséquences dévastatrices du changement climatique, longtemps vues comme un point à l'horizon, sont devenues une réalité aux quatre coins de la planète, avec 3,3 à 3,6 milliards de personnes d'ores et déjà « *très vulnérables* », soit près de la moitié de l'humanité. Et ce n'est qu'un début.

Sécheresse, canicules avec par endroit des extrêmes de températures littéralement invivables, tempêtes, inondations, pénuries d'eau, pertes de récoltes agricoles... Les effets secondaires du réchauffement de l'atmosphère et des océans sont appelés à s'intensifier, avec un impact disproportionné sur les plus fragiles, comme les populations pauvres et les peuples autochtones. Sans oublier l'exode possible de centaines de millions de personnes face à la montée inexorable du niveau de la mer principalement liée à la fonte des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique.

Même si le réchauffement est limité à +2°C, les océans pourraient gagner environ 50 cm au 21ème siècle et cette hausse pourrait atteindre près de 2 mètres d'ici 2300 - deux fois plus qu'estimé par le GIEC en 2019.

Le GIEC ne cesse de répéter que son rôle n'est pas de faire des recommandations, mais les scénarios qu'il a élaborés ne laissent pas de choix si l'humanité veut s'assurer un « *avenir vivable* » sur la planète : même pour limiter à 2°C, il faut « *une réduction rapide, radicale et le plus souvent immédiate des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs* », insiste le Giec en insistant sur l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture et les villes.

Pour limiter le réchauffement à +1,5°C, il faudrait ainsi une transformation majeure du système énergétique, avec la réduction de l'utilisation (sans technique de captage du carbone) du charbon, du pétrole et du gaz respectivement d'environ 100 %, 60 % et 70 % d'ici 2050 par rapport à 2019.

Ces trois rapports du GIEC n'ont jamais autant fait de place à la possibilité des points de basculement, modifications abruptes du système climatique à « *faible probabilité* » mais « *impacts importants* » qui « *ne peuvent être exclus* ».

Parmi eux, le point de non-retour menant à l'effondrement total des calottes glaciaires, capable de faire monter la mer de dizaines de mètres ; le dégel du permafrost qui renferme des volumes immenses de carbone ; ou encore la transformation en savane de l'Amazonie qui absorbe une partie vitale du CO2 émis par les activités humaines. Si les scientifiques n'ont pour l'instant pas de certitude sur le seuil de réchauffement qui déclencherait ces « *événements singuliers d'échelle planétaire* », ils savent que le risque est plus grand à +2°C qu'à +1,5°C. Et qu'on passe dans un « *très haut risque* » d'ici +2,5°C.

Les changements à opérer sont majeurs et passent par une réduction importante des énergies fossiles, l'accroissement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'électrification, les modifications des modes de vie, une hausse substantielle des financements et l'aide de l'innovation technologique.

La bonne nouvelle, c'est que les solutions existent. D'après le GIEC, « *dans tous les secteurs, nous disposons de solutions pour réduire au moins de moitié les émissions d'ici à 2030* », ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques. Parmi les mesures à mettre en place, le rapport met en avant la transformation des modes de vie, le développement et l'exploitation des technologies disponibles, la fin des énergies fossiles au profit des renouvelables, la modification de notre alimentation, l'adaptation de nos modes de transports ainsi qu'une forte coopération internationale.

Pour la première fois, le GIEC consacre un chapitre à la demande, c'est-à-dire aux aspects liés à la consommation dans les différents secteurs. Il montre qu'il est possible de réduire fortement nos émissions de GES en modifiant nos modes de vie.

Ces transformations ne doivent pas reposer sur des choix individuels, mais plutôt sur des choix politiques et structurels qui doivent tendre vers la sobriété, définie par le GIEC comme "*un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète*."

Le rapport classe les stratégies d'atténuation basées sur la demande en trois options : "Éviter – Changer – Améliorer".

Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'autre versant de l'atténuation du changement climatique est l'élimination du carbone existant dans l'atmosphère. Ce procédé passe par la plantation d'arbres ou l'utilisation de technologies permettant la capture et le stockage du carbone.

Bien que ces solutions soient nécessaires à l'atteinte des objectifs climatiques, elles ne constituent en aucun cas une alternative à la réduction des émissions et doivent être réservées à l'absorption d'émissions résiduelles. Les méthodes d'élimination présentent en effet des résultats mitigés, et beaucoup reposent sur des technologies pour le moment spéculatives.

Mais surtout, le rapport précise que certaines technologies présentent des risques importants pour la biodiversité, la sécurité et les droits humains. Par exemple, le déploiement à grande échelle du BECCS (bioénergie, captage et stockage du carbone) peut créer de la concurrence pour les terres, l'eau et d'autres ressources, ce qui a des répercussions négatives sur les écosystèmes, la biodiversité et la sécurité alimentaire.

Plus nous émettons de GES, plus nous serons dépendants de ces technologies dans le futur, d'où l'importance de concentrer tous nos efforts sur la réduction de nos émissions. La seule option raisonnable et sans regret est la conservation des écosystèmes riches en biodiversité et en carbone et la restauration des écosystèmes dégradés.

Les énergies renouvelables offrent une solution concrète et réalisable pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Le GIEC décrit des progrès techniques beaucoup plus rapides que prévus par son précédent rapport (2014), en particulier pour les énergies solaire et éolienne. Ces sources d'énergie

sont désormais compétitives par rapport à la production d'énergie fossile. De plus, leurs coûts ont fortement baissé depuis 2010, jusqu'à -85% pour l'énergie solaire.

Au contraire, les progrès du nucléaire et du captage et stockage du CO2 ont été plus lents que prévus. Le rapport montre aussi que ces dernières options ne sont pas sans risques pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Le secteur de l'agriculture, des forêts et de la gestion des sols présente lui aussi de nombreuses options pour l'atténuation. Les pratiques agroécologiques (réduction de l'utilisation d'engrais de synthèse, diversification des cultures, meilleure gestion des déjections animales…) permettent de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de mieux stocker le CO2 dans les sols et apportent de multiples autres bénéfices : protection de la biodiversité, meilleure qualité de l'eau, de l'air et des sols, sécurité alimentaire… L'agroforesterie, c'est-à-dire l'association d'arbres, de cultures et/ou de bétail sur une même parcelle, montre également un fort potentiel d'atténuation.

Les forêts et écosystèmes absorbent du carbone, il est donc important de les protéger et de lutter contre la déforestation. Toutefois, cela ne pourra pas compenser la réduction des émissions, qui doit rester la priorité dans tous les secteurs.

Le GIEC confirme par ailleurs que le passage à des régimes alimentaires riches en protéines végétales (légumes secs, céréales) et pauvres en viande et en produits laitiers permettent une forte réduction des émissions de GES.

Les transports représentent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France (31%) et sont responsables d'un quart des émissions mondiales : leur décarbonation est donc un enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique.

Parmi les actions identifiées par le GIEC dans tous les secteurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en transformant les comportements individuels, celles qui concernent la mobilité sont celles qui présentent le plus grand potentiel de réduction de l'empreinte carbone. Les solutions citées par le rapport sont :

- Donner la priorité à une mobilité sans voiture, en privilégiant la marche et le vélo par exemple ;
- Privilégier les transports en commun ;
- Favoriser les mobilités électriques ;
- Réduire les voyages en avion (surtout les vols longs courriers).

À l'échelle des villes, une réorganisation des zones urbaines permettrait de réduire la consommation de carburant liée au transport urbain d'environ 25 %, notamment grâce à des infrastructures de transport moins dépendantes de la voiture et à un rapprochement entre le domicile et le lieu de vie.

Concernant l'aviation, responsable à elle seule de 2,4% des émissions anthropiques de CO2, le GIEC rapporte qu'aucune amélioration en termes d'efficacité énergétique ne permettra de suivre le rythme de la croissance prévue du transport aérien. La limitation du trafic resterait donc le moyen le plus efficace pour réduire les émissions du secteur.

Une action politique forte est indispensable pour effectuer ces transitions : il est nécessaire de proposer des aides et des options aux individus pour les accompagner dans ces changements d'habitudes de mobilité.

Pour réaliser toutes ces transformations, le rapport montre que les investissements financiers déployés à l'international sont largement insuffisants : ils devraient être multipliés par un facteur de 3 à 6, si l'on veut limiter le réchauffement à +2°C, donc encore plus pour atteindre l'objectif de +1,5°C. Le GIEC précise pourtant que "le volume de capitaux et de liquidités disponibles à l'échelle planétaire est suffisant pour atteindre le montant à investir". En outre, les coûts de l'atténuation sont plus faibles que ceux de l'inaction : "les avantages économiques mondiaux d'une limitation du réchauffement à 2°C dépasserait les coûts de l'atténuation"… à condition d'agir immédiatement.

Il est donc nécessaire d'investir massivement et rapidement pour l'atténuation du changement climatique. Les émissions varient largement d'une région et d'un pays à l'autre (entre 2,6 tonnes et 19 tonnes équivalent CO2 par personne en moyenne), mais elles dépendent largement des niveaux de revenus : les 10 % des habitants les plus riches contribuent de 34 % à 45 % de l'empreinte carbone des ménages, tandis que les 50 % les moins aisés n'y prennent part qu'à hauteur de 13 % à 15 %.

Après la partie 1 sur la rapidité et le caractère inéluctable du réchauffement climatique et les constats alarmants de la partie 2 sur ses conséquences de plus en plus graves dans le monde, ce troisième volet montre que des solutions existent pour agir face au changement climatique. Limiter le réchauffement à +1,5°C est possible, à condition de choix politiques forts liés à une transformation rapide de tous les secteurs de la société.

Ce troisième volet clôt le sixième rapport du GIEC, dont une synthèse sera présentée en septembre 2022. [32]

L'Agence Internationale de l'Energie voit son mandat élargi à l'atteinte de la neutralité carbone

L'Agence internationale de l'énergie (AIE), dont le mandat porte depuis son origine sur la sécurité énergétique, voit désormais sa mission officiellement étendue à la recherche de la neutralité carbone face au dérèglement climatique, a annoncé jeudi 24 mars l'agence après la réunion annuelle de ses Etats membres.

« *En plus de s'assurer de la sécurité énergétique mondiale, l'AIE a un nouveau principe directeur: soutenir les pays dans l'effort général visant à permettre au secteur de l'énergie d'être à zéro émission*

[32] Dans le 3ème volume de son rapport d'évaluation : le GIEC se penche sur les solutions aux dérèglements climatiques – pour en savoir plus :

- https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads
- https://www.ecologie.gouv.fr/emissions-mondiales-carbone-ont-fortement-augmente-au-cours-derniere-decennie-des-solutions-existent
- https://www.carenews.com/carenews-info/news/giec-quelles-sont-les-solutions-pour-contenir-le-rechauffement-climatique-a
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/04/04/le-giec-appelle-a-des-mesures-immediates-et-dans-tous-les-secteurs-pour-garantir-un-avenir-vivable_6120551_3244.html
- https://www.linfodurable.fr/environnement/rapport-du-giec-un-troisieme-volet-pour-eviter-le-pire-31645

net d'ici le milieu du siècle », stipulent les ministres des 31 pays membres, dans une déclaration conjointe.

Parmi ses nouvelles missions, l'AIE suivra aussi la question des ressources en métaux et minerais, stratégiques pour fabriquer les équipements énergétiques décarbonés.

Les 23 et 24 mars dernier, les représentants d'une quarantaine de gouvernements étaient à Paris pour la réunion annuelle de l'AIE, sur fond de crise énergétique accrue par « l'invasion injuste de l'Ukraine par la Russie ». Le ministre ukrainien de l'Énergie a assisté, à distance, à une des sessions. « *Aujourd'hui, les pays membres de l'AIE et la Commission européenne sont unis dans les actions pour soutenir l'Ukraine, stabiliser le marché mondial de l'énergie, et in fine mettre un terme à notre dépendance à l'égard de nations qui se servent des énergies fossiles comme d'une arme* », a déclaré la secrétaire américaine à l'Énergie, Jennifer Granholm.

L'AIE, émanation de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), a été fondée en 1974 dans la foulée du choc pétrolier, pour conseiller les pays riches sur leur approvisionnement en énergie. L'AIE compte parmi ses membres une grande part des pays européens, États-Unis, Canada, Mexique, Australie ou encore le Japon, et le dernier juste arrivé, la Lituanie. Dix autres sont associés, dont le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud.

Dans les faits, elle avait pris depuis quelques temps le tournant de la transition vers les énergies décarbonées ; son scénario pour la neutralité carbone produit au printemps 2021 a marqué les esprits, appelant à renoncer immédiatement à tout nouveau projet d'exploitation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon).[33]

Transition écologique en France : le constat sévère de l'autorité environnementale

A l'issue d'une année 2021 exceptionnellement chargée pour l'Autorité environnementale (AE), son président, Philippe Ledenvic, tire une conclusion catégorique des 159 avis rendus par l'instance : *« La transition écologique n'est pas amorcée en France. »* Philippe Ledenvic constate de surcroît *« des évolutions préoccupantes pour la démocratie environnementale »*, et exprime *« pour la première fois une inquiétude concernant les moyens »* de l'AE, une instance adossée au Conseil général de l'environnement et du développement durable et composée d'un collège d'experts, qui a rendu public son rapport annuel, jeudi 5 mai.

Ceux-ci sont chargés, non pas d'autoriser ou d'interdire les politiques publiques impliquant le ministère de l'écologie et les dossiers importants d'aménagement – infrastructures routières, ferroviaires ou portuaires, nouveaux quartiers, aménagements de sentiers littoraux, etc. –, mais de fournir sur eux, en toute indépendance, des avis argumentés. Or, que ces projets soient privés ou publics, la prise en

[33] L'Agence Internationale de l'Energie voit son mandat élargi à l'atteinte de la neutralité carbone – pour en savoir plus :
- https://www.iea.org/about
- https://www.euractiv.fr/section/energie/news/le-mandat-de-laie-elargi-a-la-recherche-de-la-neutralite-carbone/

compte des enjeux liés au déclin de la biodiversité et au réchauffement climatique apparaît très insuffisante.

Les responsables restent, selon l'institution, cantonnés à *« des modèles à bout de souffle »,* qui les conduisent à présenter toujours *« les mêmes programmes, les mêmes financements, les mêmes projets »* aux conséquences irréversibles. *« Nous n'avons pas observé de ralentissement des projets autoroutiers et nous avons examiné deux projets aéroportuaires »*, relève M. Ledenvic.

L'AE indique avoir été confrontée à l'utilisation d'hypothèses irréalistes pour justifier certains projets. Elle cite, à titre d'exemple, l'aéroport de Lille-Lesquin dont l'étude d'impact prévoit une réduction de 90 % des émissions par passager d'ici à 2050 en faisant un double pari « particulièrement audacieux » d'un renouvellement des flottes très rapide et de l'arrivée massive des avions à hydrogène dès 2035. « De façon plus générale, la contribution des projets à l'atteinte de la neutralité carbone n'est pas démontrée », constatent froidement les membres de l'AE.

L'Etat a sa part dans ce constat sévère, pour les lacunes dans les politiques qu'il mène, mais aussi pour les reculs récents du droit français de l'environnement *« au prétexte de "simplifier" les processus administratifs »*, dénonce le rapport. Ainsi, depuis le 29 juin 2021, l'AE est contrainte de rendre ses avis en deux mois au lieu de trois. Quand il s'agit d'une ligne de train à grande vitesse qui traverse toute une région, c'est court. L'information du public ne peut qu'en pâtir, souligne Philippe Ledenvic.

L'instance cite plusieurs illustrations de manque net d'anticipation face au changement climatique. Dans des aménagements de stations de ski par exemple. Elle relève que *« les enjeux d'adaptation sont plus systématiquement analysés… mais les scénarios les plus récents du* [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec)] *ne sont pas encore pris en compte ».* Elle félicite aussi les porteurs de projets – notamment la SNCF – pour les améliorations méthodologiques apportées à leurs études d'impact environnemental. Des aires végétalisées font par ailleurs leur apparition dans les futurs quartiers afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains. La distribution de bons points s'arrête à peu près là, car, pour le reste, l'AE note que, d'une façon générale, *« la sobriété énergétique est absente »*. Dans la plupart des projets de transports en commun urbains, la place des vélos et des piétons est *« seconde, voire absente »*, ajoute-t-elle.

En conclusion, l'Autorité indépendante préconise un suivi consolidé, aux échelles territoriale et nationale, des émissions de gaz à effet de serre de tous les projets afin de mieux apprécier le décalage entre l'ambition des objectifs et la réalité. « Si on ne l'anticipe pas, les limites planétaires et les effets de leur dépassement s'imposeront de façon implacable », avertit l'AE.[34]

[34] Transition écologique en France : le constat sévère de l'autorité environnementale – pour en savoir plus :

- https://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ra2021-ae-v6_cle7d4d87.pdf
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/transition-energetique-ecart-objectifs-realite-autorite-environnementale-39449.php4
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/05/06/la-transition-ecologique-n-est-pas-amorcee-en-france-le-constat-severe-de-l-autorite-environnementale_6125083_3244.html

L'Inde accablée par une vague de chaleur extrême, mais ultra-dépendante au charbon

Fin avril, l'Inde et le Pakistan ont fait face à des vagues de chaleur exceptionnelles et précoces cette année, avec des pointes à 50°C par endroits, ce qui entraîne des pénuries d'eau et des coupures d'électricité. De telles températures sont normalement relevées en mai et en juin, les deux mois les plus torrides de l'année. Des écoles ont également dû fermer, et les services médicaux et de lutte contre les incendies sont sur le pied de guerre. Des centaines d'incendies ont réduit des forêts de pins en cendres, notamment autour de Dharamsala, la ville où réside le Dalaï-Lama en exil.

Le mois de mai s'annonce encore plus éprouvant, avec des températures suffocantes et une pollution de l'air décuplée. Cette vague de chaleur, la plus élevée depuis cent vingt-deux ans, fait craindre que ces conditions météorologiques extrêmes ne deviennent la nouvelle norme. Les scientifiques affirment qu'en raison du changement climatique, des vagues de chaleur sont plus fréquentes mais aussi plus sévères.

La très grande majorité des Indiens sont pauvres et contraints de supporter ces conditions extrêmes sans air conditionné, sans ventilateur, dans des habitats inadaptés. La capitale indienne, comme toutes les grandes mégapoles, compte des centaines de milliers de sans-abri, vivant dans des bidonvilles où l'eau potable n'est pas accessible.

Les mois de mars et d'avril exceptionnellement chauds ont fait grimper la demande énergétique, si bien que les centrales électriques manquent à présent de charbon pour répondre aux besoins. Plusieurs villes pakistanaises ont ainsi subi jusqu'à huit heures de coupure de courant par jour, tandis que des zones rurales enregistraient des délestages la moitié de la journée.

Alors que le charbon représente 70 % de la production électrique du pays, l'Inde a décidé d'augmenter sa production et ses importations de ce combustible fossile particulièrement émetteur de gaz à effet de serre. En relançant à plein le charbon, l'Inde participe ainsi directement au changement climatique qui lui-même génère des vagues de chaleur extrêmes. Une mesure à contre-courant de ce que préconise de nombreux spécialistes, c'est-à-dire une réduction rapide et radicale es émissions de gaz à effet de serre dans les tous les secteurs.

Figure : mix de production électrique en Inde (2020)

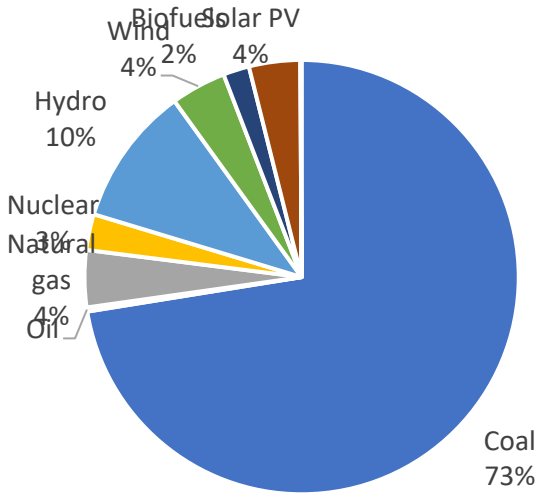

Source : Agence Internationale de l'Energie.

En attendant, les réserves de charbon diminuent et la relance ne va pas répondre aux demandes à court terme. Selon l'Institute for Energy Economics and Financial Analysis, les stocks de charbon ont chuté de 14 % depuis début avril. Et les vagues de chaleur ne sont que la goutte d'eau. Plusieurs raisons viennent expliquer ces difficultés comme le redémarrage économique post Covid-19, les potentiels troubles d'importations russes, les perturbations logistiques…

L'Inde est le 3ème consommateur d'énergie au monde (775 Mtep en 2013) après la Chine et les États-Unis et aussi le 3ème émetteur de gaz à effet de serre. Le Premier Ministre Indien s'était engagé lors de la COP26 en novembre 2021 à atteindre la neutralité carbone du pays en 2070. A moyen-terme, le pays s'est engagé à porter les capacités des énergies non fossiles à 500 GW (au lieu de 175 GW) pour atteindre 50 % des besoins électriques du pays à partir de sources renouvelables (au lieu de 20 %), réduire l'intensité carbone du PIB de 45 % par rapport à 2005, au lieu de 35 % comme il était prévu à la COP21. Enfin, réduire de 1 milliard de tonnes le total des émissions de carbone prévues d'ici à 2030.

Ces nouvelles cibles, qui restent à clarifier, marquent une nette amélioration des engagements déposés à la COP21 à Paris, jugés insuffisants par les experts, malgré les efforts très importants sur les énergies renouvelables. L'Inde va devoir tripler l'installation de solaire et d'éolien. Le chantier est colossal. Surtout, c'est la première fois que le pays fixe une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Comment l'Inde parviendra-t-elle à atteindre ses objectifs, alors que sa population va continuer de croître, comme ses besoins en énergie, en alimentation, en logement, en transport ? Il manque une feuille de route globale qui clarifierait ces engagements.

S'il ne faut pas juger les actions du pays confronté dans l'urgence à une vague de chaleur extrême, cet évènement illustre la vulnérabilité du pays face aux dérèglements climatiques et la nécessité de saisir à bras le corps ce défi. [35]

[35] L'Inde accablée par une vague de chaleur extrême, mais ultra-dépendante au charbon – pour en savoir plus :

Une sixième limite planétaire franchie : le cycle de l'eau douce

Le monde vient de franchir une nouvelle limite planétaire, et ce pour la deuxième fois de l'année. Cette sixième limite planétaire concerne le cycle de l'eau, et plus particulièrement l'eau verte, celle qui est absorbée par les végétaux. Elle comprend les précipitations mais aussi l'humidité du sol et l'évaporation. Jusqu'ici elle n'était pas suffisamment étudiée. Or, selon une nouvelle évaluation réalisée par des chercheurs du Stockholm Resilience Center, en collaboration avec d'autres scientifiques du monde entier, il apparaît que l'eau verte est en dehors de la zone de sécurité.

Le concept de limite planétaire a été proposé en 2009 par Johan Rockström, directeur du Potsdam Institute for Climate Impact Research et professeur au Stockholm Resilience Centre, à la tête d'un groupe de 28 scientifiques internationaux afin d'identifier les processus qui régulent la stabilité et la résilience du système Terre. Ils proposeront une mesure quantitative des frontières planétaires dans lesquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer. Ces limites planétaires répondent donc à cette question : « jusqu'à quelles limites le système Terre pourra absorber les pressions anthropiques sans compromettre les conditions de vie de l'espèce humaine ? ».

Jusqu'à présent, la limite de l'eau était considérée comme étant à l'intérieur de la zone de sécurité. Cependant, la limite originale de l'eau douce se concentrait uniquement sur l'extraction de l'eau dans les rivières, les lacs et les eaux souterraines - connue sous le nom d'eau bleue. Les chercheurs estiment que les évaluations précédentes n'ont pas suffisamment saisi le rôle de l'eau verte et en particulier de l'humidité du sol pour assurer la résilience de la biosphère, pour sécuriser les puits de carbone terrestres et pour réguler la circulation atmosphérique. Ils proposent que l'humidité du sol dans la zone racinaire des plantes soit une variable de contrôle pour l'eau verte.

« *La forêt amazonienne dépend de l'humidité du sol pour sa survie. Mais il est prouvé que certaines parties de l'Amazonie s'assèchent. La forêt perd de l'humidité du sol en raison du changement climatique et de la déforestation* », explique Arne Tobian, deuxième auteur de l'étude. Ces changements rapprochent potentiellement l'Amazonie d'un point de basculement où de grandes parties pourraient passer de la forêt tropicale à des états de type savane. Partout, des forêts boréales aux tropiques, des terres agricoles aux forêts, l'humidité des sols change. Les sols anormalement humides et secs sont de plus en plus courants.

L'eau est l'un des neuf régulateurs de l'état du système terrestre et la sixième limite que les scientifiques ont évaluée comme étant transgressée. Les autres étant le changement climatique, l'intégrité de la biosphère, les cycles biogéochimiques, le changement du système terrestre et, en janvier 2022, la pollution chimique.

- https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/02/l-inde-et-le-pakistan-ecrases-par-une-vague-de-chaleur-record-en-images_6124482_3210.html
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/en-pleine-vague-de-chaleur-extreme-l-inde-relance-sa-production-de-charbon-150765.html
- http://acces.ens-lyon.fr/acces/thematiques/eedd/simulation-des-conferences-des-parties-sur-le-changement-climatique/position-des-parties-sur-le-climat/inde
- https://www.lemonde.fr/climat/article/2021/11/08/les-promesses-indiennes-sur-le-climat-se-heurtent-a-la-realite_6101362_1652612.html

« Cette nouvelle analyse scientifique montre comment nous, les humains, poussons l'eau verte bien au-delà de la variabilité que la Terre a connue pendant plusieurs milliers d'années au cours de la période Holocène », ajoute le co-auteur Johan Rockström. [36]

Figure : état des lieux des limites planétaires

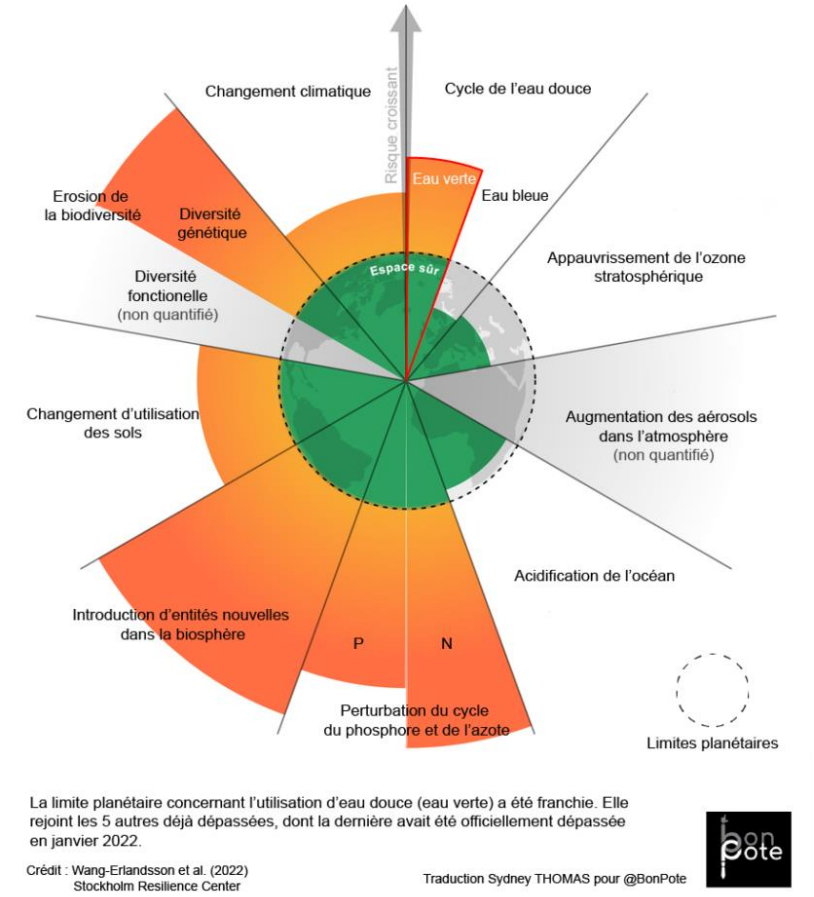

Source : BonPote.com

Enquête : 425 « bombes carbone » en projet dans le monde

Le projet Red Hill en Australie, Montney Play ou Christina Lake au Canada, la mine de Hongshaquan en Chine, celles de Hambach et de Garzweiler en Allemagne… Cette liste déterminera, en grande partie, l'avenir de la planète. Pour la première fois, des chercheurs ont identifié et localisé les plus grands projets d'extraction de combustibles fossiles au monde. Ils leur ont aussi donné un nom : les « bombes carbone » ou « bombes climatiques », qu'ils définissent comme les infrastructures de charbon, pétrole et gaz qui pourraient émettre plus de 1 milliard de tonnes de CO_2 sur leur durée d'exploitation.

[36] Une sixième limite planétaire franchie : le cycle de l'eau douce – pour en savoir plus :

- https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries/the-nine-planetary-boundaries.html
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/cycle-de-l-eau-une-sixieme-limite-planetaire-vient-d-etre-franchie-c-est-la-deuxieme-cette-annee-150748.html
- https://bonpote.com/la-6e-limite-planetaire-est-franchie-le-cycle-de-leau-douce/

Selon ces travaux, publiés jeudi 12 mai dans la revue *Energy Policy*, le monde compte aujourd'hui 425 « bombes climatiques », d'ores et déjà en opération ou encore à l'état de projet, réparties dans 48 pays. Si toutes étaient exploitées jusqu'à leur terme, leurs émissions potentielles combinées représenteraient deux fois le budget carbone mondial – c'est-à-dire le plafond d'émissions – à ne pas dépasser pour espérer maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. De quoi réduire à néant les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et la lutte contre le dérèglement climatique.

Pour établir cette liste, les chercheurs ont collaboré avec l'association allemande de protection de l'environnement Urgewald, qui a accès à la base de données payante de Rystad Energy, une société d'analyse indépendante de l'industrie pétrolière et gazière. Pour le charbon, il a fallu recenser, site après site, les plus grosses unités de production. Cette base de données a ensuite été croisée avec celle réalisée par l'ONG américaine Global Energy Monitor.

Figure : les bombes carbones par région

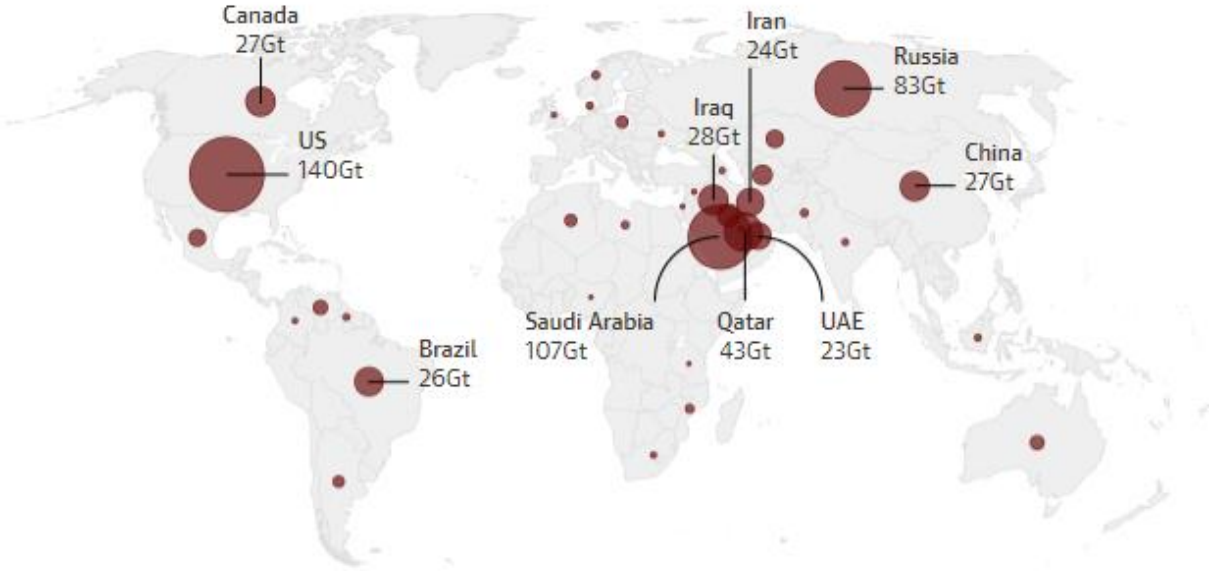

Source : The Guardian.

Résultat : 195 projets pétroliers et gaziers et 230 mines de charbon pourraient émettre chacun plus d'une gigatonne de CO_2. Dix pays concentrent chacun plus de dix « bombes climatiques » : la Chine, la Russie, les Etats-Unis, l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Australie, l'Inde, le Qatar, le Canada et l'Irak. A eux seuls, ces Etats hébergent les trois quarts d'entre elles. En 2019, les « bombes climatiques » en fonctionnement ont été responsables de 45 % de la production mondiale de pétrole et de gaz et de 25 % de la production mondiale de charbon – de quoi déjà dépasser le budget carbone d'élévation des températures à +1.5°C.

The Guardian souligne que les projets pétroliers et gaziers qui seront lancés au cours des sept prochaines années pourraient produire à terme 192 milliards de barils, soit l'équivalent d'une

décennie des émissions actuelles de la Chine, le premier pollueur mondial. Un tiers d'entre eux proviendraient de sources « non conventionnelles » (fracturation hydraulique, forage offshore ultra-profond…) et donc plus risquées, et même des régions particulièrement fragiles comme l'Arctique ne seraient pas épargnées.

Le secteur des énergies fossiles est le principal émetteur de gaz à effet de serre, contribuant au changement climatique. Et pourtant, à l'instar de nombreux États, si les principales majors pétrolières et gazières ont pris des engagements de neutralité carbone d'ici la moitié du siècle, elles n'ont pas adopté d'objectifs crédibles à 2030 pour se placer sur une trajectoire climatique ambitieuse permettant de limiter le réchauffement à 1,5°C. C'est aussi le constat que dresse le Think tank Carbon Tracker, dans une note publiée le 12 mai. L'organisme a analysé les quinze plus grandes sociétés cotées en Bourse et dresse un classement de ces entreprises. Les entreprises Qatar Energy, Gazprom, Saudi Aramco, ExxonMobil, Petrobras, Turkmengaz, TotalEnergies, Chevron, Shell et BP sont celles qui contribueront le plus à ces surplus d'émissions.

Figure : Ressources pétrolières et gazières en développement dans le monde, 2021 (en milliards de barils)

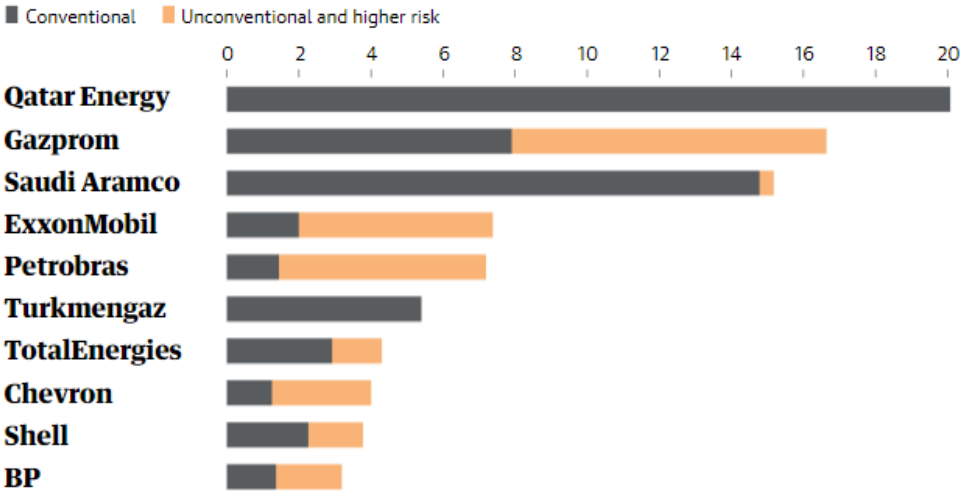

Source : The Guardian.

Si les principales majors pétrolières et gazières ont pris des engagements de neutralité carbone d'ici au milieu du siècle, ces derniers manquent de crédibilité, prévient le think tank Carbon Tracker dans un rapport publié jeudi 12 mai. Le cercle de réflexion, basé à Londres, s'est penché sur les objectifs climatiques de quinze grands groupes cotés en Bourse. Il conclut que la plupart ne s'engagent pas à une réduction absolue de leurs émissions de gaz à effet de serre. Il met également en garde contre des stratégies permettant de baisser artificiellement leurs émissions tout en continuant à investir dans les hydrocarbures : le recours à des technologies comme la capture du carbone ou la plantation de forêts, dont les bénéfices restent incertains, l'achat de compensations ou la vente d'actifs plutôt que leur liquidation.

Carbon Tracker identifie trois approches privilégiées par les entreprises pour atteindre la neutralité carbone : les technologies d'élimination du carbone, la vente d'actifs plutôt que leur liquidation et l'achat de compensations. TotalEnergies répertorie par exemple une forêt de 13 500 kilomètres carrés

au Pérou pour compenser plus de 15 millions de tonnes (Mt) de CO_2 sur dix ans, mais elle ne plante pas de nouveaux arbres. Eni prévoit de construire des usines qui capteront et stockeront chacune dix Mt de CO_2 par an d'ici 2030, « *mais celles-ci proviendront de processus industriels et ne réduiront pas les émissions de ses propres produits* » note le think tank.

De son côté, ConocoPhillips prévoit de capturer du CO_2 et de le réinjecter dans des réservoirs pour extraire plus de pétrole. « *Bien que cela puisse réduire l'intensité des émissions de ses opérations, cela entraînera probablement une production et une combustion accrues de pétrole* » préviennent les auteurs. Occidental encore dépense environ un milliard de dollars pour construire la première usine à grande échelle aux États-Unis pour capturer le carbone directement dans l'air et ainsi séquestrer 1 Mt par an ... soit 0,4 % des émissions totales des actifs qu'il exploite en 2021.

« *Les sociétés pétrolières et gazières parient sur des technologies d'atténuation des émissions qui pour la plupart en sont encore à un stade précoce de développement, tandis que les solutions impliquant la plantation d'arbres nécessitent de vastes superficies de terrain* » déplore Maeve O'Connor, analyste de Carbon Tracker et auteur du rapport. « *C'est un pari sur des technologies qui posent un énorme risque à la fois pour les investisseurs et le climat* », ajoute-t-il.[37]

Au Canada, des ONG saisissent la justice pour arrêter de nouveaux projets pétroliers

Des groupes de défense de l'environnement poursuivent le gouvernement canadien pour avoir approuvé un projet d'extraction pétrolière, deux jours après que le GIEC, la principale autorité mondiale en matière de science du climat ait déclaré que les infrastructures de combustibles fossiles devaient être réduites, tandis que le Secrétaire Général des Nations unies, António Guterres, a qualifié les investissements dans les nouvelles infrastructures de combustibles fossiles de "folie morale et économique" et a qualifié les pays qui les réalisent de "radicaux dangereux".

Le projet North Bay, au large des côtes de Terre-Neuve, développé par la société norvégienne Equinor, permettrait d'extraire 300 millions de barils de pétrole sur 30 ans, la production devant débuter en 2028. Le mois dernier, Steven Guilbeault, militant chevronné devenu Ministre de l'environnement, a approuvé le projet de 12 milliards de dollars américains après qu'une évaluation environnementale eut conclu qu'il n'était « *pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants* » si des mesures d'atténuation étaient imposées.

Cette décision n'a pas impressionné ses anciens collègues. L'ONG spécialisée en droit de l'environnement Ecojustice a déposé une requête auprès de la Cour fédérale du Canada pour annuler la décision au nom de la Fondation Sierra Club Canada et d'Équiterre, que Guilbeault a cofondé et dirigé jusqu'en novembre 2018. Les militants feront valoir que le projet est incompatible avec les

[37] Enquête : 425 « bombes carbone » en projet dans le monde – pour en savoir plus :
- https://www.theguardian.com/environment/ng-interactive/2022/may/11/fossil-fuel-carbon-bombs-climate-breakdown-oil-gas
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/05/15/energies-fossiles-les-425-bombes-climatiques-qui-pourraient-reduire-a-neant-la-lutte-contre-le-rechauffement_6126177_3244.html
- https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0301421522001756?via%3Dihub
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/climat-total-shell-bp-exxon-les-majors-petrolieres-et-gazieres-n-ont-toujours-pas-pris-d-engagements-credibles-150787.html

obligations du Canada en matière de climat et que l'étude d'impact environnemental était « *profondément défectueuse* » et n'a pas tenu compte des émissions liées à la combustion du pétrole.

« *Le projet Bay du Nord d'Equinor va à l'encontre de la science du climat et constituerait une violation flagrante de nos efforts pour atteindre les objectifs climatiques* », a déclaré Gretchen Fitzgerald, directrice du programme national de la Fondation Sierra Club Canada, avant l'assemblée générale annuelle (AGA) d'Equinor, mercredi. Elle a appelé les investisseurs à faire pression sur la société pour qu'elle annule le projet et investisse dans les énergies renouvelables et notamment les projets éoliens. Au cours de la réunion, plusieurs interventions ont appelé l'entreprise à réorienter son modèle économique en s'éloignant du pétrole.

S'adressant aux investisseurs, Jon Erik Reinhardsen, président du conseil d'administration d'Equinor, a insisté sur le fait que la stratégie de l'entreprise et les plans "net zéro" étaient conformes aux objectifs climatiques mondiaux, mais que l'entreprise voyait également « *un potentiel d'exploration important, notamment autour de notre infrastructure existante* ». M. Reinhardsen a affirmé que l'entreprise donnait la priorité aux projets « *ayant la plus grande valeur et les plus faibles émissions* » au niveau international.

En approuvant le projet, le gouvernement a imposé 137 conditions juridiquement contraignantes à Equinor pour développer le projet. Il s'agit notamment de mesures visant à réduire les émissions du projet afin qu'il atteigne des émissions nettes nulles pour ses activités d'ici 2050. Le gouvernement a déclaré que le projet aura une intensité d'émissions cinq fois moindre que la moyenne des projets pétroliers et gaziers canadiens et l'a décrit comme « *un exemple de la façon dont le Canada peut tracer la voie à suivre pour produire de l'énergie avec l'intensité d'émissions la plus faible possible tout en envisageant un avenir à émissions nettes nulles* ».

Dans le même temps, les émissions liées à l'extraction du pétrole et du gaz continuent d'augmenter au Canada et représentent plus d'un quart des émissions totales du pays - le secteur le plus polluant. De l'extraction à l'utilisation du pétrole, le projet émettrait l'équivalent de l'ajout de 7 à 10 millions de voitures à combustible fossile sur la route, selon l'analyse des ONG. Même si le projet devait utiliser une technologie de capture et de stockage du carbone, elles estiment que le pétrole produit émettrait encore 10 à 52 fois la quantité capturée.

Un examen de l'étude d'impact par un organisme scientifique gouvernemental a conclu que le document n'était pas une source fiable pour la prise de décision, car les risques étaient "considérablement sous-estimés" et certaines informations étaient omises ou "copiées-collées" d'autres évaluations.

Ce n'est pas le premier cas de contestation auquel Equinor est confrontée : anciennement connue sous le nom de Statoil, s'est présentée comme une entreprise énergétique ayant un rôle de premier plan à jouer dans la transition énergétique, mais elle continue à développer ses activités pétrolières et gazières. Le mois dernier, elle a annoncé la découverte de 25 à 50 millions de barils de pétrole récupérable près de ses opérations actuelles en mer du Nord. Son expansion pétrolière a conduit à davantage de confrontation avec les militants en Argentine, où Greenpeace a intenté une action en justice contre l'approbation des plans de la société visant à effectuer des forages sismiques exploratoires dans la mer d'Argentine pour déterminer s'il y a du pétrole et du gaz sous le fond marin.

De par le monde, les actions en justice se multiplient afin de confronter les décisions d'investissements des entreprises dans les actifs fossiles et les impacts liés aux dérèglements climatiques qu'elles causeraient. Nombreux projets ont été revus, suspendus ou annulés.[38]

Une résolution de 11 petits actionnaires pour forcer TotalEnergies à se mettre en conformité sur l'Accord de Paris

Les assemblées générales des grands groupes pétroliers sont devenues le lieu de débats intenses sur leur transition énergétique, les actionnaires exigeant plus d'engagements des majors pour s'assurer de leur capacité à atteindre la neutralité carbone. Un peu plus d'un mois avant l'assemblée générale de TotalEnergies prévue le 25 mai, un groupe de petits investisseurs représentant 0,8% du capital, a déposé une résolution pour demander que les objectifs d'émissions du groupe pétrolier français se conforment à l'Accord de Paris sur le climat.

L'Accor de Paris appelle ses signataires à limiter le réchauffement de la planète en maintenant l'augmentation de la température « bien en dessous » de 2 degrés Celsius (2°C), et de préférence en dessous de 1,5°C d'ici à 2100, par rapport à la période préindustrielle.

« *Malgré des améliorations, TotalEnergies n'a pas répondu aux attentes des investisseurs concernant l'alignement de ses objectifs de réduction sur l'Accord de Paris* », a déclaré le groupe de 11 investisseurs, dans un communiqué publié mercredi 13 avril. *« Avec cette résolution, nous encourageons la société à devenir le premier géant du pétrole et du gaz à aligner complètement ses objectifs pour 2030 sur (une limite de) 1,5 degré et à être un exemple pour les autres acteurs du secteur* » a déclaré Bas Bijleveld, conseiller en investissement responsable et gouvernance chez MN, qui dirige l'initiative.

Les autres investisseurs soumettant la résolution sont Achmea Investment Management, Aegon Asset Management, APG, BPL Pensioen, DPAM, Edmond de Rothschild Asset Management, Greater Manchester Pension Fund, La Financière de l'Echiquier, PGGM Investments et Van Lanschot Kempen.

Réagissant à cette résolution, TotalEnergies a redit mercredi "*son engagement pris en mai 2021 de rendre compte à l'AG des progrès réalisés en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone*". Le groupe « soumettra son rapport "Sustainability and Climate" au vote consultatif des actionnaires", ajoute-t-il, jugeant cette démarche "Say on climate" "innovante et un réel progrès au sein du CAC40 ».

En avril 2021, l'an dernier, la pression exercée par certains investisseurs montait aussi au moment des assemblées générales des grands pétroliers : celle de TotalEnergies mais aussi de BP, de Shell, de Chevron et d'ExxonMobil.

Lors de l'assemblée générale de Shell par exemple, la résolution portée par l'association environnementale néerlandaise Follow This, qui demandait au pétrolier anglo-néerlandais de se

[38] Au Canada, des ONG saisissent la justice pour arrêter de nouveaux projets pétroliers – pour en savoir plus :
- https://www.climatechangenews.com/2022/05/11/campaigners-take-canada-to-court-over-new-oil-extraction-project/
- https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1874636/extraction-petrole-euginor-terre-neuve-labrador-tnl

donner des objectifs plus ambitieux, avait été soutenue par un peu plus de 30% des votes. Un soutien qui avait plus que doublé en un an. La semaine précédente, l'association avait proposé une résolution similaire auprès du géant britannique BP, qui a été soutenue par 20,65% des actionnaires. Un score également en forte hausse par rapport à 2020.

En avril 2020, une autre action, emmenée là encore par onze investisseurs représentant au total 1,35 % du capital de Total, demandait au pétrolier de se conformer aux objectifs de l'Accord de Paris, en réduisant ses émissions directes et indirectes, notamment en « *cessant l'exploration et l'exploitation de toutes nouvelles réserves d'hydrocarbures* ». Pour convaincre les autres actionnaires de soutenir leur résolution, ces onze actionnaires-là avaient avancé l'argument financier : les investissements dans les énergies fossiles risquent de devenir des "stranded assets", c'est-à-dire des actifs aujourd'hui surévalués, qui pourraient perdre de leur valeur en raison de la lutte contre le réchauffement. Une menace qui avait déjà poussé des géants de la finance à verdir leur portefeuille. Cette fois-ci, c'est au nom de la préservation d'une planète habitable que la résolution est proposée. [39]

[39] Une résolution de 11 petits actionnaires pour forcer TotalEnergies à se mettre en conformité sur l'Accord de Paris – pour en savoir plus :

- https://www.usinenouvelle.com/article/ces-petits-actionnaires-somment-totalenergies-de-s-aligner-sur-l-accord-de-paris-sur-le-climat.N1993302
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/climat-11-petits-actionnaires-de-totalenergies-lui-demandent-de-respecter-l-accord-de-paris-914003.html
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/le-say-on-climate-de-total-a-l-epreuve-des-actionnaires-885462.html

Pour aller plus loin

Evènements clés **90**

A découvrir **91**

Evènements clés

JUIN

2 juin 2022
France

Comment "faire alliance" en territoire ?

Ce webinaire va apporter un éclairage sur les moyens à mobiliser entre partenaires pour agir ensemble en territoire.

https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/

9 & 10 juin 2022
Paris, France

Université du Faire ensemble

Cette nouvelle édition est l'occasion pour la Fonda et ses partenaires d'explorer les enjeux, méthodes et outils de l'Objectif de développement durable (ODD) 17, celui du « faire ensemble ». Elle s'adresse aux responsables associatifs et à leurs partenaires.

L'université du faire ensemble – enjeux et méthodes pour coopérer (helloasso.com)

16 juin 2022
France

Cap 2030 vers les nouveaux modèles à l'écoute des aidants

Ce webinaire prospectif va mettre en débat les enjeux des modèles socio-économiques d'une diversité d'acteurs et leurs interactions.

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse

28 juin 2022
Nantes, France

Rencontres régionales du mécénat

Cette journée d'échanges et de rencontres, organisée par le Pôle mécénat des Pays de la Loire, va mettre en lumière la diversité des formes du mécénat dans la région auprès de domaines variés (culture, solidarité, attractivité territoriale …), d'acteurs engagés (fondations, acteurs publics, entreprises, associations). Destiné à un public d'entreprises et de professionnels, cet événement va explorer l'articulation du mécénat avec la co-construction territoriale, l'innovation, a RSE, les pratiques d'évaluation … Au travers de conférences, d'ateliers et de sessions de coaching de projets.

https://www.paysdelaloire-mecenat.fr/

JUILLET

4 juillet 2022
Paris, France

Droit de Cité !

La grande journée des associations et de ceux qui s'y engagent au quotidien se tiendra au lendemain des élections présidentielle et législatives. Le Mouvement associatif invite à échanger, partager et débattre autour du thème « Être force citoyenne, faire force collective ».

https://www.droitdecite.org/

5 juillet 2022
Paris, France

Rencontre des pionniers des alliances en Territoire

Ce temps fort du Réseau des catalyseurs territoriaux aura pour thématique « Ensemble, allons vers Cap 2030 ! ». Cette 8e Rencontre donnera lieu à la 1ère prise de parole publique de la Fondation des Territoires.

https://catalyseurs-territoriaux.org/

SEPTEMBRE

5 et 6 septembre 2022
Paris, France

Forum Mondial 3Zéro de Convergences

Organisé par Convergences, le Forum Mondial 3Zéro – Zéro Carbone, Zéro Exclusion, Zéro Pauvreté, est un espace d'échange unique pour la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Il va fournir aux citoyens comme aux décideurs publics et privés les moyens et les outils pour penser différemment et conjuguer justice sociale et transition écologique.

https://www.convergences.org/forum-mondial/

A découvrir

Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique, par France Stratégie

Après deux ans de travaux, ce rapport propose un **nouveau référentiel pour une action publique** à la fois durable, systémique et légitime. Articulée autour d'une orchestration cohérente des différents domaines de politiques publiques, et d'une planification renouvelée les inscrivant dans la durée, la « stratégie nationale des soutenabilités » proposée dans ce rapport doit permettre de concilier enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques.

Cette vision de long terme répond aux besoins d'aujourd'hui sans oublier les intérêts des générations futures, et dépasse les divisions traditionnelles de l'action publique en silos (l'environnement, la santé, le social, l'éducation, les politiques économiques, industrielles, agricoles…), et qui, à chaque étape, veille à la bonne articulation de toutes les formes de la démocratie. Une approche qui soit donc durable, systémique et légitime.

Guide de l'inclusion par l'emploi, par le MEDEF

La question de l'emploi et de l'inclusion par l'emploi des personnes qui en sont éloignées questionne la place du travail, notamment des moins qualifiés, dans notre société. C'est un enjeu de cohésion sociale mais également de performance économique. Considérant **l'emploi comme le principal vecteur d'inclusion**, ce sujet est au cœur des travaux et réflexions du **Comité Inclusion par l'emploi du Medef**, lancé en avril 2021 et présidé par Maya Atig (présidente de la FBF). Ce guide pratique destiné aux entreprises met à leur disposition des informations pour faire face aux transformations du marché du travail post-COVID, élargir ses leviers de talents. Il comprend des outils, des leviers, des initiatives et des exemples de partenariats stratégiques, pour faciliter la mise en œuvre d'actions d'inclusion par l'emploi.

Carnet de recherche « ODD 17 : Alliance & engagement », par Le RAMEAU

Après le cahier de recherche « ODD 17 : les impacts du « faire alliance » en France » publié avec l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts le 31 mars dernier, le carnet de recherche « ODD 17 : Alliance & Engagement » est le 2ème volet de la publication des résultats de l'étude d'impact de l'Observatoire des partenariats sur les pratiques partenariales en France.

Cette publication retrace le cheminement de la recherche empirique, et résume les positions que les Français, les élus locaux, les dirigeants d'entreprise et d'association ont partagé dans les dernières études statistiques réalisées par Comisis- OpinionWay. Elle est illustrée au travers de 3 exemples inspirants : le tiers lieu de l'Hermitage, Unis-cité et le Groupe Renault. La chercheuse Cécile RENOUARD y partage son expérience avec le Campus de la Transition, et Bettina LAVILLE, Présidente du Comités 21, nous invite à prendre du recul sur la radicalité des alliances. Autrement dit, tout un programme pour comprendre les fondamentaux du mouvement de co-construction du bien commun qui se déploie sur les Territoires en France et dans le monde.

Les clusters d'innovation sociale et écologique dans l'Union européenne, perspectives et expériences, GECES

Le groupe d'experts sur l'économie sociale et les entreprises sociales (GECES) s'est donné pour mission d'explorer les clusters d'économie sociale et leur rôle dans la promotion de l'innovation dans l'Union européenne. En décembre 2021, il a publié un rapport identifiant les modèles et caractéristiques des **clusters d'innovation sociale et écologique (CSEI)** et propose un état des lieux de leur présence au sein de l'Union européenne.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Diane ABEL, Tifenn ANDRE, Elsa CHAUCESSE, Anne-Sixtine ENJALBERT, Charles-Benoît HEIDSIECK, Hélène JACQUEMIN, Sidney LAMBERT-LALITTE, Agathe LEBLAIS, André LETOWSKI, Romane TREMOUILHE, Yann ULLIAC & Loreleï URSENBACH

Crédit images : Freepik

Maquette : Amélie FOURMY